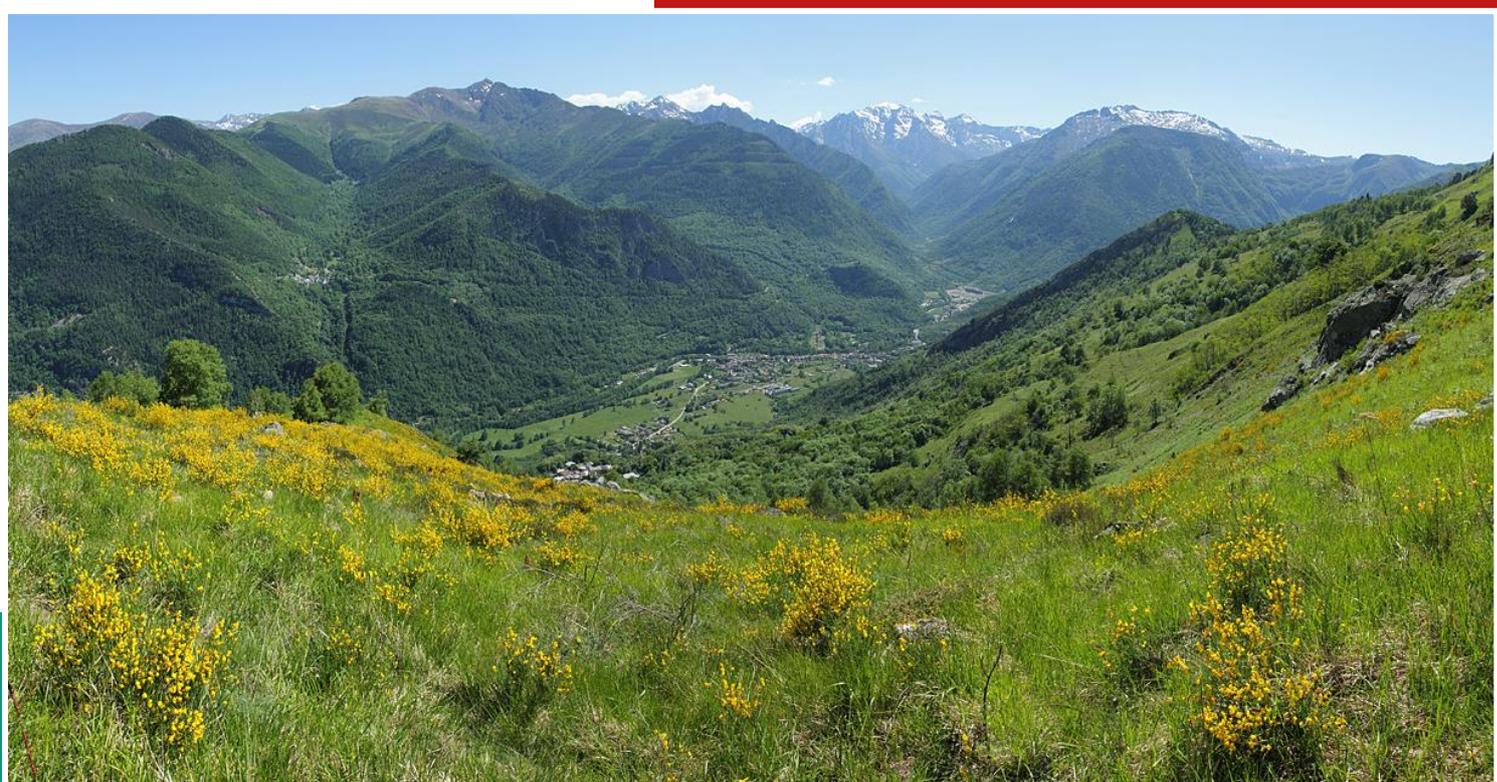


Evaluation de la Charte du Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises



Décembre 2020



Références

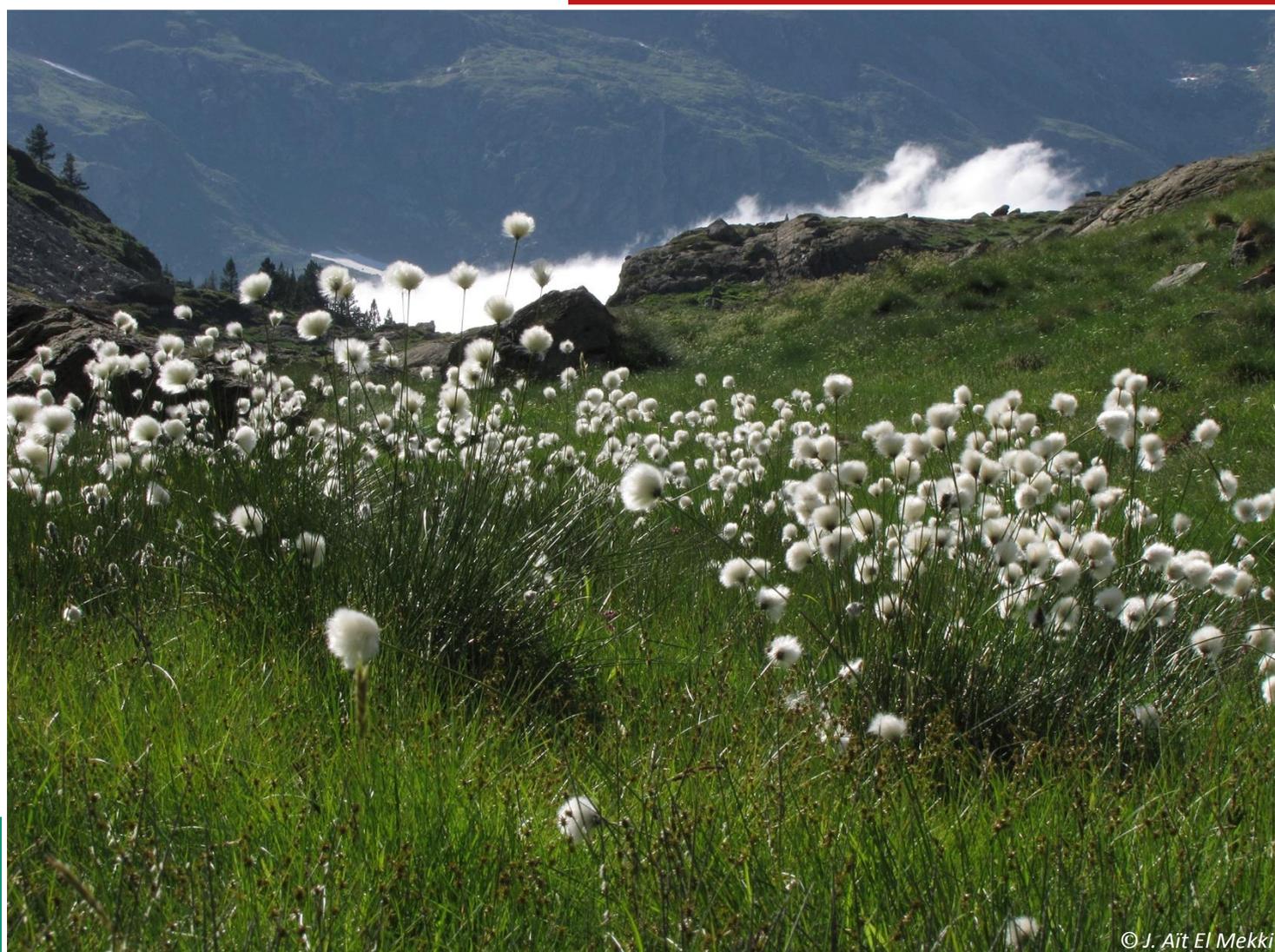
<i>Référence interne</i>	Rapport d'évaluation de la Charte du Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises
<i>Versions</i>	01 – 9 novembre 2020 02 – 11 décembre 2020
<i>Date</i>	11 décembre 2020

Rédaction

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Laura WILLEMS, Sarah KHOUADER, Emilie RENE, Marie Françoise MENDEZ
<i>Contrôle qualité</i>	Emilie CARLETON

Table des matières

1. CADRE DE L'ÉVALUATION	4
1.1. Pourquoi une évaluation ?.....	5
1.2. L'évaluation : note de méthode	6
2. PANORAMA GENERAL	9
2.1. Carte d'identité du territoire du PNRPA.....	10
2.2. La gouvernance du PNR.....	12
2.3. Les moyens techniques et financiers.....	13
3. BILAN DES REALISATIONS	17
3.1. Réalisations par article	20
3.2. Réalisations par thématique.....	42
3.1. Synthèse	52
4. AUTO-EVALUATION PAR LE SMPNR	53
4.1. Restitution des revues de projet	54
4.2. Restitution du séminaire d'auto-évaluation par le Syndicat mixte	62
4.3. Synthèse de l'auto-évaluation des freins et leviers facilitant la réalisation des engagements	75
5. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE PAR SES PARTENAIRES ET SIGNATAIRES	78
5.1. La place de la Charte sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises.....	80
5.2. La place du PNR dans le paysage institutionnel Ariégeois.....	81
5.3. Restitution du séminaire d'évaluation par les signataires et partenaires.....	85
5.4. Synthèse du séminaire d'évaluation par les signataires et partenaires	87
6. ANALYSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SUR LE TERRITOIRE	88
6.1. L'intervention du Parc sur le territoire	89
6.2. L'intervention du Parc hors territoire.....	92
6.3. Les effets de la Charte par thématique	93
6.4. Les moyens mobilisés sur le territoire.....	105
6.5. Synthèse : actions phares, chiffres clés, perception et pratiques des habitants.....	108
7. LES PRECONISATIONS POUR L'ÉVOLUTION DE LA CHARTE	118
7.1. Préconisations pour l'évolution de la Charte du PNRPA	119
7.2. La communication, outils et messages clés.....	123
7.3. Conclusion	128
8. ANNEXE	129
8.1. Liste des réunions et des entretiens.....	129



© J. Ait El Mekki

1. CADRE DE L'ÉVALUATION

1.1. Pourquoi une évaluation ?



L'évaluation de la Charte du PNR répond à plusieurs objectifs :

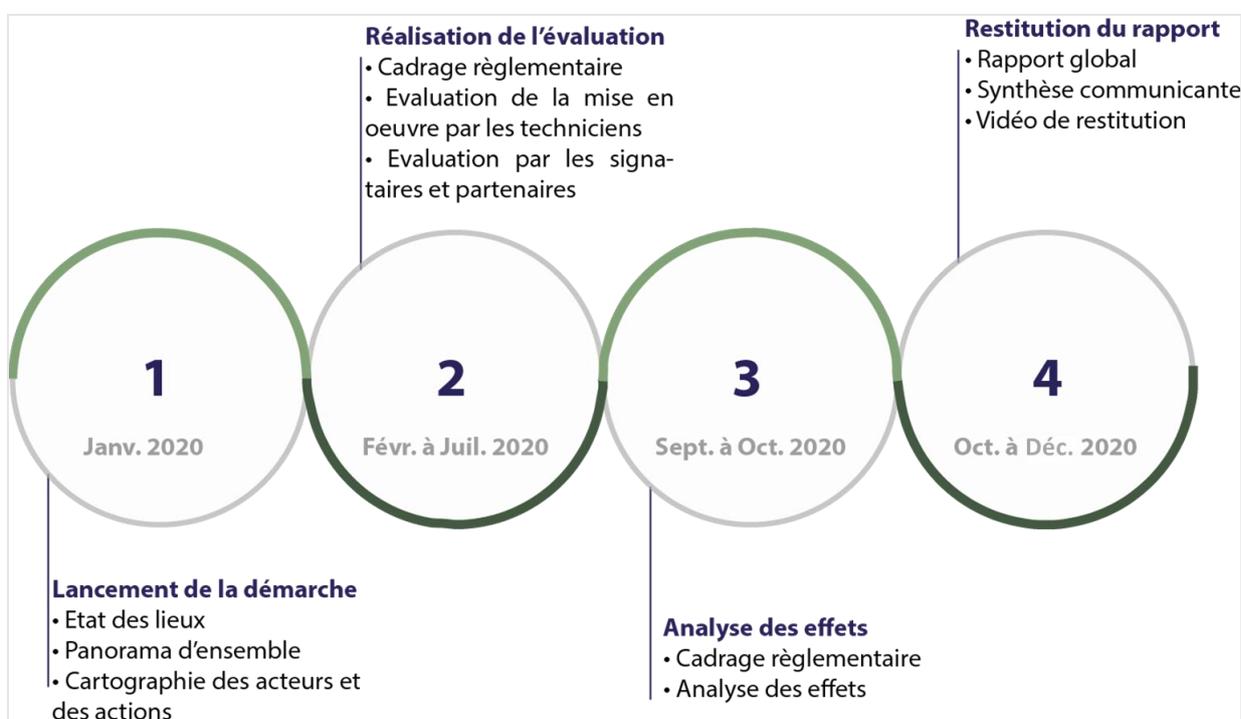
- Elle doit permettre de **communiquer**, en direction des citoyens, des signataires et des partenaires du PNR sur les résultats des actions de la Charte : en ce sens, l'évaluation doit produire des indicateurs qui font sens, qui parlent du territoire et des effets concrets des actions.
- Elle n'intervient pas en tant que contrôle, mais s'intègre dans la démarche en tant que processus d'**amélioration continue** : elle doit permettre des réajustements, de réorienter l'action du Parc et de ses partenaires. Elle doit en effet aider les décideurs à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts des actions. L'évaluation peut par exemple permettre de mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en œuvre du projet.
- C'est un préalable à l'élaboration du **futur projet de territoire**. L'évaluation intervient en effet en amont de la mise en **révision de la Charte** et doit donc apporter des éléments permettant de préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions pour agir sur le territoire à l'avenir. L'évaluation doit ainsi permettre de mettre en évidence ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas marché, mais surtout les raisons pour l'expliquer et les leviers possibles à activer pour améliorer l'action (préconisations).
- Elle contribue à l'**appropriation et à la mobilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Charte**, valorise leur travail et contribue à la connaissance transversale des projets menés dans le cadre de la Charte. C'est aussi un moyen de développer ou réaffirmer l'engagement des signataires et partenaires dans la mise en œuvre de la Charte, en les aidant notamment à préciser leurs objectifs. Concernant le Syndicat mixte du PNR plus particulièrement, l'évaluation doit ainsi permettre de pérenniser son rôle de « catalyseur » d'énergies.

1.2. L'évaluation : note de méthode

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du PNRPA s'est déroulée en 4 temps, toujours selon une démarche d'évaluation participative :

- 1 phase de bilan des réalisations au regard des objectifs de la Charte par le Syndicat mixte : en premier lieu par l'équipe technique du parc, puis par les élus du Bureau ;
- 1 phase de bilan des réalisations au regard des objectifs de la Charte avec les signataires et partenaires de la Charte ;
- 1 phase d'évaluation des effets de la Charte et de la présence du Parc sur le territoire, phase également prospective, visant à identifier des préconisations pour l'évolution de la Charte ;
- 1 phase de rédaction du rapport global.

Déroulement de l'évaluation



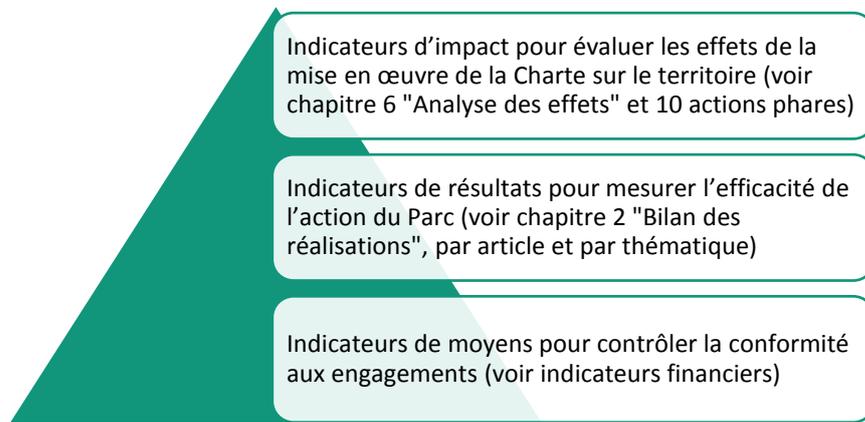
Méthodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre relève d'une démarche d'évaluation de politique publique, qui combine une dimension descriptive et une dimension analytique pour permettre la compréhension d'une réalité complexe où se mêlent les dimensions factuelles et ressenties :

- **Descriptive**, cette étape permet un travail important de collecte et de consolidation des données. Le résultat est la constitution d'une base de données aussi exhaustive que possible des actions du Parc menées sur les dix dernières années.

- **Analytique**, pour dépasser les constats, en repérant des facteurs explicatifs en termes de points forts et de points faibles, afin que l'évaluation puisse apporter des pistes d'amélioration et des préconisations pour la révision de la Charte.

Les éléments d'évaluation sont des indicateurs de natures diverses qui dépendent avant tout de la disponibilité des informations :



- **Le référentiel d'évaluation**

Il est constitué par les engagements des signataires portés dans la Charte du PNRPA par les 14 articles et les 52 sous-articles qu'elle regroupe.

- **Les questions évaluatives**

Les questions portent sur le niveau de réalisation des engagements de la Charte par les le Syndicat mixte, les signataires et partenaires. Elles concernent :

- Les réalisations :

*Quels projets / actions ont permis de réaliser totalement ou en partie l'objectif ?
Quels sont les leviers et les freins expliquant le niveau d'engagement sur l'objectif ?*

- Les rôles du PNRPA :

Dans quel rôle le PNRPA apporte une vraie valeur ajoutée pour réaliser les engagements de la Charte ?

- L'adéquation :

*Comment jugez-vous l'adéquation des missions conduites et des compétences du PNR ?
Comment estimez-vous la pertinence des moyens déployés aux regards des ambitions de la Charte ?*

- L'appropriation :

*Quel est le niveau d'appropriation du PNR, de ses outils et des actions mises en place par les différents acteurs ?
La présence PNRPA contribue-t-elle à générer une identité territoriale « Pyrénées Ariégeoises » ?*

- La spatialisation :

Quelle articulation entre les actions du Parc et les enjeux locaux des territoires ?

Les limites de la méthodologie

La principale limite à la présente évaluation consiste en l'absence d'une base de données préalablement établie. En effet, le Syndicat mixte ne dispose pas d'un tableau de bord général des actions menées. De plus, il n'est pas fixé d'objectif quantitatif ou qualitatif relatif à l'engagement formulé dans la Charte pour chaque signataire. Il n'existe pas non plus de tableau de bord consolidé présentant des indicateurs de résultat. Aussi le recensement des actions n'est pas totalement exhaustif.

Les évaluateurs ont donc établi **une base de données des actions** du Parc à partir d'une recherche documentaire au sein des :

- Bilans d'activités annuels (source principale)
- Comptes rendus de réunions du comité syndical
- Publications du PNRPA
- Site Internet du PNRPA

Cette base de données a été complétée lors des revues de projets avec l'équipe technique du PNR.

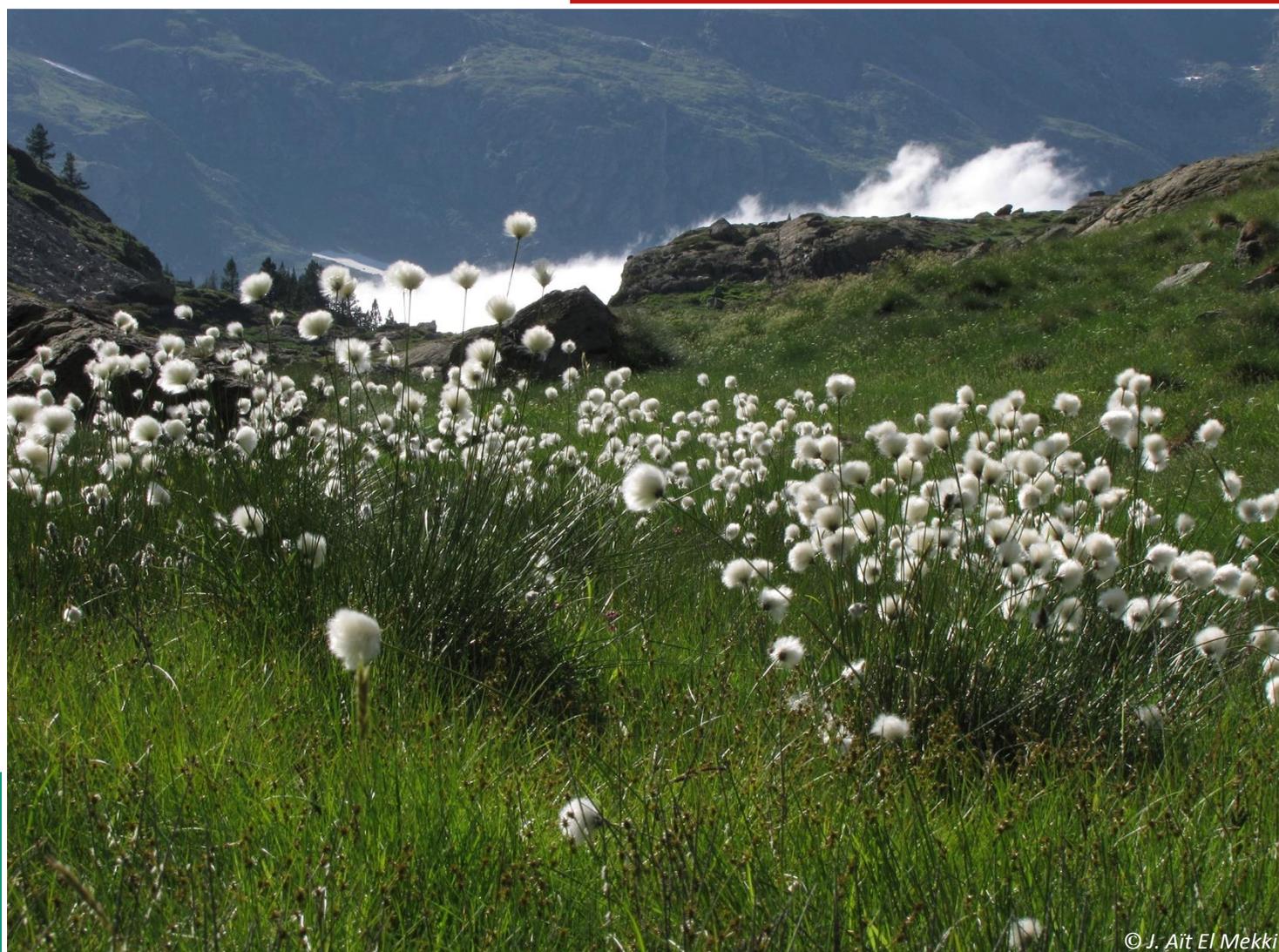
Les actions ont été regroupées par objectifs (les articles et sous-articles de la Charte), année par année (code couleur par année).

Axe	Articles	Action	Communes concernées	Porteur de projet	Partenaires	Détail	Indicateurs	Thématique abordée	Document source
Axe 1	Art. 7.1	Résorption des points noirs paysagers	Bonac-Irazein, Campagne-sur-Arize, Sainte-Croix-Volvestre, Soueix-Rogalle et Ustou	PNR	Concours financier : Conseil Régional	poursuite du fonds d'aide	Depuis 2009 : 209 projets déposés au SMPNR, 108 réceptionnés, 32 en cours de réalisation. En 2014 : 12 visites sur sites + 22 fiches	Paysage	Bilan d'activités 2014
Axe 1	Art. 7.1	Résorption des points noirs paysagers	Auzat, Castillon-en-Couserans, Lorp-Sentaraille, Montgauch, Saint-Girons, Saint-Paul-de-Jarrat,	PNR	SICTOM du Couserans et SMECTOM du Plantaurel	poursuite du fonds d'aide	Depuis 2009 : 248 projets déposés au SMPNR, 108 réceptionnés, 75 en cours	Paysage	Bilan d'activités 2015
Axe 1	Art. 7.1	Résorption des points noirs paysagers	En 2016, Argein, Audressein, Bordes-sur-Lez, Galet et Riverenet ont souhaité en bénéficier.	PNR	SICTOM du Couserans	poursuite du fonds d'aide	Depuis 2009 : 282 projets déposés au SMPNR, 135 réceptionnés, 89 en cours	Paysage	Bilan d'activités 2016
Axe 1	Art. 7.1	Signalétique communale de qualité	Moulis, Lorp-Sentaraille	PNR		Accompagnement à la réalisation d'un Relais information-services à Moulis et à la réalisation du schéma de signalétique de Lorp-Sentaraille, en lien avec la Charte sur la signalisation d'intérêt local du Département.		Paysage	Bilan d'activités 2011
Axe 1	Art. 7.1	Signalétique communale de qualité	CC de Massat et du Canton d'Oust	PNR		Accompagnement à la mise en place d'un schéma de signalétique		Paysage	Bilan d'activités 2012

Extrait de la base de données créée

Action	Contenu	Partenaires et bénéficiaires	Résultats	Freins et leviers	Niveau d'atteinte	
<p>Article de la charte : Développer une filière Energie autour d'un plan stratégique local</p> <p>Rôles et engagements du PNRPA :</p> <p>Le Syndicat mixte joue un rôle pilote pour accroître la prise en compte des problématiques énergétiques et climatiques. Il porte la conception, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie territoriale « énergie et climat ». Il engage ou appuie prioritairement des opérations à caractère pilote ou exemplaire.</p> <p>Le Syndicat mixte s'implique dans la pédagogie. Il porte des opérations groupées de diagnostic et d'accompagnement, par le recours à des compétences externes.</p> <p>La démarche « transports » propre au Couserans est portée par le Syndicat de pays Couserans ou par le Syndicat mixte, en application de leurs accords de coopération (cf. article 3.1).</p> <p>Le Syndicat mixte se rapproche des acteurs du patrimoine et de l'architecture (ex. SDAP, CAUE) afin de faciliter l'installation et l'intégration de panneaux solaires dans les périmètres sensibles, notamment périmètres de protection de monuments historiques et sites protégés.</p> <p>Le Syndicat mixte est consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources.</p>						
8.5	Appui SCIC Ariège Energie Bois Forêt	Création de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt réunissant 12 associés au sein d'une gouvernance locale de l'énergie : collectivités clientes, producteurs de plaquettes, propriétaires forestiers, salariés, institutions partenaires, dont le SMPNR. La SCIC achète aux producteurs des plaquettes à un tarif fixé, qui permet de rémunérer correctement tous les maillons de la filière tout en garantissant un prix raisonnable à l'utilisateur Création d'une Charte éthique de production (pas de coupe rase, rayon de moins de 100 km entre la forêt / la plateforme / la chaufferie, juste rémunération du travail) et travail sur la qualité du produit livré et la transparence pour le client (pesage et mesure systématique du taux d'humidité, mention de la forêt d'origine des plaquettes et des essences de bois livrées).	Membres de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt.	Plus de 200 livraisons sur l'année 90 % des chaufferies du département sont clientes de la SCIC (en baisse depuis 4 ans) Consolidation de l'activité des producteurs de plaquettes Gouvernance locale partagée	Leviers : Mise à disposition d'ingénierie du Parc pour accompagner les professionnels ; forte incitation des financeurs pour l'installation de chaufferies bois collectives. Freins : Pression régionale pour tirer le prix de la plaquette vers le bas pour être compétitif vis-à-vis du gaz de ville notamment.	4
	Candidature TEPCV	Signature de la convention et répartition des financements	MTES, Collectivités du PNR Région DREAL	En décembre 2015, signature des 13 premières conventions financières avec les collectivités. En 2016, signature de 6 conventions financières avec les communes	Leviers : financements conséquents de l'Etat aux collectivités du PNR Freins : Beaucoup de temps d'ingénierie à y consacrer	4

Les tableaux sont présentés en livret annexe



© J. Ait El Mekki

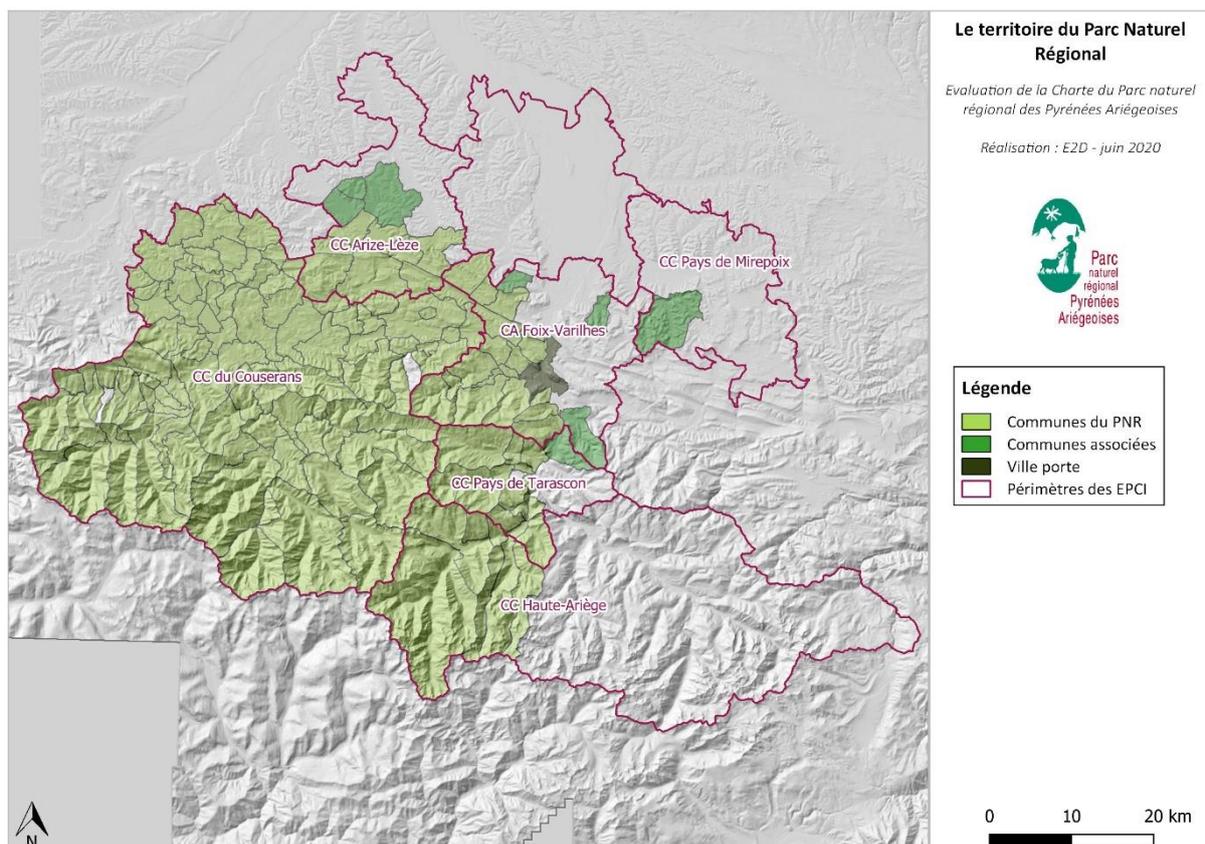
2. PANORAMA GENERAL

2.1. Carte d'identité du territoire du PNRPA

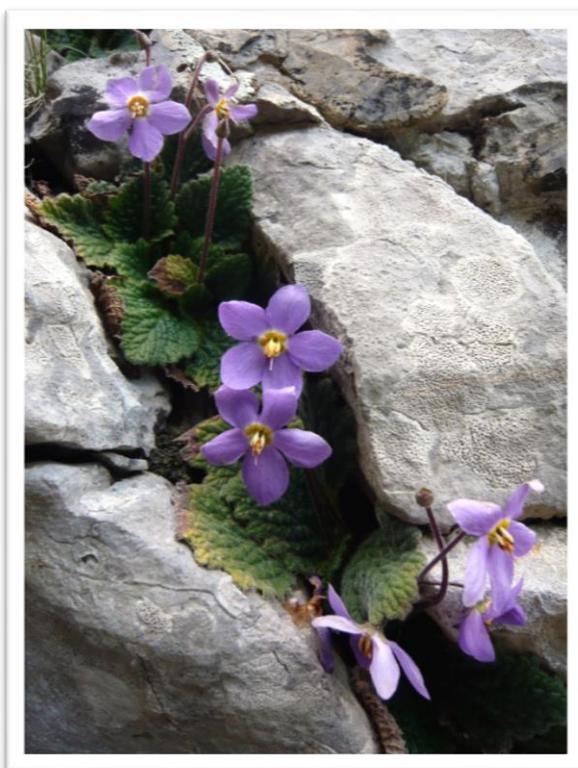
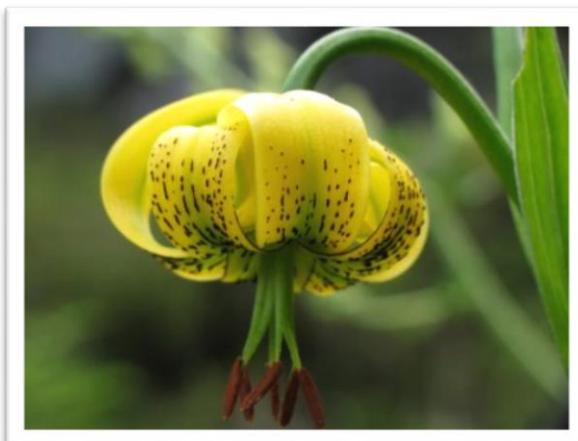
Le Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a été créé par décret ministériel du 28 mai 2009. Le territoire se situe à la frontière de l'Andorre et de l'Espagne, au sud de Toulouse et de la région Occitanie et à l'ouest du département de l'Ariège. Il se caractérise par la diversité et la force de ses paysages montagneux, sa richesse écologique et l'omniprésence de l'eau sous ses diverses formes. La richesse de ce territoire tient aussi à la qualité du cadre de vie, qui se retrouve dans le caractère pittoresque des villages, au regard de l'identité de chaque vallée, des éléments historiques et de la diversité des savoir-faire du territoire (pastoralisme, fromages, pierres à aiguiser...)



Il regroupe 138 communes membres ainsi que 9 communes associées : Artix, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Le Carla-Bayle, Malléon, Mercus-Garrabet, Saint-Paul-de-Jarrat et Ségura. Une convention signée avec chacune des communes précise les domaines d'intervention du Parc ainsi que le niveau de cotisations statutaires. De plus, le travail de partenariat avec la ville de Foix s'est concrétisé à travers une convention « Foix, porte d'entrée du Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises ».



Ce territoire représente au total 2468 km², soit la moitié environ de la superficie du département de l'Ariège. La population est de 44 487 habitants (INSEE 2017).



© P. Cadiran, J. Aït El Mekki, R. Kann

2.2. La gouvernance du PNR

Le Parc Naturel Régional est géré par un Syndicat mixte, composé de collectivités locales. Le Syndicat mixte est chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Les collectivités locales du Syndicat mixte sont: le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège, les 138 communes membres du PNR ainsi que les 9 communes « associées », et depuis le 1^{er} janvier 2019, les intercommunalités concernées par le PNR.

Le Syndicat mixte dispose d'assemblées décisionnelles – un Comité syndical et un Bureau – et de divers organes et instances ayant un rôle consultatif.

146 communes au 1 ^{er} janvier 2019	192 délégués siégeant au Comité syndical au 1 ^{er} janvier 2019
98 réunions du Comité syndical et du Bureau depuis 2009	1 025 délibérations du Comité syndical et du Bureau depuis 2009
171 conventions de partenariat	

Le Comité syndical

Le Comité syndical constitue l'assemblée générale du Parc. Il regroupe les délégués, désignés par les collectivités membres. Il vote les programmes d'actions, le budget, les créations de postes, les documents comptables... Il se réunit en moyenne quatre fois dans l'année.

Le Bureau

Le Bureau est élu par le Comité syndical. Il est composé de 28 membres : 4 délégués pour la Région, 4 pour le Département, 15 pour les communes et 5 pour les intercommunalités. Le Bureau administre le Syndicat mixte au quotidien, dans le cadre fixé par le Comité syndical. Il se réunit dans l'intervalle des réunions de ce dernier.

Des commissions consultatives

Le Syndicat mixte a mis en place des commissions consultatives, destinées à orienter, à organiser et à suivre son action. Quatre commissions ont été instaurées sur la période 2009-2019, portant sur les finances, la communication et la marque Valeurs Parc, l'évaluation, la gestion de l'espace et des patrimoines... Le renouvellement de la gouvernance suite aux élections municipales de 2020 a conduit à modifier l'organisation des commissions qui sont désormais au nombre de 12.

Un travail partenarial

Le partenariat est le mode d'action privilégié du Parc pour mettre en œuvre divers projets. Il anime des comités de pilotage, comités de suivi et groupes de travail, composés d'élus et des partenaires divers. Ces organes consultatifs portent sur l'énergie et le climat, la valorisation des produits locaux, l'éco-construction, etc.

Le Syndicat mixte a suscité dès 2006 la création d'un conseil scientifique, qu'il anime. Ce conseil scientifique a un rôle d'expert, de conseil, de recherche, et mène des actions, il est composé d'une trentaine d'experts dans différentes disciplines.

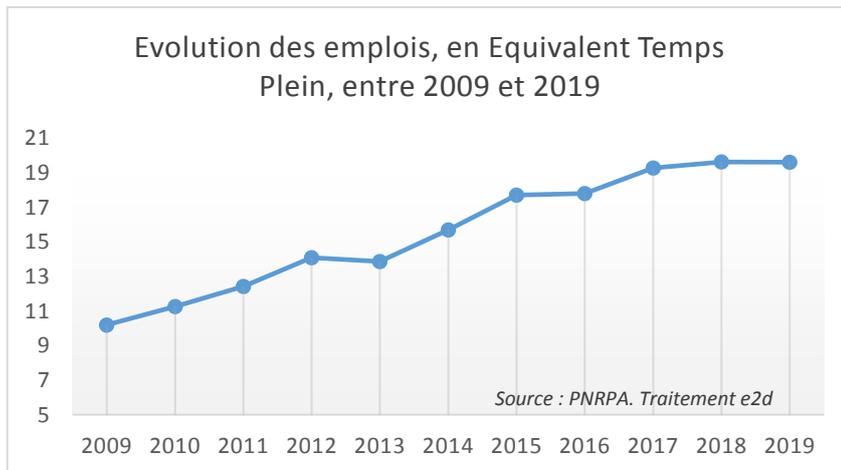
Il est également à l'écoute des travaux et propositions de l'association des Amis du Parc créée en 2007.

Enfin, le Syndicat mixte élabore et signe de nombreuses conventions de partenariat, pour organiser les collaborations et les synergies avec ses divers partenaires.

2.3. Les moyens techniques et financiers

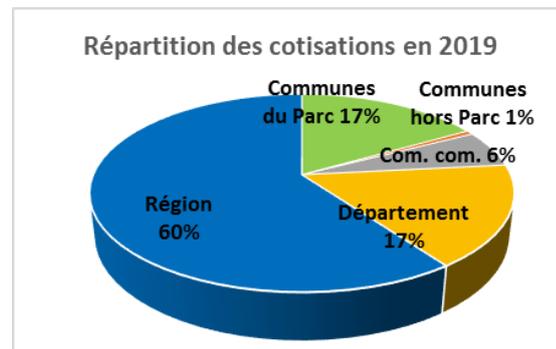
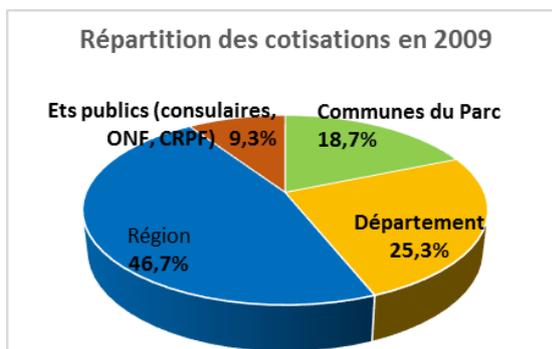
Le Syndicat mixte dispose d'une équipe technique et d'animation. Les chargés de mission initient, montent et suivent des projets, chacun dans leurs domaines d'action (urbanisme, patrimoines bâtis et naturels, Marque Parc, filière forêt-bois, énergie-climat...). Ils montent et suivent des dossiers de financement, animent et communiquent sur les différents projets menés.

L'ingénierie du PNR s'est consolidée au fil des années au fur et à mesure de l'élargissement de son champ d'action. Le nombre d'ETP (équivalent temps-plein) a globalement doublé entre 2009 et 2019 pour atteindre **20 ETP** fin 2019.

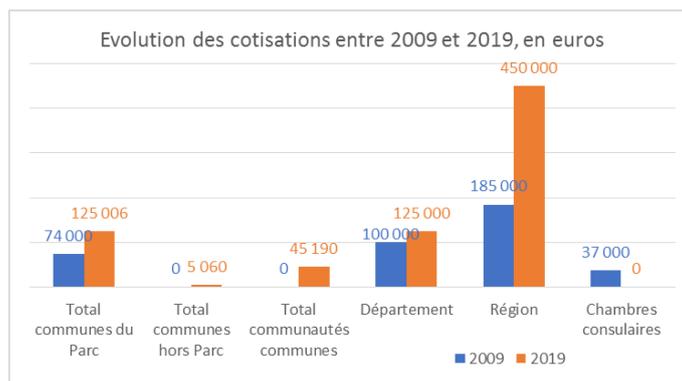


Les statuts du Syndicat mixte prévoient les taux de concours des collectivités membres à l'équilibre de sa section de fonctionnement : 50 % par la Région Occitanie, 25 % par le Département de l'Ariège, 25 % par les communes et les intercommunalités.

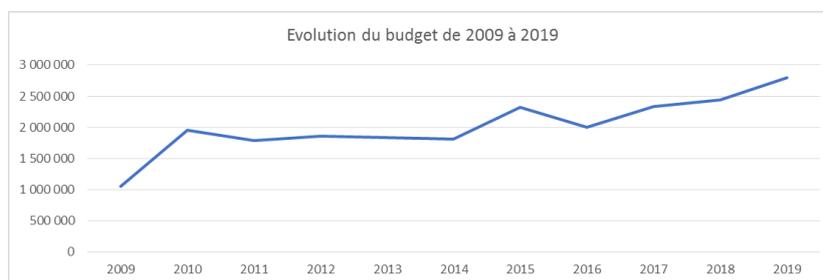
Les cotisations ont évolué de 396 000 € en 2009 à 750 256 € en 2019. La composition a également évolué avec l'apport des communautés de communes. La cotisation est passée de 2009 à 2019 de 1,77 à **2,71 € par habitant**.



La composition des cotisations statutaires a évolué dans le temps : les chambres consulaires ont apporté une cotisation lors de la création du Parc. A contrario les communautés de communes ne contribuaient pas au départ et versent actuellement une contribution, de même que les communes associées, hors Parc (graphique suivant).



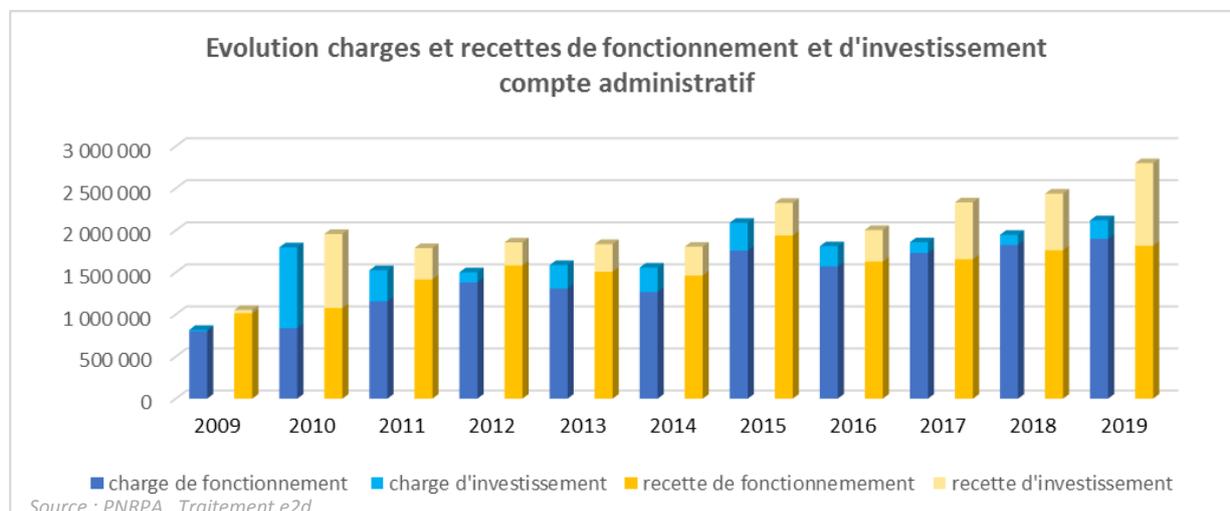
Le budget voté par le Syndicat mixte (compte administratif) évolue de **1 054 889 € en 2009 à 2 799 615 € en 2019.**



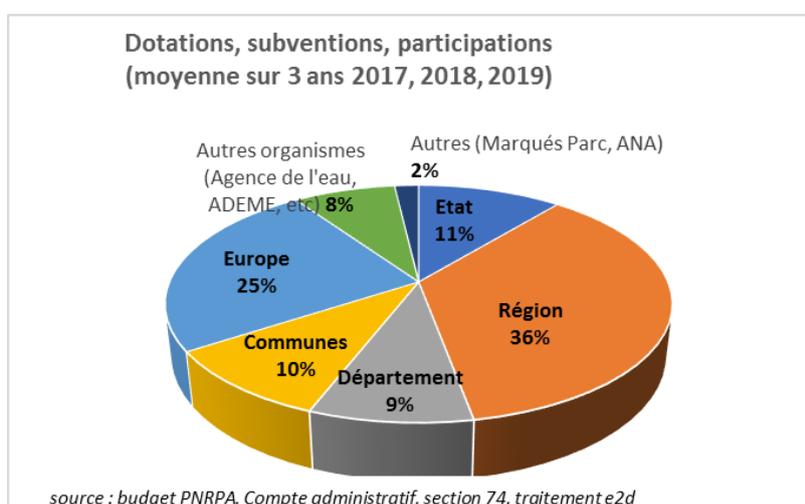
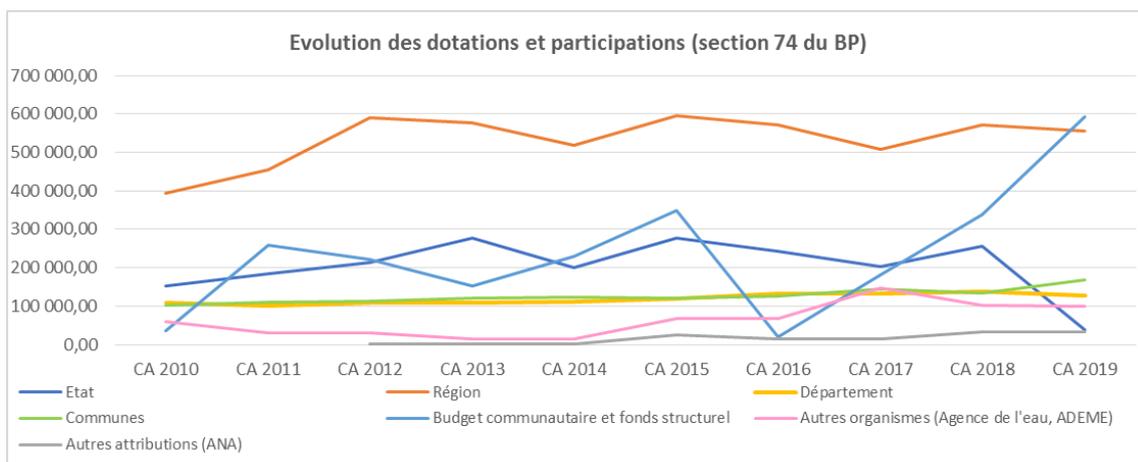
Le budget, calculé sur la moyenne des 3 années 2017, 2018, 2019, se répartit pour 69% en fonctionnement et 31% en investissement.

Les dépenses se répartissent, en moyenne sur les 3 années 2017, 2018, 2019, pour 92% en charges de fonctionnement, 8% en charges d'investissement.

- La section de fonctionnement en dépenses et recettes, correspond notamment au fonctionnement courant du Syndicat mixte et aux frais liés à la mise en œuvre des actions (charges à caractère général, charges de personnel, frais de structure), et en recettes aux contributions statutaires des membres du PNR, à la dotation de l'Etat (Ministère chargé de l'Ecologie : 120 000€).
- La section d'investissement correspond aux opérations relevant de l'investissement, aux immobilisations (immobilier, informatique)... et en recette aux subventions et dotations attribuées pour le programme d'actions et emprunts du Syndicat mixte (siège administratif).

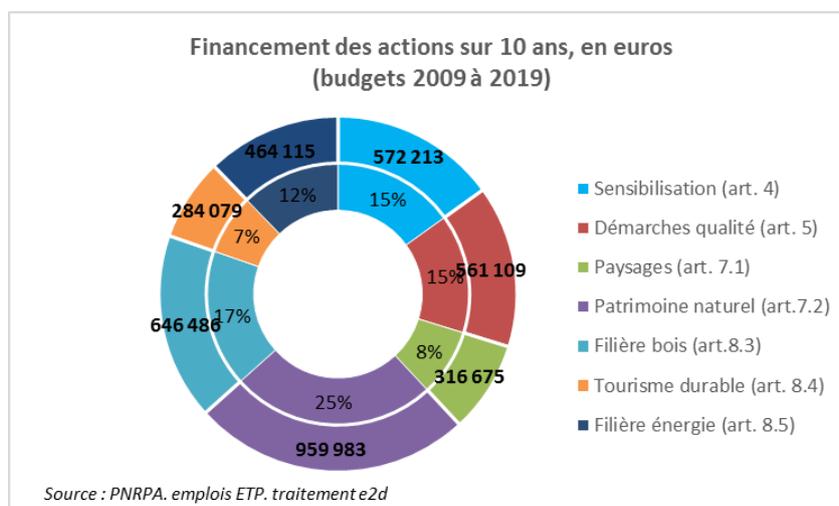


L'ensemble des contributions et dotations varient, entre 2010 et 2019, de 881 490 € à 1,65 million d'euros. Elles sont réparties entre les différents signataires de la Charte et autres financeurs (Europe,...), comme suit :



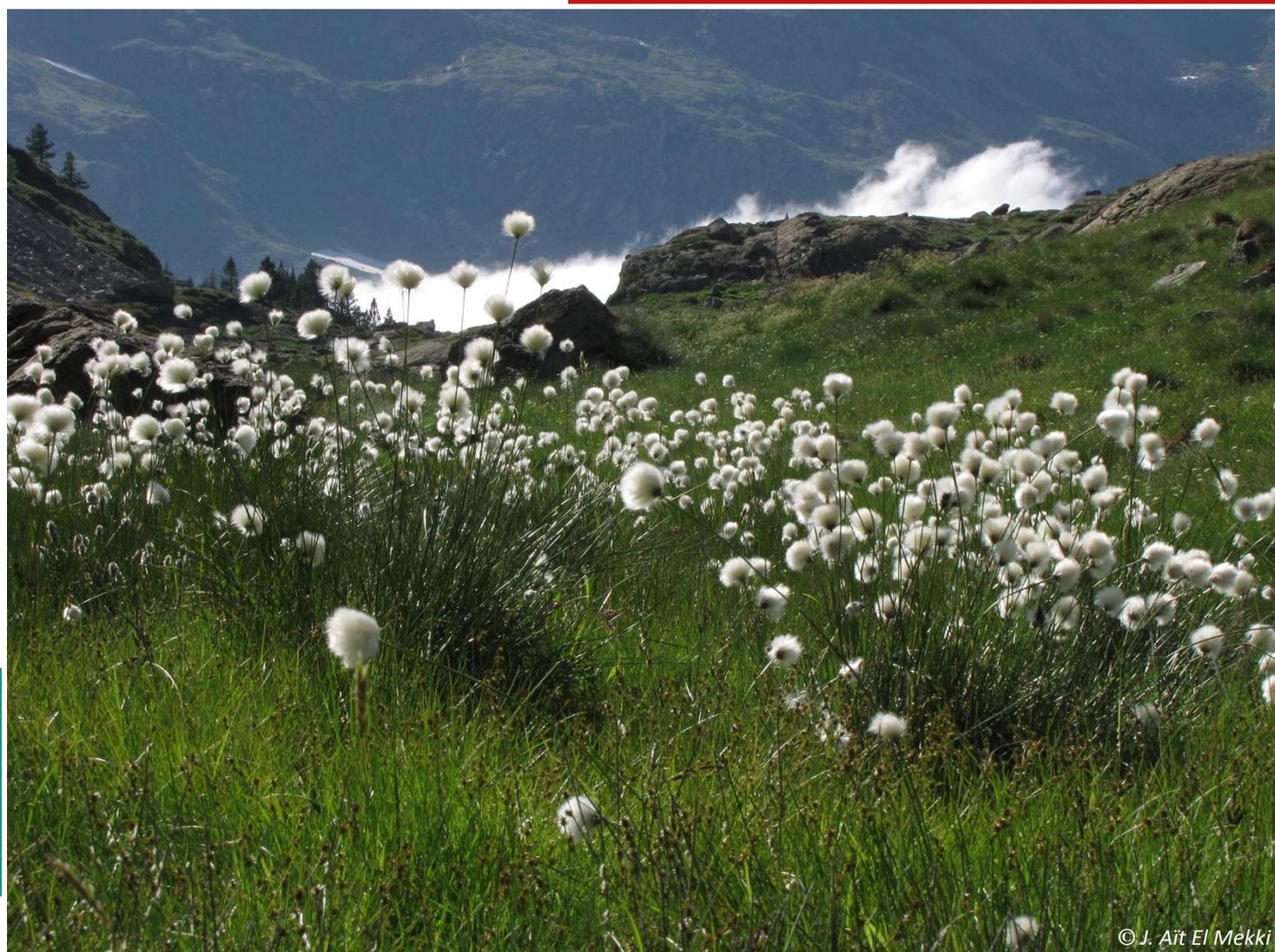
Le financement des actions

L'analyse de la mise en œuvre des actions permet d'identifier l'intensité des moyens du PNRPA répartis par actions. La présentation suivante est indicative et non exhaustive : elle porte sur les charges de personnel ; de plus certaines actions, transversales, peuvent relever de plusieurs sous-articles de la charte et être animées par plusieurs chargés de mission ; les fonctions de gestion et d'administration bien qu'en en partie mobilisées pour réaliser des actions ne sont pas intégrées ici.





Le siège du Parc, à la Ferme d'Icart, commune de Montels : bâtiment rénové en 2011 mêlant bois local et pierre. ©André Rouch, image Internet



© J. Aït El Mekki

3. BILAN DES REALISATIONS

Les analyses présentées dans cette partie sont issues de la base de données réalisée à partir des bilans d'activité annuels du Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises et des éléments recueillis lors des revues de projet organisées pour la phase d'auto-évaluation par l'équipe technique du PNR.

La consolidation de ces données a permis de construire un répertoire exhaustif des actions menées par le Parc au cours des 10 dernières années.

Les trois axes qui structurent la charte recouvrent une grande diversité d'actions qui sont ici catégorisées par grandes thématiques :

L'axe 0 « L'ambition et la méthode : Promouvoir le développement durable des Pyrénées Ariégeoises par l'amélioration de la connaissance, l'éducation et l'innovation » se caractérise par la prédominance des actions d'éducation à l'environnement développées par le SMPNR, avec pour fil conducteur l'accompagnement aux modes de production et de consommation durables. Les actions mises en œuvre sont soit dédiées à des publics spécifiques – notamment les jeunes - (opération éco-écoles, parcours éducatif pour les collégiens de Saint-Girons, ...), aux collectivités (éco-responsabilité des collectivités, 0 pesticides), soit des actions plus « généralistes » et transversales au regard des thématiques abordées, à destination du grand public et autour de la promotion du territoire et du rôle du PNR (portes-ouvertes du PNR, stand-exposition lors de manifestations, création du centre de documentation, Maison du Parc, rencontres scientifiques...)

L'axe 1 « Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités » regroupe une diversité de thématiques. L'accompagnement des collectivités, notamment sur l'aménagement du territoire et la préservation des paysages et du patrimoine, regroupe un vaste panel d'actions qui concerne des études et outils (réalisation de diagnostics et chartes architecturales, urbanistiques et paysagère...), des réalisations concrètes (réouvertures paysagères, résorption de points noirs paysagers, restauration du patrimoine bâti...), ainsi que des financements (fonds ardoise).

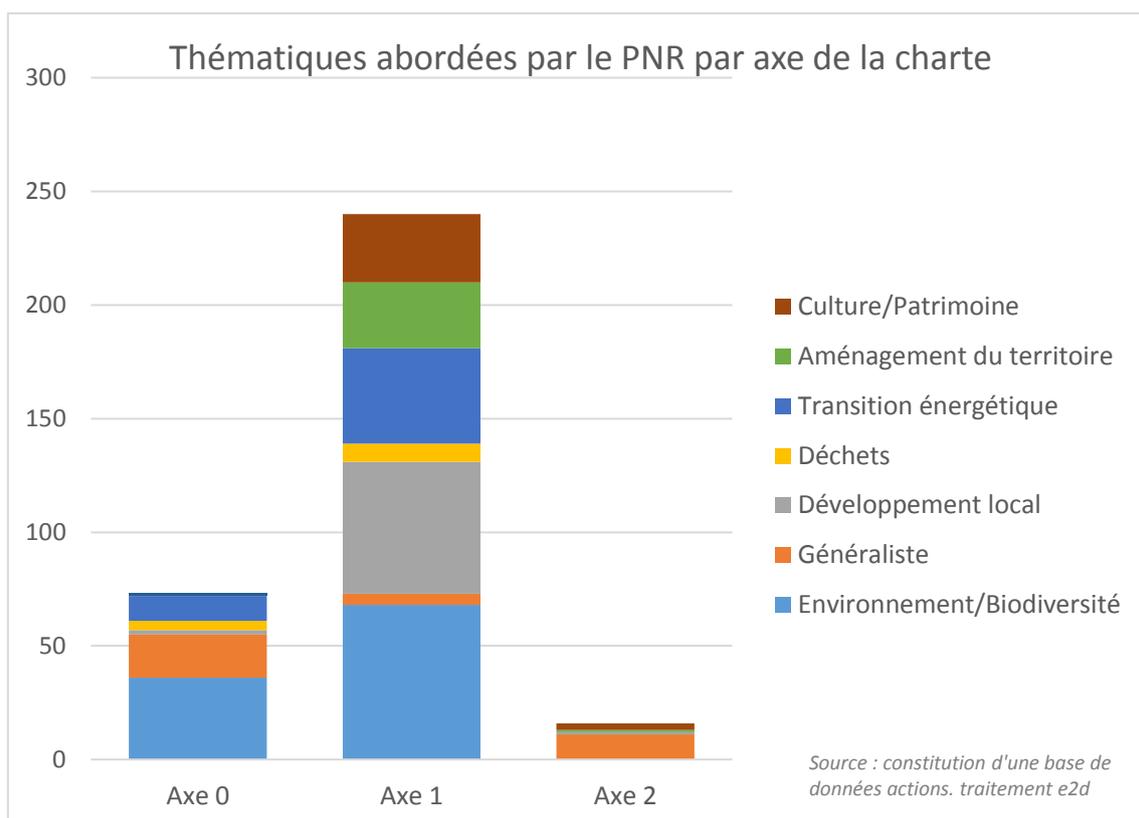
La préservation et la gestion des espaces naturels constituent une part importante des actions développées dans le cadre de l'axe 1 (Plan de gestion du site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et des paysages remarquables qui lui sont associés, réintroduction du bouquetin, conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre, plans d'actions sur les espaces naturels pour plusieurs communes du territoire, gestion de sites Natura 2000, mise en valeur du site de l'Etang de Lers ...). Les espaces forestiers spécifiquement font l'objet de nombreuses actions en faveur du développement de filière forêt-bois et des pratiques de gestion durables.

La transition énergétique constitue d'ailleurs un autre pilier de l'axe 1, concrétisé à travers le Plan Climat Energie Territorial qui a donné lieu à de nombreuses actions à destination des particuliers, des collectivités, des entreprises.

Enfin, on retrouve au sein de cet axe diverses actions partenariales ayant vocation à limiter les impacts environnementaux des activités présentes sur le territoire (la station de ski de Goulier-neige avec l'accompagnement à la mise en place d'une étude naturaliste et paysagère, la fromagerie de Loubières sur la question de la gestion des effluents, la station d'écologie expérimentale de Moulis sur la question de l'impact de l'hydroélectricité, l'appui à la labellisation des hébergements touristique...) ou à encourager les acteurs agissant en faveur de la transition énergétique et écologique (appui à la SCIC Ariège Energie Bois Forêt par exemple) ou de la valorisation des filières locales (valorisation du fromage

et des produits laitiers, projet « viande bovine locale », « Fabriqué près de chez vous »...). A ce titre notamment, la thématique du développement local est fortement représentée au sein de cet axe.

L'axe 2 « Renforcer la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée » a été globalement moins investi. Pour autant, on retient deux leviers importants au sein de cet axe : l'accompagnement des documents d'urbanisme et la coopération transfrontalière. Ces deux actions sont porteuses de grands potentiels pour soutenir l'efficacité de l'action du Parc au sein de son périmètre mais aussi, avec les autres Parcs pyrénéens, pour renforcer les dynamiques de développement durable à l'échelle du Massif Pyrénéen.



3.1. Réalisations par article

Liste des actions présentées ci-après non exhaustive

Article 1 : Cadre de la charte

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
1.1 Objet et portée de la Charte - Les engagements	<ul style="list-style-type: none"> Fiches conseil : fiches thématiques à caractère pédagogique grand public Grille d'analyse des avis du Parc Porter à connaissance pour les documents d'urbanisme
1.2 Périmètre du Parc naturel régional	/
1.3 Finalités du Parc naturel régional	/
1.4 Le Syndicat mixte de gestion du PNR	<ul style="list-style-type: none"> Commissions Changement de statut : intégration des Communautés de communes début 2019 Adhésion des villes-portes

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> Un frein budgétaire pour la réédition des fiches conseil Un périmètre intégrant partiellement certaines communautés de communes et impactant la solidité des partenariats Un désaccord des signataires sur les perspectives d'élargissement du périmètre 	<ul style="list-style-type: none"> Des avis du SMPNR qui ont permis parfois d'aboutir à un consensus (ex : carrière de Bédeilhac) Une analyse multicritères systématique qui permet d'objectiver les projets Des Communautés de communes, communes associées et communes partenaires qui adhèrent progressivement au SMPNR générant un accroissement des ressources du SMPNR

Source : Revues de projets

Un réel travail de pédagogie a été effectué à destination du grand public pour permettre d'appréhender les différentes thématiques d'intervention du PNR. Par ailleurs, l'intégration des communautés de communes ainsi que des communes associées et des communes partenaires souligne un effort en termes de gouvernance partagée. Le principal frein identifié concerne sur le périmètre : le fait que à l'exception de la CC du Couserans, les autres communautés de communes ne soient que partiellement intégrées induit des différences entre les communes incluses et celles qui sont à l'extérieur du périmètre du PNR.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

L'intervention du Conseil régional s'est concentrée sur l'apport de financements et l'ingénierie ainsi que sur la facilitation des actions du SMPNR, répondant ainsi à ses engagements. Les collectivités locales ont rencontré davantage de difficulté, avec une implication inégale dans la mise en œuvre de la Charte. Ainsi, des communes, perçoivent les instances de gouvernance comme des réunions de validations plus que d'échanges. Elles expliquent une implication limitée dans ces instances par la

difficulté qu'elles peuvent avoir à exprimer leur point de vue dans ces réunions rassemblant un grand nombre de participants et traitant sur un temps très courts des sujets complexes. Enfin, l'Etat intervient plus particulièrement comme financeur et donneur d'ordre.

Article 2 : Améliorer la connaissance des Pyrénées Ariégeoises

La contribution à l'amélioration de la connaissance du territoire est affirmée dans la Charte comme étant indispensable à la réalisation des missions du Parc et est, en conséquence, positionnée comme une action prioritaire.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
2.1 Organiser les coopérations avec les organismes de la connaissance et du savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Comité scientifique pour la réintroduction du Bouquetin • Signatures de conventions avec l'association ANA • Interventions à l'Université de Foix • Accueil d'étudiants (stagiaires) notamment avec le CNRS de Moulis (Programme ADAPTER) • Partenariats divers avec des organismes de recherche ou chercheurs individuellement
2.2 Organiser l'information géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données SIG alimentée et actualisée
2.3 Produire de nouvelles connaissances et actualiser l'état des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du glacier du Mont Valier • Observatoire photographique de suivi du territoire par le paysage • Base de données Zones humides • Base de données FLORA • Inventaire des habitats du PNR par le conservatoire botanique • Inventaires ponctuels (RTE, hébergements Valeurs Parc, réouverture de milieux)

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Un dialogue insuffisant et parfois « décalé » avec les universitaires et les chercheurs, par manque de temps • Une concurrence sur les financements avec des partenaires naturalistes (ANA-CEN09) • Un déficit de moyens humains et financiers en interne pour assurer une continuité des actions et une actualisation des données • Une appropriation des outils SIG et des données produites inégale en interne comme en externe (communes) • Un défaut de diffusion publique des données (notamment base SIG), 	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats solides impulsés avec les différentes catégories d'acteurs • Une bonne identification du SMPNR en tant que producteurs de connaissance • Des sujets particulièrement fédérateurs (ex : bouquetin) • Une bonne capacité de consolidation initiale de données et d'analyse du SMPNR avec des compétences solides • La mise en place d'un outil SIG permettant une vision fine et partagée du territoire • Une utilisation des données produites dans le cadre de projets opérationnels

notamment en raison de complexité technique	d'aménagements, par les services instructeurs et dans les porter à connaissance <ul style="list-style-type: none"> • Une appropriation ponctuelle des données par les acteurs du territoire dans le cadre de démarche de valorisation du patrimoine naturel du PNR
---	---

Source : Revues de projets

Le SMPNR s'est véritablement affirmé comme acteur clé dans l'amélioration de connaissance, jouant pleinement son rôle et respectant les engagements de la Charte. Prenant appui sur les collaborations avec les partenaires universitaires, associatifs et institutionnels, le SMPNR se positionne aussi bien sur la production de données (réalisation d'inventaires) que sur l'agrégation et la consolidation de données d'autres partenaires.

A l'inverse, les difficultés identifiées relèvent d'une appropriation encore trop inégale en interne comme en externe des outils et données produites. Par ailleurs, le SMPNR fait état d'une capitalisation des différentes données qui reste insuffisante et d'une actualisation des données qui pourrait être fragilisée par un défaut de moyens.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

L'Etat et les collectivités locales s'accordent à reconnaître la légitimité et la forte contribution du SMPNR dans l'amélioration de la connaissance des Pyrénées Ariégeoises, en tant que producteur et diffuseur. Les partenaires ont également largement contribué au renforcement des connaissances dans la mesure de leurs possibilités, en tant que fournisseurs de données et d'études.

Article 3 : Organiser et conforter l'ingénierie liée au développement durable

Le SMPNR a pour mission la promotion du développement durable au sein du territoire, à la fois à travers l'accompagnement des différentes catégories d'acteurs mais également par une fonction de coordination des actions et des différents partenaires sur ces sujets. Aussi, la fonction d'ingénierie constitue un apport essentiel du Parc.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
3.1 Organiser les complémentarités entre les différentes structures	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions avec les partenaires : conventions cadres, conventions opérationnelles par projet • Complémentarité entre les différentes structures : collaboration et participation aux évènements, études, projets,...
3.2 Compléter l'ingénierie du Syndicat mixte	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutements et suivi ETP en ingénierie • Inauguration du Parc
3.3 Disposer d'une veille juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Veille juridique dans le cadre des projets, sur des problématiques concrètes

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none">• Pour certains projets, une forme de concurrence quant à la répartition des rôles et missions entre chaque structure, induit notamment par les dispositifs d'appels à projets pour l'accès aux financements• Des problématiques financières et administratives qui génèrent des tensions entre les structures• Une fragilisation de la coopération avec les communes étant donné les transferts de compétences aux intercommunalités• Des recrutements permanents difficiles au vu des ressources financières	<ul style="list-style-type: none">• Pour la plupart des actions, des partenariats fluides et ne nécessitant pas systématiquement la mise en place de convention• Une diffusion de la culture du développement durable via les partenariats déployés• Des relations permanentes avec les intercommunalités qui se sont consolidées• Une réelle amélioration des compétences en ingénierie territoriale permettant de nouvelles synergies entre les structures• Un renforcement significatif de l'équipe technique, aux compétences reconnues, et une culture de travail partagée• Une veille juridique assurée par chaque chargé de mission dans le cadre de ses projets et soutenu par un contrat de partenariat avec un juriste

Source : Revues de projets

Le SMPNR endosse avec un certain succès son rôle de partenaire, notamment auprès des signataires de la Charte et plus largement. Il s'est structuré et doté des compétences nécessaires pour développer ses ressources en ingénierie territoriale. Toutefois, les complémentarités avec différentes structures sont encore fragiles et à affiner, avec en particulier, un sentiment de concurrence sur les périmètres et missions d'intervention de certaines structures.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Le Parc est plutôt bien reconnu par les communes et communautés de communes comme un partenaire apportant une vraie plus-value, notamment en termes d'appui technique. Ainsi, de nombreuses collectivités locales ont sollicité le SMPNR pour la mise en œuvre de projets sur leurs territoires, respectant ainsi leurs engagements. Elles ont conduit des actions avec le Parc et soulignent que ce dernier leur permet la prise en compte de problématiques importantes (collecte des déchets, démarche zéro pesticides, consommation d'énergie,...), par la mise à disposition d'une ingénierie territoriale dont les petites communes ne disposent pas. Toutefois, la qualité des relations et la mobilisation du PNR par les communes sont inégales, certaines se saisissant peu du PNR ou étant encore réfractaires.

Le Conseil régional s'est impliqué dans cet article à travers l'apport d'ingénierie et de financements et s'est affirmé comme facilitateur des actions du SMPNRPA, répondant ainsi à ses engagements. Enfin, des conventions-cadre ont été signées avec des services de l'Etat (DREAL notamment) ainsi qu'avec le Conseil départemental pour développer la synergie des acteurs dans les différents domaines d'activités du PNR afin de conforter les engagements de la Charte.

Article 4 : Faire de chacun un acteur du développement durable

En tant qu'opérateur local du développement durable, le Parc intervient par des actions de communication, sensibilisation et de responsabilisation des acteurs du territoire.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
4.1 Communiquer pour aider à mieux agir	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres aux partenaires • Evènements et manifestations écoresponsables: Pyrénées partagées ; Estivale du Casseur d'Os • Centre de documentation • Portes-ouvertes du PNR • Signalisation routière – Panneaux signalant l'entrée du PNR • Autres éléments de communication : Dépliant, poster des lacs, carte et livre du PNR ; Livret refuges gardés de Montagne ; Stand-exposition • Site internet • Relations avec la presse • Actions éducatives : Opération éco-écoles ; Parcours éducatif pour les collégiens de Saint-Girons ; Intervention dans les écoles • Information spéciale pour les nouveaux élus communaux suite aux élections municipales 2014 • Organisation de Formations • Les cahiers du patrimoine (2015) • Appel à projets "sensibilisation à la transition écologique" (2016) • Défi Famille à alimentation positive
4.2 S'engager à des échanges réguliers avec les habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'association des Amis du Parc (Convention, évènements, animations, stages)
4.3 Mobiliser les collectivités en tant que leviers du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Eco-responsabilité des collectivités • Recommandations et formations pour l'entretien des espaces verts • Pratiques écoresponsables en interne
4.4 Mettre en œuvre au sein du Parc le principe d'amélioration continue du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'évaluation interne
4.5 Créer la Maison du Parc	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Maison du Parc : Rénovation et aménagement de la Ferme d'ICart

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit de moyens alloués spécifiquement à la fonction de communication, face à des actions chronophages et coûteuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne mobilisation des partenaires pour conduire des animations et actions de communication • L'association des Amis du Parc jouant une fonction d'ambassadeur du PNRPA, avec

<ul style="list-style-type: none"> • Une communication et des animations reposant sur les chargés de mission en fonction des thématiques • Absence d'une véritable stratégie de communication, notamment concernant le numérique (site internet) • Des communications s'adressant trop peu aux habitants et des outils de diffusion perfectibles (dont liste de diffusion) • Une mise en place de communications et d'animations multi-partenariales parfois freinée par des changements d'interlocuteurs ou une mobilisation inégale (ex : Offices de tourisme, ONF, établissements scolaires, adhérents Marque Parc, ...) • Une capitalisation insuffisante : plusieurs actions ponctuelles non reconduites (ex : estivale du Casseur d'Os), relation presse nationale et régionale non suivie • Une visibilité du PNRPA qui n'est pas toujours optimale, notamment lorsqu'il n'intervient pas en direct • Une maison du Parc mal identifiée par le grand public 	<ul style="list-style-type: none"> • une forte motivation des bénévoles dans les différentes actions conduites • Des partenaires ayant un véritable savoir-faire et des compétences permettant de produire des actions de qualité • Un partenariat efficace avec le CNFPT pour le déploiement de la formation en faveur du développement durable auprès des collectivités locales • Des animations et communications reconnues et appréciées, assurant une valorisation des communes, une légitimité et visibilité du PNRPA • Des actions parlantes et significatives à montrer au grand public • Des relations étroites et suivies avec les médias locaux • Une implication des chargés de mission pour alimenter les différents supports et actions de communication • Objectivation de certains indicateurs, mise en place de tableurs de suivis et de pratiques de suivi de la part des agents • Une maison du Parc dans un bâtiment de caractère et permettant l'accueil de partenaires (siège sociaux, salles de réunions, bureaux)
---	--

Source : Revues de projets

Pour assurer sa mission de sensibilisation, le SMPNR a déployé une large palette d'animations et de supports de communication dans lesquels les agents du Parc et les partenaires se sont très largement impliqués. Il en résulte une forte satisfaction de la part des destinataires de ces actions et une contribution significative à la sensibilisation des publics aux enjeux du développement durable et aux pratiques écoresponsables.

En revanche, un déficit d'échange avec les habitants est souligné. De même, la stratégie de communication qui repose sur les techniciens et non sur une fonction support dédiée au sein du SMPNR limite la portée des actions de communication. Enfin, la démarche d'amélioration continue mériterait d'être re-questionnée afin d'installer des outils et pratiques d'évaluation adaptés et appropriables par les agents dans la durée.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les partenaires, qui reconnaissent la légitimité du Parc et la qualité des actions conduites en matière de sensibilisation, responsabilisation et communication ont régulièrement contribué au financement (Conseil Régional, Etat) et apporté leur soutien technique (ex : Conseil Départemental sur l'action signalisation routière) aux actions de communication et d'animation portées par le SMPNR. En revanche, les communes et communautés de communes ont peu relayé ces actions auprès des élus et de leurs administrés.

Article 5 : Généraliser les démarches qualité

Le Parc se positionne comme structure exemplaire, incitateur et facilitateur pour le déploiement de démarches qualité certifiées permettant une meilleure reconnaissance des professions et produits du territoire.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
5.1 Faire du Syndicat mixte une structure exemplaire en matière de démarche qualité	<ul style="list-style-type: none">Eco-responsabilité des collectivitésRecommandations et formations pour l'entretien des espaces vertsPratiques écoresponsables en interne
5.2 Encourager les acteurs économiques à entrer dans une démarche de qualité territoriale	<ul style="list-style-type: none">Mise en place du projet d'éco-golf et d'éco-station
5.3 Étendre la mise en place, auprès des professionnels, des démarches de prise en compte de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">Participation à la labellisation éco défi des artisans et commerçants
5.4 Prendre appui sur la marque Parc	<ul style="list-style-type: none">Elaboration d'une stratégie de développement de la marque parc

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none">Animation des démarches faisant parfois défaut ou étant insuffisante pour permettre un engagement dans la duréeDiscontinuité des financements impactant la pérennité des actions et accompagnements	<ul style="list-style-type: none">Création d'une image valorisante et déploiement d'outils de communication intéressants (ex : vitrophanie)Le PNRPA positionné parmi les leaders dans la mise en place de la marque Valeurs ParcUne motivation des professionnels pour s'identifier aux valeurs de la marque, une bonne dynamique et un réseau fonctionnelUne stratégie nationale de la Fédération des PNR pour renforcer la visibilité de la marque Valeurs Parc

Source : Revues de projets

La majorité des actions de l'article 5 sont estimées totalement ou en partie réalisées, témoignant d'une forte implication sur le sujet. La marque « Valeurs Parc » constitue le cœur de l'action, mobilisant de nombreuses ressources humaines et financières.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les partenaires considèrent que la démarche qualité est dans la nature même des PNR. L'action a été réellement fédératrice pour les partenaires locaux, avec notamment une implication du Conseil départemental et des collectivités locales. Par ailleurs, le Conseil régional s'est positionné en tant que partenaire financier et technique mais également en accompagnateur de projets collectifs et en porteur d'actions pilotes. Les partenaires reconnaissent l'ampleur du travail mené par le SMPNR sur le déploiement de la marque « Valeurs Parc » et l'animation du réseau des professionnels. Pour autant, malgré cette reconnaissance, les partenaires ont insuffisamment porté la démarche, ne contribuant que très peu à sa promotion. Les acteurs du tourisme sont encore en retrait dans le dispositif.

Article 6 : Promouvoir l'expérimentation et l'innovation

L'expérimentation et l'innovation font partie des cinq missions centrales d'un PNR, l'objectif étant d'actionner ces leviers afin d'impliquer les acteurs dans des démarches à caractère pilote.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
6.1 Organiser autour du PNR un réseau de compétences pour encourager la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec la Station d'écologie expérimentale du Moulis • Lettres du Conseil Scientifique • Rencontres scientifiques • Partenariats avec des organismes de recherche
6.2 Réaliser et promouvoir des actions expérimentales et/ou pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions en bois local • Démarche zéro phyto • Projet Bouquetin • Projet GREEN • Coopérations interparcs • Projet SAGECE • Fonds ardoise • Réouvertures paysagères • Gestion de l'espace agricole par le foncier • Stratégie de valorisation des races locales (Biohéritage)

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Une disponibilité parfois insuffisante des équipes de recherche sur les programmes pilotes du PNR • Des modes de fonctionnement, temporalités et méthodes différents avec le monde de la recherche générant parfois des difficultés de relations • Peu de sollicitation du PNR de la part des organismes de recherche, départementaux notamment • Certaines expérimentations n'ont pas abouti faute de suivi et de prise de relais des acteurs concernés (ex : filière laitière) • Une légitimité du PNR questionnée sur certains aspects des sujets qu'il est amené à traiter via l'expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil scientifique très dynamique, entretenant des liens étroits avec le PNR • Des échanges facilités par la participation au Conseil Scientifique du PNR d'au moins un chercheur du CNRS de Moulis • Des retours d'expérience à double échelle : déploiement d'expérimentations ayant porté leurs fruits sur d'autres territoires et inversement, diffusion des expérimentations menées par le PNRPA • Des modes de travail intégrant les logiques d'innovation et d'expérimentation • Un PNR identifié comme précurseur sur de nombreux sujets (0 pesticides, construction bois local, bouquetins ...) • Une ingénierie efficace et dynamique, permettant à chaque chargé de mission de participer à la mise en place de programmes de recherche

Source : Revues de projets

L'innovation et l'expérimentation constituent le moteur et le cœur des actions portées par le PNR. Les exemples d'actions expérimentales ou innovantes ayant rencontré un véritable succès sont nombreux.

La plus-value du PNR sur ces questions semble ne plus être à démontrer aujourd’hui. Toutefois, quelques freins persistent : une collaboration parfois difficile avec le monde de la recherche, des expérimentations sans suite faute de mobilisation volontaire des acteurs.

Bilan des engagements des partenaires

Le rôle du PNR en tant qu’acteur de l’innovation et de l’expérimentation est reconnu par les partenaires et considéré comme essentiel pour tester de nouvelles actions avant de les généraliser. Ainsi, progressivement, le PNR a acquis une véritable légitimité dans ce domaine avec une reconnaissance des compétences des chargés de mission. Il a été soutenu dans ces actions par certains partenaires, dont le Conseil régional : soutien financier, facilitateur d’action. Toutefois, il est important de souligner que le SMPNR a impulsé beaucoup d’actions d’expérimentation mais n’a à l’inverse pas été beaucoup sollicité par les partenaires et les organismes départementaux notamment.

Article 7 : Préserver et faire vivre les patrimoines naturels et bâtis

Porteur d’une identité territoriale, le PNR se mobilise en faveur de la préservation des richesses naturelles et culturelles et leur valorisation en tant que levier de développement du territoire.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
<p>7.1 Maintenir des paysages vivants et identitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réouverture paysagère et résorption des points noirs paysagers ● Action spécifique sur les zones d’activité ● Intégration paysagère des bâtiments agricoles ● Suivi des documents d’urbanisme ● Chartes architecturales, urbanistiques et paysagères ● Teintes des paysages bâtis du PNR ● Couverture photographique des points de vue panoramiques. Mise en place, gestion et animation d’un observatoire photographique des paysages et animation de l’outil auprès des acteurs locaux ● Accompagnement à la réalisation du Plan de paysage du Haut-Vicdessos ● Réalisation de 9 diagnostics agricoles et paysagers dans le cadre du programme SAGECE ● Accompagnement à la réalisation d’un diagnostic agricole par la chambre d’agriculture sur la commune de Montesquieu-Avantès ● Préservation du patrimoine arboré ● Affichage publicitaire ● Signalétique d’intérêt local (SIL) intercommunale de qualité ● Suppression de points noirs : Carcasses à la casse ● Projet interparcs pyrénéens sur les entrées de bourg ● Villes et villages fleuris ● Soutien aux jardins partagés de Saint-Girons ● Embellissement des centres-bourgs ● Atelier « Hors-les-murs » de Sabarat en 2019

	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de gestion des sites classés de Montesquieu-Avantès, Lescure, Camarade • Accompagnement au classement du site de la vallée et la cascade d'Ars
7.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs agroenvironnementaux dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC et du déploiement des MAEC • Concours agricole nationale des prairies fleuries • Conservation des plantes messicoles • Etude et mise en valeur de la forêt de Sainte-Croix Volvestre • Etude d'identification des forêts les plus remarquables du PNR • Enquête scientifique participative « 50 000 observations pour la forêt » • Inventaires : habitats naturels et synthèse des principaux enjeux de conservation ; Inventaire des zones humides ; Inventaires habitat des cirques • Diagnostics naturalistes pour les hébergements de la Marque Parc • Opération "des rapaces au pays des bergers" • GREEN • ADAP'TER • Trame verte et Bleue • PNR animateur Natura 2000 • Suivi des Plan nationaux d'action pour les espèces protégées (PNA) • Plan d'actions sur les espaces naturels • Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB) • Espèces nuisibles • Projet de Réserve naturelle souterraine • Etude naturaliste et paysagère de la Station de ski de Goulier-neige • Effluents de fromageries • Les Yeux de la nuit
7.3 Introduire une gestion responsable et partagée de l'eau à l'échelle des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de l'impact de l'hydroélectricité sur les critères du développement durable • Réalisation d'une étude sur l'utilisation rationnelle de la ressource en eau • Sensibilisation à la ressource en eau • Chantiers jeunes internationaux • Livret les zones humides d'Ariège • Expérimentation PSE (paiements pour services environnementaux)
7.4 Faire reconnaître le patrimoine bâti et archéologique et lui donner vie	<ul style="list-style-type: none"> • Construction bois intégrée au patrimoine local • Les rendez-vous de l'écoconstruction « Habiter écologique, habiter économique » • Fonds « Ardoises » • Restauration du patrimoine bâti : fontaines ; patrimoine pastoral

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer le patrimoine de demain : Permanences dans les communes volontaires pour recevoir les porteurs de projet afin d'assurer une meilleure insertion des constructions contemporaines • Sensibilisation des communes à la labellisation « Petites cités de caractères »
--	---

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Une proximité insuffisante, faute de temps, avec les collectivités locales pour un travail de fond et susciter une volonté de leur part à intervenir ou à se saisir d'un sujet (foncier, document d'urbanisme, centre-bourg, ...) • Des reconfigurations territoriales récentes ayant entraîné une instabilité des structures décisionnelles • Une complexité réglementaire et une multiplicité des enjeux qui peut rendre difficile l'appropriation par les acteurs de certains sujets (ex : Plan Paysage) • Un manque de légitimité du PNR pour intervenir sur les questions de gestion du foncier, agricole et pastoral • Des manques de financements ou des financements à court terme, des lourdeurs administratives impactant la mise en œuvre et la pérennité de certaines actions • Des compétences parfois insuffisantes pour intervenir sur certaines thématiques (ex : gestion et entretien du patrimoine arboré) • Un manque de capitalisation sur les actions, d'inventaire notamment, lié à des ressources humaines et des interlocuteurs mouvants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse patrimoniale et naturelle reconnue et diversifiée, constituant un terrain d'étude et de valorisation privilégié • Des démarches de valorisation des activités et du patrimoine du territoire • Des projets phares fédérateurs, des actions innovantes et/ou engagées précocement ayant généré des volontés politiques locales et une dynamique locale qui se consolide • Des volontés de travail en commun, avec des relais locaux fonctionnels et des engagements forts des parties prenantes sur certaines actions • Des compétences au sein du PNR, une méthodologie opérationnelle et des outils déployés efficaces et appréciés par les collectivités, permettant d'observer les dynamiques d'évolution des territoires • Des financements ayant constitué des opportunités et permis de pérenniser certaines actions • La constitution de base de données naturalistes, cartographiques, enrichissant la connaissance du territoire

Source : Revues de projets

L'article 7 a donné lieu à un très grand nombre d'actions, au même titre que l'article 8, mettant en évidence l'importance de ces objectifs dans les missions du PNR. Ainsi, la valorisation des paysages et des patrimoines, en relation étroite avec les communes et communautés de communes s'est traduite par une grande diversité d'interventions (outils, guides, études, dispositifs financiers, ...).

Toutefois, la limite des moyens humains et financiers, la dimension chronophage de l'animation et de la coordination ainsi que l'engagement inégal des partenaires ont constitué des freins, limitant parfois le développement, la consolidation et la capitalisation de certaines actions. Enfin, le PNR reste encore un interlocuteur peu identifié ou parfois considéré comme non légitime pour intervenir sur les sujets tels que la ressource en eau ou la gestion du foncier, ce qui a contribué à limiter sa capacité d'action.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Globalement, les partenaires se sont bien impliqués sur les différentes actions, et plus particulièrement sur les actions de sensibilisation et sur les études en lien avec la recherche. Ainsi par exemple, le Conseil régional s'est engagé en tant que financeur, amplificateur des démarches de développement durable et relais des objectifs de la Charte dans cet article. Les services de l'Etat ont été des partenaires clés en particulier sur les actions nécessitant une prise en compte de la réglementation (ex : affichage publicitaire). Les collectivités locales, et notamment les communes, se sont bien mobilisées en sollicitant le SMPNR pour la mise en œuvre de leurs projets sur ces thématiques : elles ont perçu concrètement la plus-value du PNR à travers les dispositifs dont elles ont pu bénéficier. Enfin, le Conseil départemental a été partie prenante sur l'un des projets emblématiques du SMPNR : la réintroduction du bouquetin des Pyrénées. La préservation de la biodiversité a été largement traitée en prenant appui sur de nombreux partenaires, notamment associatifs.

Article 8 : Dynamiser et structurer les filières locales pour une gestion durable des Pyrénées Ariégeoises

L'activité agricole est omniprésente en Pyrénées Ariégeoises, productive et porteuse d'une identité locale, pourtant confrontée à diverses problématiques pouvant mettre en péril sa pérennité. Aussi, à travers la Charte, le PNR a pour objectif de contribuer au maintien des filières locales en soutenant la valorisation de l'agriculture et de l'artisanat.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
8.1 Dynamiser et structurer les filières agricoles et agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des apiculteurs des Pyrénées Ariégeoises• Mesure agro-environnementale sur les prairies humides• Plan de Revitalisation du Pays Couserans – Volet Agricole• Projet de collecte hippomobile des ordures ménagères
8.2 Poursuivre la relance pastorale	<ul style="list-style-type: none">• Projet Arize-Lèze / Foncier agricole• Suivi des brûlages dirigés• Cabane pastorale secondaire héliportable en bois local• Participation aux Pastorales de Guzet
8.3 Mieux valoriser le bois et ses filières	<ul style="list-style-type: none">• Pôle d'excellence rurale Bois• Chartes Forestières• Annuaire des professionnels de la forêt et du bois local• Etudes pour mieux connaître la filière forêt-bois locale• Etude sur les points de blocage routiers pour accéder au massif forestier de Sourroque, à la forêt communale d'Arrouet et aux massifs forestiers autour des lacs de Filheit Mondély

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la desserte des forêts de la Communauté de communes du Pays de Tarascon • Expérimentation de procédés écologiques de traitement du bois • Constructions en bois local • Réseau de forêts témoins • Scierie mobile dans les villages • Fête du Bois et autres manifestations de sensibilisation • Etude sur la sylviculture du châtaignier • Soutien au débardage par traction animale • Formations à la gestion douce de la forêt • Marteloscope : Outil de formation à la sylviculture et à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière • Sylv'actes : plateforme de financement de travaux sylvicoles
<p>8.4 Faire du Parc une zone pilote du tourisme durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'offre « Découverte Nature » • Forêt Patrimoine Valier • Mise en valeur du site de l'Etang de Lers • La Marque Parc pour les prestations d'hébergements • Le PNR, partenaire des Offices de Tourisme • Partage d'un emploi consacré au développement touristique • Formation auprès des professionnels du tourisme • Qualification d'hébergements : « Environnement, patrimoine et développement durable » ; « Accueil Paysan » ; « Hôtels au naturel » ; « Terre et Nature » • Séjours écotouristiques • Création d'une offre Tourisme, produits nature packagés • Offre écotouristique des Parcs des Pyrénées Françaises • Partenariat avec les accompagnateurs en moyenne montagne de l'Ariège • Valoriser les métiers de l'accompagnement en montagne par communication et valorisation de la marque Parc • Valorisation des sports d'eaux-vives et la spéléologie • Nocturnes du Parc • Actions PNR avec les refuges • Etude de fréquentation sur le consulat de Foix
<p>8.5 Développer une filière Énergie autour d'un plan stratégique local</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SCIC Ariège Energie Bois Forêt • Promouvoir l'adaptation des pratiques sylvicoles en vue du changement climatique, projet LIFE ARTISAN • Candidature TEPCV • Elaboration et mise en œuvre du PCAET : actions particuliers ; actions collectivités ; actions entreprises • Projet VIADUC

	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises • Accompagnement des Plans Climats Air Energie Territoriaux sur le territoire du PNR • Appui au développement des énergies renouvelables coopératives et citoyennes • Promotion du bois-énergie : projet DYNAMIC Bois
8.6 Maîtriser les flux de déchets et réduire leur impact	<ul style="list-style-type: none"> • BRF, Broyeur Déchets Verts • Eco-cendriers • Signalétique Montagne Propre • Communication sur les branchages par le paillage
8.7 Conforter la structuration, la valorisation et la promotion des activités liées à des savoir-faire locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNR partenaire de manifestations locales • Opération « Fabriqué près de chez vous ! » • Accompagnement de l'Association des Pâtres de Haute Montagne • Des paniers en Castillonnais • Accompagnement à la création / dynamisation des marchés de plein vent • Les produits du Parc au Tour de France • Projet « viande bovine locale » et soutien aux races locales • Valorisation du fromage et des produits laitiers • Conservatoire de l'Abeille Noire • Stimuler l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises : réflexion pour identifier les actions à conduire et contact partenaires • Un inventaire des activités économiques • Manifestations à caractère économique • Sauvegarder la pierre à aiguiser des Pyrénées : Accompagnement pour le renouvellement des droits de l'exploitation de la carrière. • Projet alimentaire territorial des Pyrénées Ariégeoises

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Certains sujets clivant avec des approches divergentes des acteurs (ex : apiculture, gestion forestière, ...), parfois source d'opposition ou de défiance • Une présence et une mobilisation très inégale des acteurs et partenaires selon les sujets et les actions, limitant l'appropriation et l'implication dans les démarches • Des financements existent, mais des difficultés pour les mobiliser : cofinancement, inertie des paiements, 	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats dynamiques, des acteurs locaux de certaines filières particulièrement motivés et favorables (traction animale, gestion forestière, hébergements touristiques, ...) et de fortes volontés politiques porteuses • Des réseaux professionnels existants, une dynamique régionale et un réseau inter-parcs soutenant les démarches engagées localement • Des actions exemplaires vectrices d'une bonne image et traitant de sujets faisant échos aux attentes de la population locale

<p>financements ponctuels, coûts importants de mise en œuvre, budget contraint ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un besoin d'ingénierie important et un caractère très chronophage des accompagnements nécessaires à une mise en œuvre qualitative de certaines actions • Des moyens humains mobilisables au sein du PNR pas toujours en adéquation avec les objectifs ambitieux des actions • Des délais de mise en œuvre et une visibilité des effets des actions qui peuvent être très longs et ne permettent pas d'avoir un recul suffisant à ce stade • Un positionnement du PNR parfois insuffisamment affirmé pour assurer une bonne reconnaissance (ex : tourisme durable) 	<p>(forêt, énergie, paillage, ...) et des professionnels locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité fédératrice et d'animation du PNR doté d'une ingénierie et une expertise interne • Une pluridisciplinarité du Conseil scientifique permettant une diversité des points de vue, un regard extérieur et la recherche de compromis • Des outils, dispositifs et financements existants et incitatifs pour déployer des actions spécifiques • Une transférabilité des méthodes et des outils pour assurer une autonomie des acteurs après l'engagement du Parc • Une bonne identification du territoire du Parc en tant que secteur propice pour des études universitaires et scientifiques • Des ressources et savoir-faire locaux présents sur le territoire
---	---

Source : Revues de projets

Le SMPNR a très largement investi la valorisation des productions agricoles et agroalimentaires ainsi que l'accompagnement au développement de la filière forêt-bois à travers de très nombreuses actions. Sur la filière forêt-bois, la mobilisation des acteurs s'est révélée un levier considérable et s'illustre par un panel d'actions large et diversifié. Concernant les filières agricoles, l'implication des acteurs professionnels s'est révélée assez inégale, avec une appropriation irrégulière des démarches. En revanche, la valorisation des produits locaux a été effective à travers de nombreuses animations et manifestations organisées chaque année.

Sur la thématique touristique, le SMPNR s'est effectivement emparé du sujet, mais il n'est cependant pas un interlocuteur suffisant identifié à ce jour et l'appropriation de la marque « Valeurs Parc » reste encore à consolider.

Malgré des opportunités de financement réelles, la question des financements reste récurrente sur ces différents sujets déterminant de manière significative l'ampleur et la pérennité des actions.

Enfin, concernant la thématique énergie-climat, les actions inscrites dans la candidature TEPCV et dans le Plan Climat, ont permis de bénéficier de financements et de positionner le PNR comme acteur de référence sur le sujet. Néanmoins, la légitimité du PNR à intervenir dans le domaine de l'énergie reste à consolider au regard de la position d'autres acteurs impliqués.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les partenaires se sont également impliqués dans de très nombreuses actions, en soulignant leur reconnaissance de la légitimité du SMPNR à agir. L'apport du PNR a permis au territoire de se dynamiser sur un modèle non spécialisé, prenant appui sur la diversité de filières agricoles et artisanales. Les actions relatives au plan d'actions forêt-bois ont mobilisé de nombreux partenaires selon leurs champs d'intervention et leurs compétences: communes, communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional et services de l'Etat, ONF et acteurs socio-professionnels.... Le Conseil régional et le Conseil départemental se sont également engagés sur les démarches relatives à la qualification et à la valorisation des productions et services locaux (ex : Pôle

d'excellence rurale). Le Conseil régional a contribué à plusieurs niveaux : financements, relais des objectifs de la Charte, échanges d'expérience, portage d'actions pilotes, appui à l'émergence de projets. Malgré ce constat positif de l'engagement des partenaires, il reste à renforcer des partenariats avec d'autres acteurs, notamment dans le domaine touristique.

Article 9 : Conduire une politique partagée d'accompagnement de projets

La Charte comprend un objectif d'appui aux créateurs et chefs d'entreprises et la contribution à l'ancrage territorial des populations en optimisant les chances de pérennisation des projets économiques.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
9.1 Mobiliser le territoire pour la réussite des projets et favoriser l'installation de nouveaux actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Stage sur l'accueil de nouvelles populations sur le territoire
9.2 Capitaliser la ressource humaine	/

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de ressources humaines et financières dédiées à l'accueil de nouvelles populations et aux porteurs de projets au sein du PNR • Des niveaux d'implications divers des élus face à des freins techniques importants (logements, locaux professionnels, enclavement de certaines communes, etc.) malgré une conscience de la dynamique migratoire • Un territoire peu organisé en termes d'accueil de nouvelles populations mais avec des compétences dans l'accompagnement de porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif pour les nouvelles populations

Source : *Revue de projets*

Peu d'actions spécifiques à cet article ont été recensées dans le cadre de l'évaluation de la Charte. Pour autant, certaines actions affectées à d'autres articles contribuent indéniablement, de manière plus ou moins directe à l'atteinte de l'objectif, en favorisant le développement territorial. Toutefois, l'absence de ressources humaines et financières affectées spécifiquement à cet article questionne sur la pertinence à le faire explicitement figurer dans la Charte.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les partenaires précisent qu'il apparaît complexe pour le PNR d'agir de manière ciblée sur l'installation de nouveaux actifs. Ce dernier contribue à la dynamisation du territoire et à générer une certaine attractivité mais n'a pas nécessairement la capacité et la légitimité à aller au-delà. En conséquence, les partenaires se sont peu impliqués sur ce sujet dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. Il

convient de souligner, néanmoins, l'intervention financière du Conseil régional dans le cadre du contrat territorial du Couserans.

Article 10 : Valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, dont l'identité

Le développement d'une identité propre au territoire du PNRPA, en particulier du point de vue du sentiment d'appartenance aux Pyrénées Ariégeoises, constitue un facteur de bien-vivre et de dynamique locale. En ce sens, le PNR souhaite prendre appui sur la valorisation et l'attachement aux singularités locales pour conduire ses actions.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
10.1 Concourir à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'animation dans le cadre des 10 ans du PNRPA en 2019 • Organisation de manifestations (cf. actions menées dans les articles 4.1, 4.3, 7.1 et 8.1)
10.2 Valoriser les singularités des Pyrénées Ariégeoises et la culture locale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'occitan • Carrefour climat 2010 • Convention de répartition des missions PNRPA / Pays Couserans • Études toponymiques • Résidence Caza d'Oro : accueil d'artistes

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources budgétaires contraintes pour l'organisation de manifestations • Un manque de cohésion entre les acteurs locaux en charge de la valorisation de l'Occitan, en tant qu'identité linguistique • Une valorisation de la culture locale peu portée au niveau du PNR, ce dernier n'étant pas identifié comme interlocuteur de référence sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources financières (Conseil régional) et une bonne mobilisation des partenaires pour le programme d'animation des 10 ans du Parc (ex : Association des Amis du Parc) • Un service dédié à la culture au sein du Pays et de la Communauté de Communes du Couserans

Source : Revues de projets

L'identité des Pyrénées Ariégeoises est portée de manière transversale par les différentes actions du SMPNR et plus particulièrement les événements, animations et manifestations grand public. Ainsi, de nombreuses actions transversales participent à la réalisation de cet objectif. Quelques actions plus spécifiques ont également été développées mais avec une certaine difficulté dans le portage (ex : études toponymiques) et dans la collaboration des acteurs (ex : valorisation de l'Occitan).

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Le Conseil régional a contribué au financement des actions de communication sur l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises ainsi qu'aux actions d'inventaire des singularités territoriales et de valorisation

de la culture locale. Par contre, la réalité de l'identité « Pyrénées Ariégeoises » étant diversement appropriée par les partenaires locaux, leur implication est également inégale.

Article 11 : Favoriser la mobilisation foncière et la gestion économe de l'espace

Le territoire du Parc se situant sur un relief de montagne contrasté, la question de la mobilisation foncière et de la gestion économe de l'espace est un enjeu central. En conséquence, le SMPNR se positionne pour épauler les collectivités et les acteurs privés dans une démarche d'optimisation du foncier.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
11.1 Promouvoir et accompagner une politique globale de gestion de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace « Système d'Anticipation et de Gestion des Conflits liés à l'Espace ») • Formation des étudiants sur les questions foncières • Projet Arize-Lèze / Foncier agricole • Participation à la préfiguration d'un Centre de ressource sur le foncier (Région)
11.2 Stimuler et accompagner la réalisation de documents de planification et d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement aux documents d'urbanisme locaux • Suivi des projets d'infrastructure
11.3 Viser un aménagement maîtrisé de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de la voirie

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Projet SAGECE qui n'a pas été suivi d'une mise en œuvre d'actions concrètes faute de financement et d'animation • Pas de véritable légitimité du PNR pour intervenir sur le sujet avec un défaut d'identification par les acteurs de l'urbanisme du PNR en tant qu'acteur potentiel • Manque de temps de terrain, notamment sur les PLUi • Un avis du PNR qui n'est plus sollicité de façon systématique sur les projets d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat efficace avec la recherche et la Chambre d'Agriculture et une opportunité d'entrée dans de nouveaux réseaux (service foncier du département, experts fonciers) • Des projets alternatifs / innovants portés par la capacité fédératrice et d'animation du PNR • Une place transversale du PNR dans la gestion du foncier, notamment foncier rural • Une reconnaissance de la compétence du PNR par les territoires sur le sujet, en tant que Personne Publique Associée • Un levier d'affirmation du pouvoir du Parc, les projets étant structurants pour le territoire

Source : Revues de projets

Le Parc a pris appui sur deux actions phares : le projet « SAGECE » et l'accompagnement à la réalisation des documents d'urbanisme. Malgré un défaut d'identification du Parc en tant qu'interlocuteur légitime par les acteurs de l'aménagement du territoire, ce dernier est parvenu progressivement à investir le champ de la gestion du foncier et à intégrer de nouveaux réseaux d'acteurs.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Lors de l'établissement des documents d'urbanisme, les communes et communautés de communes ont associé le SMPNR, répondant ainsi aux engagements de la Charte. De la même manière, les services de l'Etat ont veillé auprès des collectivités à ce que le Syndicat mixte soit associé. Le Conseil régional, quant à lui, s'est positionné comme un partenaire actif dans la mise en œuvre de la Charte par l'apport de financements, l'échange d'informations sur les projets locaux (prise en compte de l'avis du PNR dans la formulation d'avis par la Région), l'association du SMPNR dans la conception/ mise en œuvre de politique régionale foncière, l'accompagnement de projets collectifs (politique bourg centre).

Article 12 : Viser l'équité dans l'accès aux services

Dans ce domaine, la Charte engage le SMPNR en soutien et en appui aux collectivités en tant que facilitateur, mobilisateur et analyse technique des projets.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
12.1 Optimiser le maillage des commerces, des services et de l'offre artisanale	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux instances de pilotage des formations ADEPFO Présence au GAL LEADER Pays d'Ariège Co signataire de la politique Bourgs centres et des contrats de ruralités Portage du Contrat territorial Occitanie du Couserans
12.2 Favoriser l'accès équitable aux réseaux dans les zones d'habitat permanent et d'activité	/
12.3 Développer et améliorer l'offre de logements en qualité et en accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Accueil de l'école d'architecture de La Villette et Science Po Toulouse
12.4 Privilégier un accès équitable aux équipements et pratiques culturels et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> Portage du plan global de déplacement du Couserans Appui au SCOT du Couserans
12.5 Fixer une population permanente sur les communes, en particulier les plus fragiles	/

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> Intervention du PNR considérée comme peu pertinente au regard de ses rôles et de ses missions Thématique qui dépasse largement le cadre des compétences du PNR 	<ul style="list-style-type: none"> Thématique transversale sur laquelle le PNR peut intervenir de manière indirecte, par le biais d'autres projets Des dispositifs existants qui peuvent permettre au PNR d'avoir un rôle

<ul style="list-style-type: none"> • Portage des projets et compétences intercommunales 	d'animation territoriale (Contrat Territorial, formations ADEPFO,...)
--	---

Source : Revues de projets

On recense globalement peu d'actions liées directement à cet article et parmi celles identifiées, le niveau de réalisation reste modeste. En effet, le PNR dispose de peu de leviers pour intervenir sur une thématique qui va bien au-delà du cadre de ses missions et relève de compétences spécifiques détenues par d'autres collectivités locales (maillage des commerces, services et équipements, développement de l'accès à l'emploi et au logement, ...). En conséquence, si le Parc peut intervenir de manière indirecte, la pertinence de cet article au sein de la Charte n'apparaît pas comme une évidence.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

A l'initiative du Conseil régional, des politiques contractuelles ont été mises en place sur l'ensemble du territoire. Le contrat territorial Couserans-Pyrénées est porté par le Parc et permet de renforcer les cohérences territoriales. Toutefois, les actions relatives à cet article étant peu nombreuses, l'implication des partenaires, au-delà du Contrat Territorial, est restée anecdotique.

Article 13 : Encourager la cohésion entre les populations et favoriser la solidarité

Tout comme sur l'article 12, la Charte situe le SMPNR en tant qu'accompagnateur plutôt qu'en tant que chef de file sur ces sujets très transversaux.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
13.1 Mieux répondre aux besoins spécifiques des différentes populations	<ul style="list-style-type: none"> • Contenus culturels définis en lien avec différents publics cibles et en lien avec les enjeux du Parc • Chantiers jeunes
13.2 Profiter du mixage des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des événements multi acteurs • Conseils sur des aménagements publics
13.3 Concilier les usages de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la réglementation de la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels • Réflexion sur la gestion multi usages du site de la forêt domaniale du Consulat de Foix

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de stratégie en propre sur le sujet, actions menées selon opportunités • Objectif non prioritaire dans l'action du SMPNR qui interroge sa légitimité • Positionnement du PNR qui ne le place pas comme un opérateur direct pour répondre aux besoins des populations • Absence de mobilisation de certains leviers pour agir auprès des populations (Ex : association en lien avec les jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines actions contribuant à renforcer la visibilité du Parc pour le réseau et partenaires • Une plus-value du Parc dans l'approche technique pluridisciplinaire et les outils d'analyse des projets (ex carrière de Bédeilhac, PPTC) • Intérêt pluridisciplinaire et multi acteurs de la thématique et des événements déployés

<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une animation territoriale d'envergure • Des conflits d'usages identifiés mais sans aménagements en conséquence, réglementation ou contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenaires et des porteurs de projets avec un vrai dynamisme • Une capacité de médiation et d'argumentation du Parc dans la conciliation des usages de l'espace à travers une expertise technique permettant la compréhension de chaque point de vue • Un positionnement politique clair et une affirmation de la volonté de protéger le territoire
--	--

Source : Revues de projets

Comme pour l'article 12, le Parc intervient peu en matière de cohésion sociale et de solidarité et peu d'actions ont été conduites spécifiquement sur ce sujet. Toutefois, sa présence se manifeste au travers de sa capacité de médiation et de conciliation qui s'avèrent utiles et performantes pour accompagner et questionner les projets.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les services de l'Etat ont joué leur rôle sur diverses actions relevant de leurs compétences, telles que les chantiers jeunes ou la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels. Le Conseil Régional a principalement endossé un rôle de financeur des actions, notamment via le Contrat Territorial du Couserans. Par contre, les collectivités se sont interrogées sur les champs d'actions et les responsabilités du Parc sur ces sujets, au regard des compétences du Conseil Départemental ou d'autres acteurs. En conséquence, les collectivités locales sont restées très en retrait et ne se sont pratiquement pas impliquées dans les initiatives portées par le SMPNR.

Article 14 : Conforter la coopération avec les acteurs extérieurs

Compte tenu de sa qualité de territoire transfrontalier, le PNRPA est bien positionné pour créer des synergies inter-territoires, et ceci à plusieurs échelles.

Objectifs et actions

Objectifs	Actions
14.1 Organiser les coopérations avec les territoires périphériques	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration Inter-Parcs des Pyrénées • Des communes associées et des communes partenaires
14.2 Développer les coopérations transfrontalières et internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Des échanges transfrontaliers • Sollicitations du PNR pour des projets de coopération: Brésil, Bulgarie • Coopération décentralisée Europe et hors Europe
14.3 Participer aux réseaux des Parcs et espaces naturels protégés	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau transfrontalier des espaces naturels pyrénéens • Participation à la vie de la fédération nationale des PNR et leadership dans l'animation du réseau des PNR d'Occitanie

Bilan des engagements de la Charte par le SMPNR

Freins	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> • Des rapports coûts / bénéfices peu satisfaisants concernant la coopération à l'échelle du massif Pyrénéen • Un investissement en temps très important pour la construction de relations durables • Des moyens humains et financiers insuffisants pour entretenir les coopérations sur le long terme et une animation durable • Des coopérations parfois uniquement liées à des effets d'opportunité, sans commande politique ou sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses coopérations dans le domaine du tourisme • Certaines coopérations bénéficiant d'un fort portage politique • Développement d'une coopération transparcs sur tout le massif permettant de capter des financements Région, POCTEFA / FEDER • Une implication notable du PNRPA au sein de la fédération des Parcs et du réseau des Parcs naturels régionaux d'Occitanie

Source : Revues de projets

Le bilan met en évidence des actions de coopération nombreuses et diverses, à des échelles et sur des thématiques très différentes, témoignant d'une plus-value du SMPNR à porter et à s'impliquer dans des actions de ce type. Toutefois, le constat indique également des moyens humains insuffisants pour participer, animer et entretenir ces coopérations dans la durée.

Bilan des engagements des signataires et partenaires

Les partenaires ont participé, à leur échelle, à l'organisation des relations avec les communes périphériques. Le Conseil Régional a apporté son appui financier aux projets de coopération et s'est positionné en tant qu'accompagnateur des projets collectifs.

3.2. Réalisations par thématique

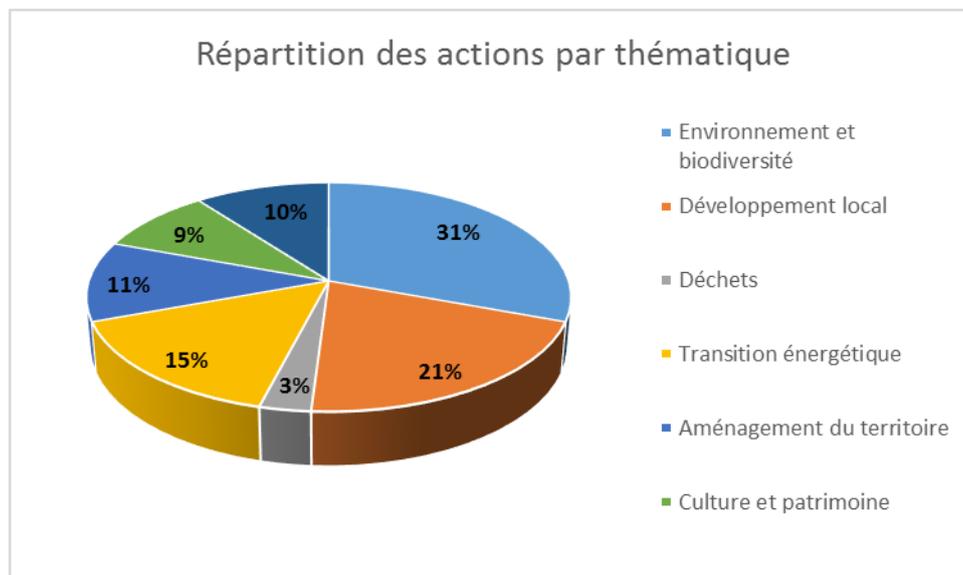
Les actions du Parc sont ici réparties selon 5 grandes thématiques qui regroupent l'ensemble des 14 articles de la Charte : l'environnement et la biodiversité, le développement local, la transition énergétique, l'aménagement du territoire, la culture et le patrimoine.

Pour les rôles investis par le PNR, un classement en 4 catégories est proposé : les actions d'ingénierie (appui technique), les actions de sensibilisation (éducation à l'environnement), les actions de communication (diffusion de supports d'informations), les actions relevant de la gouvernance (fonctionnement et relations internes au Parc et aux collectivités)

L'analyse de la répartition des actions permet d'appréhender la présence du Parc sur le territoire et d'identifier les secteurs les plus dynamiques.

Elle met également en lumière la montée en puissance progressive de l'action du PNRPA en faisant apparaître les domaines d'intervention qui nécessitent un déploiement progressif avec un temps d'étude, de préparation et/ou de sensibilisation, suivi d'un temps de mise en œuvre : c'est le cas lorsqu'il s'agit d'élaborer une stratégie concertée, comme le plan d'actions forêt-bois, la résorption des points-noirs paysagers, l'accompagnement au développement de pratiques écoresponsables, l'affichage publicitaire, le réseau des forêts témoins, etc.

La base de données réalisée dans le cadre des revues d'actions avec l'équipe du PNRPA permet de représenter la répartition des actions par grandes thématiques comme suit :



Environnement et biodiversité

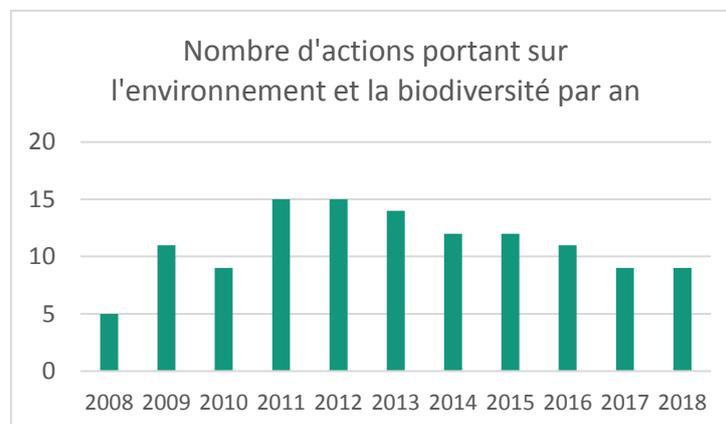
Cette thématique illustre la diversité des formes d'interventions du PNR, allant de la protection à la planification, en passant par la gestion, l'amélioration du patrimoine naturel existant, la production de

connaissances, la sensibilisation aux pratiques plus responsables. Les actions mises en œuvre sont notamment :

- Protection, connaissance et valorisation du patrimoine naturel et des paysages : le suivi du glacier du Mont Valier, l'animation de sites Natura 2000, la réintroduction du bouquetin des Pyrénées, les réouvertures paysagères, la suppression des déchets sauvages (Carcasses à la casse)...
- Sensibilisation et éducation à l'environnement : les interventions dans les écoles, les parcours éducatifs, les rencontres scientifiques...
- Appui aux acteurs et filières locales : l'appui à la création de l'éco-golf départemental, le programme d'actions Forêt-Bois...

Il s'agit du principal poste d'intervention du PNRPA avec 31 % des actions réalisées au cours des 11 dernières années, soit 122 actions de 2008 à 2018.

L'évolution des projets illustre la montée en puissance du PNR, avec une augmentation progressive du nombre d'actions. Le maximum en 2011/2012, est de 15 actions menées par le PNRPA. Le SMPNR semble avoir trouvé sa « vitesse de croisière » avec environ 10 actions par an les années suivantes.

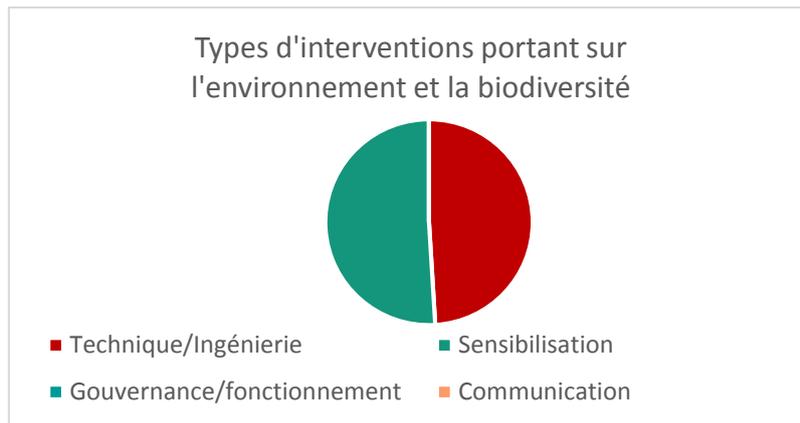


La présence du PNR se consolide considérablement dans ce domaine puisque 85 % de ces actions (18 sur 21 de 2008 à 2018) s'inscrivent dans la durée et courent sur plusieurs années.

L'opération de réintroduction du bouquetin des Pyrénées et la conservation et la valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre depuis 2008, les interventions dans les écoles depuis 2009, sont exemplaires et pérennes. Certaines autres actions se déroulent durant quelques années seulement : par exemple le suivi du glacier du Mont-Valier ; les opérations « des rapaces au pays des bergers » (2011 à 2012) ou encore des accompagnements jusqu'à la réalisation du projet, comme l'Eco-Golf départemental (2009 à 2016), la mise en valeur du site de l'Etang de Lers (2010 à 2014).

Les rôles du Parc

Le Parc a endossé deux grands rôles : il est autant intervenu en sensibilisation (actions d'éducation à l'environnement) qu'en apport d'une ingénierie sur le territoire (appui technique aux collectivités). Cette thématique révèle une stratégie portée sur l'opérationnalité à travers la mise en place d'actions concrètes.



Leur mise en œuvre a permis d'investir le premier axe de la Charte (axe 0 : « L'ambition et la méthode : Promouvoir le développement durable des Pyrénées Ariégeoises par l'amélioration de la connaissance, l'éducation et l'innovation »), ainsi qu'une grande partie des objectifs de l'axe 1 (« Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités ») sur les paysages, le patrimoine (naturel, bâti, archéologique), les filières bois, le tourisme durable et les déchets.

La mobilisation des partenaires

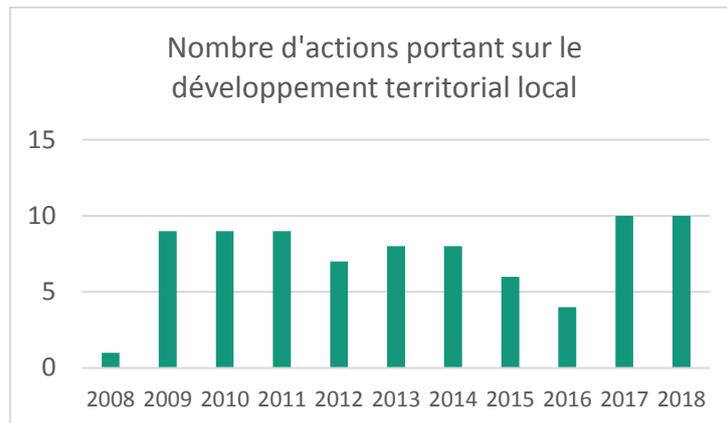
Parmi les 45 partenaires recensés dans les actions relevant de cette thématique, les communes et trois autres partenaires (l'ONF, l'Association des Naturalistes d'Ariège et la Ligue de la Protection des Oiseaux) se sont largement mobilisés (pour 36 % des actions menées en faveur de l'environnement et de la biodiversité). La Gendarmerie a également été un partenaire important sur l'opération « Carcasses à la casse ».

Développement local

Le PNRPA s'est fortement engagé en faveur de la valorisation de produits locaux, du déploiement de filières et de l'appui au développement de certaines structures locales.

Parmi les actions notables, on peut citer la mise en place de la marque « Valeurs Parc », l'accompagnement de la SCIC Ariège Énergie Bois Forêt, la valorisation des fromages et produits laitiers locaux, l'accompagnement à la mise en place de marchés de plein vent, le travail sur les effluents de fromagerie, l'appui aux manifestations valorisant les productions locales comme « Fabriqué près de chez vous ! ».

Cette thématique concerne près de 21 % des actions du PNR et se positionne comme son deuxième poste d'intervention en nombre d'actions recensées (81 de 2008 à 2018). La démarche en faveur du développement local a été amorcée dès 2008 au stade de la préfiguration du PNR.

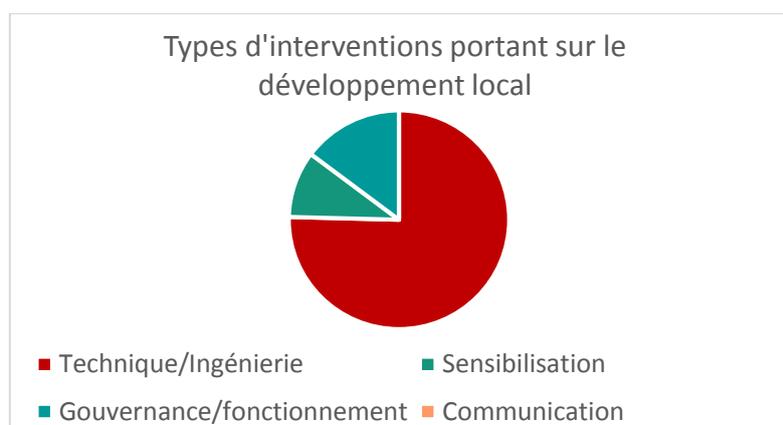


Une majorité des actions se sont poursuivies durant plusieurs années. Parmi celles-ci, l'appui à des manifestations locales initiées dès 2009, comme l'action « Fabriqué près de chez vous ! » ou encore les actions en faveur de l'approvisionnement local des collectivités ; des actions plus ponctuelles comme la mise en place d'une convention de 3 ans avec le lycée professionnel Camel à partir de 2012 (lycée spécialisé dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration), ou encore le projet « viande bovine locale » de 2009 à 2014 et le travail sur les effluents de fromageries de 2009 à 2011 et l'accompagnement du Parc sur le volet Forêt-bois.

Ces actions disposent d'un caractère fédérateur et sont majoritairement bien reçues. Elles permettent de renforcer les dynamiques économiques du territoire tout en favorisant le lien social et le maintien d'une culture et d'une identité locale (produits locaux, artisanat, circuits courts, marque « Valeurs Parc » etc.). Les projets soutenus font consensus. Toutefois, l'action du Parc gagnerait à s'inscrire davantage dans l'innovation mais reste dépendant des initiatives des porteurs de projets.

Les rôles du Parc

La stratégie du Parc en termes de développement local se traduit essentiellement par un accompagnement technique et à un niveau moindre, par des actions de sensibilisation ou de communication. Dans ce domaine, il intervient ainsi comme vecteur de bonnes pratiques et appui / soutien à une dynamique de territoire existante qui gagnerait à se diversifier. Ce sont ses rôles de coordinateur, d'animateur, de facilitateur qui sont ici mis en avant.



Cette thématique a permis d'investir l'axe 1, notamment au travers d'actions visant la préservation et valorisation des productions et ressources locales (ex : fêtes du fromage), le développement des

filières agroalimentaires et agricoles, la structuration et la promotion des activités liées à des savoir-faire locaux.

La mobilisation des partenaires

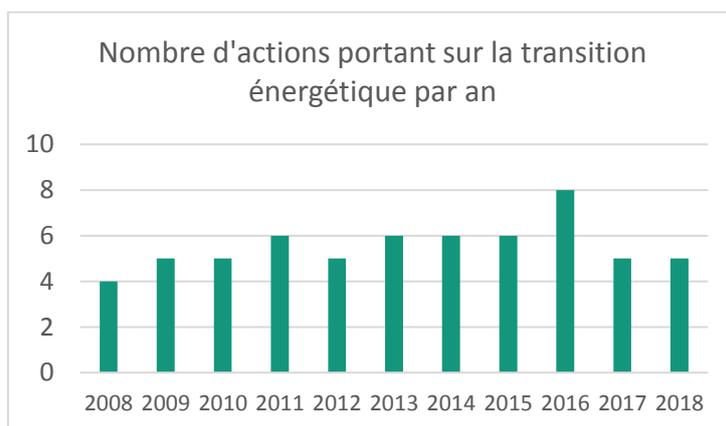
Parmi les 32 partenaires mobilisés sur cette thématique, les communes et deux autres partenaires (l’AFFAP et la Chambre d’Agriculture) se sont largement mobilisés. Ils ont participé à environ 26 % des actions en faveur du développement local.

Transition énergétique

La transition énergétique recouvre une diversité d’actions allant de la planification, à l’accompagnement des acteurs publics et privés du territoire, en passant par la production de connaissances et la sensibilisation aux pratiques plus responsables en faveur de la sobriété des usages de l’énergie. On y retrouve notamment l’élaboration du Plan Climat qui s’est par la suite déclinée sur un vaste panel d’actions, le soutien à la filière bois-énergie, l’expérimentation « Créer le patrimoine de demain », les manifestations écoresponsables et la sensibilisation à l’éco-responsabilité des collectivités.

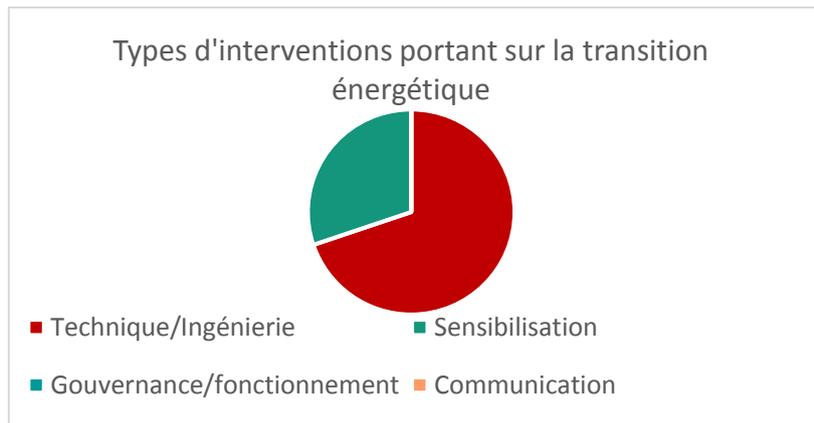
Il s’agit du troisième poste d’intervention du PNR qui touche à des sujets diversifiés (l’urbanisme, les énergies renouvelables, la performance énergétique des constructions, etc.). Cela concerne 15 % des actions (61 actions de 2008 à 2018).

Le Parc s’est investi dans cette thématique dès sa création et a joué le rôle de précurseur de la transition énergétique sur le territoire. Il a très vite trouvé sa vitesse de croisière qu’il maintient sur les 10 années. S’agissant d’un sujet que les différents partenaires du Parc, notamment des collectivités, se sont également approprié, il ne semble pas avoir de difficultés à mobiliser partenaires et financeurs pour déployer des projets dans le cadre de la transition énergétique. Le programme TEPCV a permis de mobiliser 2 millions de financement sur 7,5 millions de travaux réalisés par des entreprises locales pour 54 projets de transition énergétique dans les collectivités du Parc.



Les rôles du Parc

A l’image des thématiques précédentes, le Parc intervient en majorité en apport technique, dans 69 % de ses interventions, et en sensibilisation.



Au-delà de l'article 8.5 « Développer une filière Energie autour d'un plan stratégique global », le travail du Syndicat mixte a permis d'investir les axes 0 et 1, notamment en ce qui concerne la mobilisation des collectivités comme levier du développement durable, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti (rénovation énergétique), la valorisation de la filière bois-énergie.

La mobilisation des partenaires

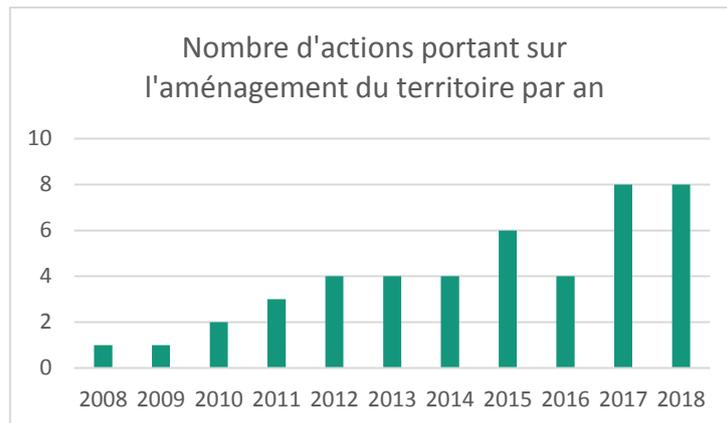
Parmi les 40 partenaires mobilisés sur cette thématique, les communes et les EPCI se sont largement mobilisés ainsi que d'autres partenaires : le Département, l'Etat, l'ADEME, l'ARPE, le SDE09, le CAUE, l'espace info énergie de l'Ariège, l'Association Ecorce, ENEDIS, la CA Foix-Varilhes,...

Aménagement du territoire

La thématique de l'aménagement du territoire est le quatrième poste d'intervention du PNR. Sa stratégie a autant porté sur la restauration et la mise en valeur des paysages, la signalétique, l'architecture et l'urbanisme, que sur les déplacements.

Cette thématique de l'aménagement du territoire représente l'une des plus complexes à investir pour un Parc naturel régional car il dépend totalement sur ce sujet, des collectivités territoriales qui disposent de compétences spécifiques. Son intervention dépend donc des projets envisagés par ces dernières.

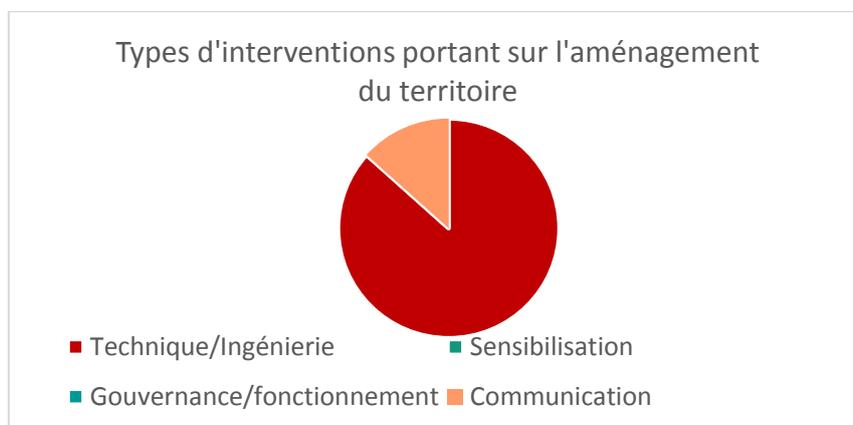
Au cours des 10 dernières années, l'évolution du nombre d'actions illustre le renforcement de l'intervention du PNR en tant qu'appui aux documents de planification et d'urbanisme qui connaissent eux-mêmes une montée en puissance en lien avec les évolutions législatives. Le PNR se situe comme un acteur phare du territoire pour la production des porter à connaissance.



Les actions mises en œuvre sont pour la plupart suivies dans la durée. Parmi les plus emblématiques, on retrouve les opérations de réouverture paysagère qui se réalisent depuis 2010, la résorption des points noirs paysagers depuis 2011, le travail sur la qualité de la signalétique effectué de 2011 à 2014, le Plan Global de Déplacements du Couserans, les porter à connaissance pour les documents d'urbanisme.

Les rôles du Parc

Le Parc est intervenu en tant qu'apport d'ingénierie (86 % des interventions) mais aussi par des actions de communication (14% des interventions) dont le développement de la signalétique communale indiquant la présence du Parc.



L'aménagement et la gestion de l'espace sont les objets de l'article 11 de la Charte « Favoriser la mobilisation foncière et la gestion économe de l'espace ». Au-delà des 3 sous-articles concernés, la thématique a permis d'investir également l'axe 1, notamment en ce qui concerne le maintien de la qualité des paysages, le développement d'un plan stratégique local avec l'élaboration du Plan Global de Déplacement du Couserans, et dans une moindre mesure l'axe 2, au travers de la mise en œuvre de l'article 11 dédié à l'aménagement du territoire, et l'accompagnement aux documents de planification et d'urbanisme.

L'analyse des actions a permis d'identifier une forte présence du Parc en ce qui concerne les paysages faisant croître considérablement l'investissement de l'axe 1 de la Charte. L'axe 2, dédié à l'aménagement du territoire est paradoxalement moins investi hormis les nombreuses actions

s'inscrivant dans l'article 11 : les articles 12 (viser l'équité dans l'accès aux services) et 13 (encourager la cohésion entre les populations et favoriser la solidarité) renvoient à des compétences spécifiques investies par les communes ou les EPCI et où le rôle du PNR est moins développé.

La mobilisation des partenaires

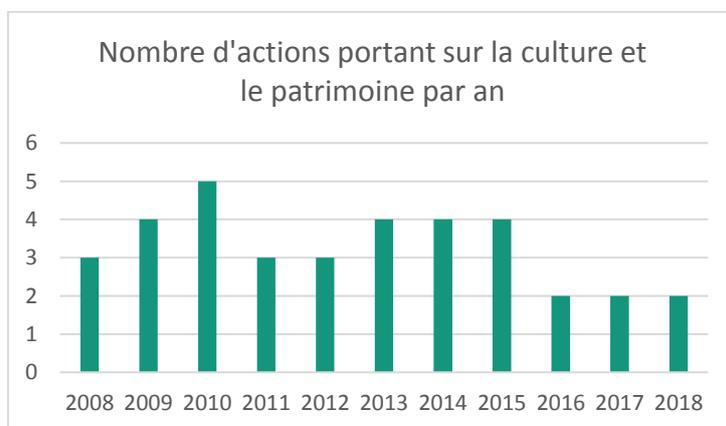
Au global, sur l'ensemble des actions en ce qui concerne l'aménagement du territoire, la plupart ont été initiées par le PNR et 6 actions ont été mise en place suite à une sollicitation du Parc par un acteur extérieur. Il s'est positionné majoritairement comme initiateur et accompagnateur dans ce domaine.

Parmi les 17 partenaires mobilisés sur cette thématique, les communes et quatre autres partenaires (le CAUE, le CFPPA, le Département et la Région) se sont largement mobilisés.

Culture et patrimoine

L'intervention du PNR porte sur la restauration et la valorisation du patrimoine, des matériaux de rénovation, la mise en réseau et la production de connaissances. On y retrouve par exemple l'aide au montage du dossier de subventions « fonds ardoise », la restauration du patrimoine bâti, la construction en bois local etc.

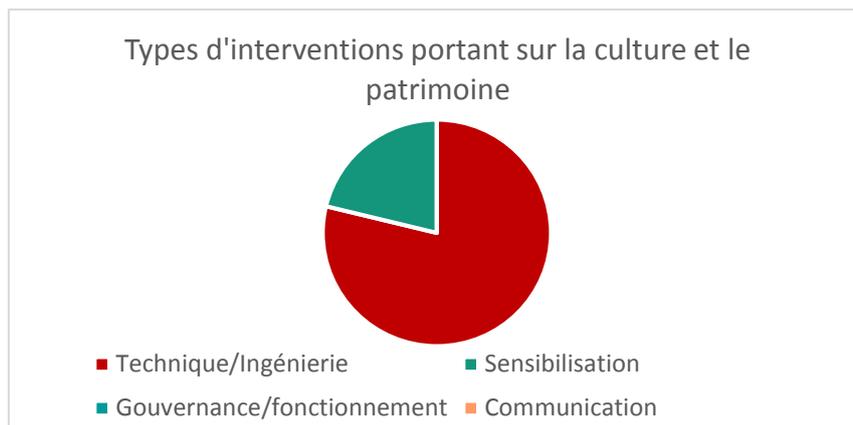
Ce poste d'intervention représente 9 % des actions portées au cours des 11 dernières années. Le PNR s'est engagé très rapidement dans ce domaine, dès 2008 et a maintenu un rythme d'interventions de l'ordre de 3 actions par an. Cette stabilité s'explique par la reconduite d'actions sur les années suivantes.



Les actions les plus emblématiques portant sur la culture et le patrimoine sont l'aide au montage du dossier de subvention au « fonds ardoise » et la restauration du patrimoine bâti depuis 2009.

Les rôles du Parc

Le Parc intervient en majorité en apport technique et en sensibilisation. Des actions importantes de communication sont également recensées : mise en place du centre de documentation avec la Maison des patrimoines, élaboration d'un cahier du patrimoine...



Le travail du Syndicat mixte a permis d'investir les axes 1 et 2, notamment en ce qui concerne la préservation et le développement du patrimoine naturel et bâti, la promotion des activités liées aux savoir-faire locaux, l'amélioration de la réponse aux besoins de tous (notamment par le biais des chantiers jeunes qui permettent à la fois d'agir sur le territoire et de mobiliser des jeunes) et la conciliation des usages de l'espace.

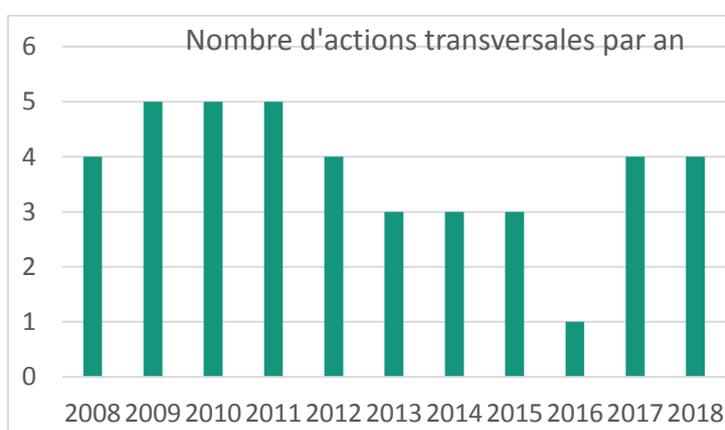
La mobilisation des partenaires

Parmi les 36 partenaires mobilisés sur cette thématique, la Région, le Département, les intercommunalités et le CAUE se sont largement mobilisés (pour 40 % des actions menées en faveur de la culture et du patrimoine).

Les actions transversales

Les actions transversales sont des interventions de sensibilisation et d'information des publics, portant sur plusieurs thématiques et souvent moins ciblées géographiquement. Ce sont, pour la plupart, des événements et manifestations ouvertes au grand public et regroupant différents types d'ateliers et de stands. Elles concernent 8 % des actions menées par le Parc, soit 33 actions au total.

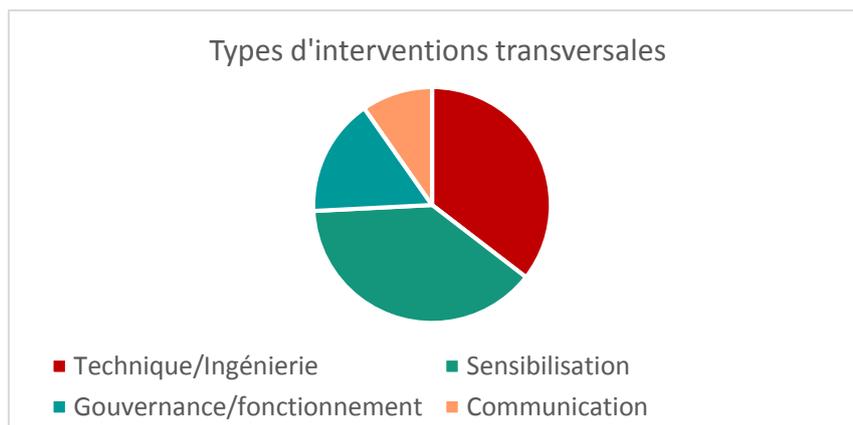
Depuis sa création, le Parc a maintenu une dynamique constante, marquée par une période creuse en 2016. Cette dernière s'explique en partie par la concentration des efforts du Syndicat mixte vers la transition énergétique et les déchets cette année-là, ainsi que par les changements institutionnels importants qui ont eu lieu (création de la Région Occitanie) qui ont induit une désynchronisation des financements et par conséquent des aléas en ce qui concerne les ressources disponibles.



La majorité de ces actions ont été reconduites et suivies. Les plus emblématiques sont les animations « Pyrénées partagées » et l'accompagnement aux projets communaux depuis 2008. On note également l'évolution de la gouvernance avec les communes associées et communes partenaires.

Les rôles du Parc

Dans ces actions non spécifiques à un article de la Charte ou à une thématique, le Parc est intervenu en sensibilisation, ingénierie, gouvernance et en communication. Alors que les actions thématiques portaient presque exclusivement sur l'ingénierie et la sensibilisation, on constate que les actions de gouvernance et de communication effectuées par le Parc sont transversales et non thématiques.

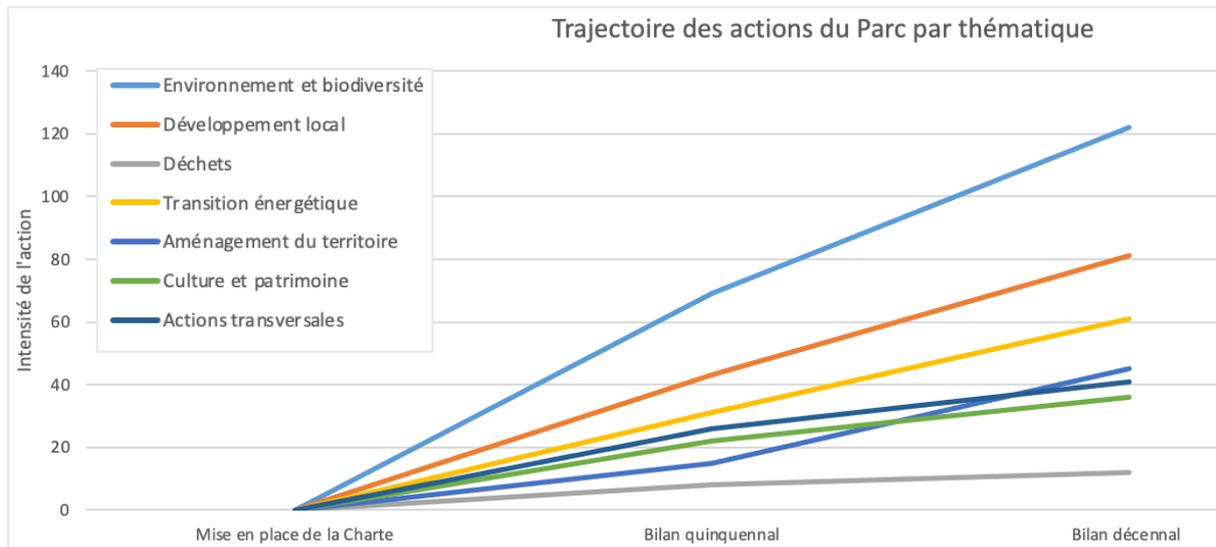


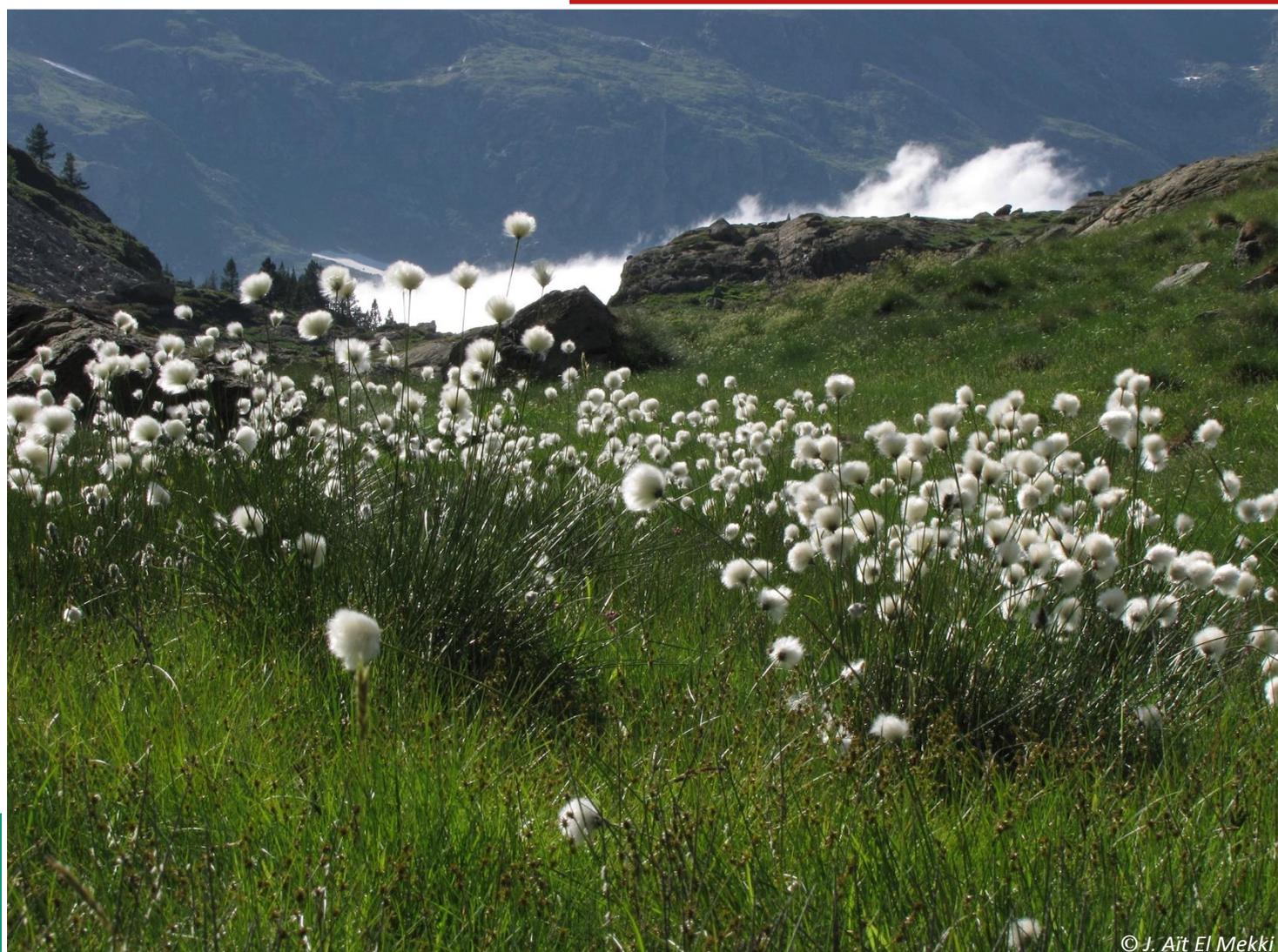
La mobilisation des partenaires

Parmi les 42 partenaires mobilisés sur les actions transversales, les communes constituent les principaux partenaires. Dans une moindre mesure, l'ANA et le CAUE ont participé à 12 % des actions.

3.1. Synthèse

Le graphique ci-après résume la dynamique d'action du Parc, il montre la montée en puissance de certaines thématiques où l'intensité de l'action est la plus importante (notamment Environnement, développement local et transition énergétique). Les courbes représentent le total des actions réalisées pour chaque thématique.





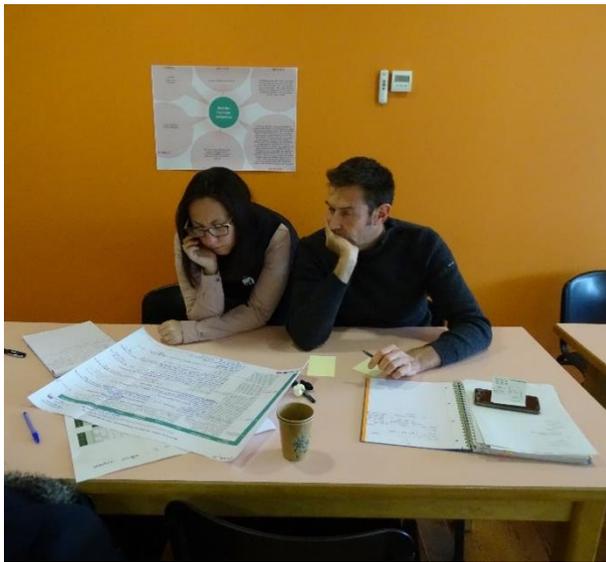
© J. Ait El Mekki

4. AUTO-EVALUATION PAR LE SMPNR

4.1. Restitution des revues de projet

Le travail d'auto-évaluation a pris la forme de 3 « revues de projet », au cours desquelles l'équipe technique du Parc a renseigné un tableau de bilan des actions et de leurs résultats. Les participants complètent et précisent les résultats des actions et proposent une analyse des leviers et freins rencontrés pour réaliser les engagements de la Charte. Ils attribuent une note d'auto-évaluation du niveau d'atteinte des objectifs en fonction du classement suivant :

- 4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
- 3 : Réalisé en partie
- 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
- 1 : Non réalisé non programmé
- 0 : Evincé



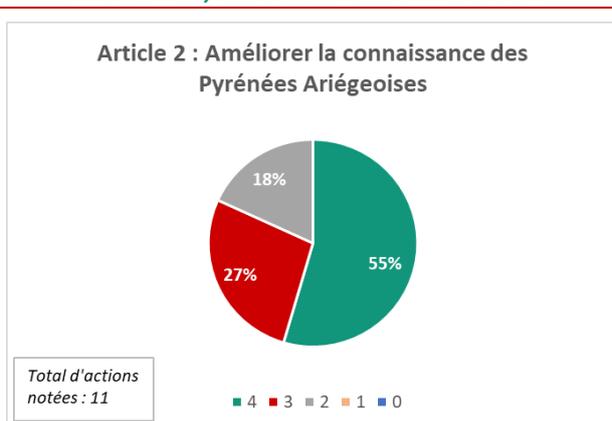
La restitution de ces revues de projet prend la forme d'un tableau complet issue de la base de données constituée par les consultants et complétée en séance par les participants.

Article de la charte	Action	Contenu	Partenaires et bénéficiaires	Résultats	Freins et leviers	Niveau d'atteinte	
	Rôle et engagements	Avec ses partenaires (associations, Amis du Parc, Archives départementales...), le Syndicat mixte réalise l'inventaire des facteurs permettant de renforcer le sentiment d'appartenance. Il s'attache à valoriser et renforcer les actions permettant de contribuer à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises. Il organise des manifestations visant à transmettre la connaissance acquise sur le Parc et mesure régulièrement, par enquête auprès des participants, l'impact de ces manifestations sur l'appropriation. Il renouvelle, sous des formes variées, les manifestations ayant connu le plus de succès.					
10.1	Concourir à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises	Programme d'animation dans le cadre des 10 ans du PNRPA en 2019 Sur la question de l'organisation de manifestations → actions menées dans les articles 4.1, 4.3, 7.1 et 8.1	Animations proposées par le PNRPA et ses partenaires tout au long de l'année 2019 Programmes Pyrénées Partagées, suivi association des Amis du Parc	Conseil Régional, Association des Amis du Parc, habitants, partenaires institutionnels Cf 4.1	Programme de 30 animations Cf 4.1	Freins : Budget très contraint pour l'organisation des manifestations Leviers : Enveloppe financière de l'Association des Amis du Parc Bonne mobilisation des partenaires Cf.4.1	4 Terminée : programme d'action dédié exclusivement à l'anniversaire des 10 ans 4

Exemple de tableau renseigné lors des revues de projets (voir document annexe)

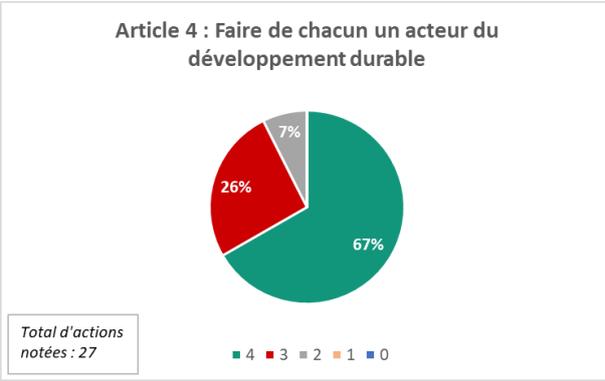
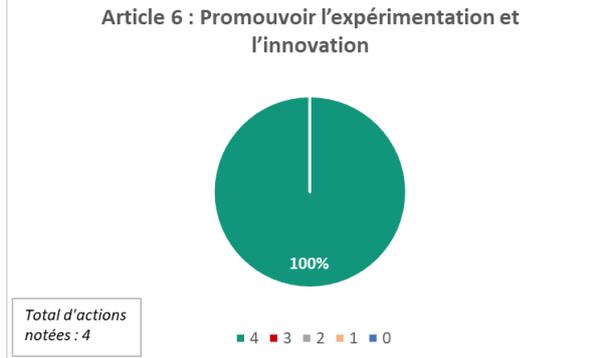
La notation et l'évaluation des actions par l'équipe technique du Parc a permis d'aboutir aux résultats suivants :

AXE 0 : « Promouvoir le développement durable des Pyrénées Ariégeoises par l'amélioration de la connaissance, l'éducation et l'innovation »

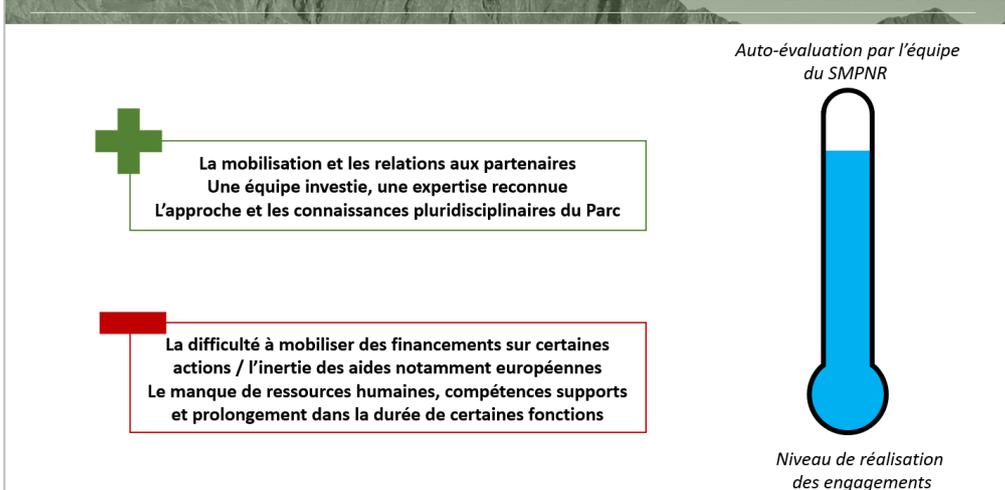


- 4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
3 : Réalisé en partie
2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
1 : Non réalisé non programmé
0 : Evincé

Plus de 80% des actions évaluées pour l'article 2 de la Charte sont réalisées totalement ou en partie. Le Parc s'est ainsi affirmé comme acteur essentiel dans de la production de connaissances sur le territoire, qu'il s'agisse d'études qualitatives, d'inventaires naturalistes ou de données cartographiques. Il joue également un rôle important d'agrégation des données à son échelle. La coopération avec d'autres organismes détenteurs de données est le principal levier de réussite identifié ; le PNR a ainsi su développé des partenariats importants, notamment avec le monde universitaire et de la recherche. Les principaux freins identifiés au sein de cet article relèvent de la complexité inhérente à la maîtrise des outils développés – notamment SIG -, à l'appropriation des données par les acteurs du territoire et à la capitalisation des différentes données.

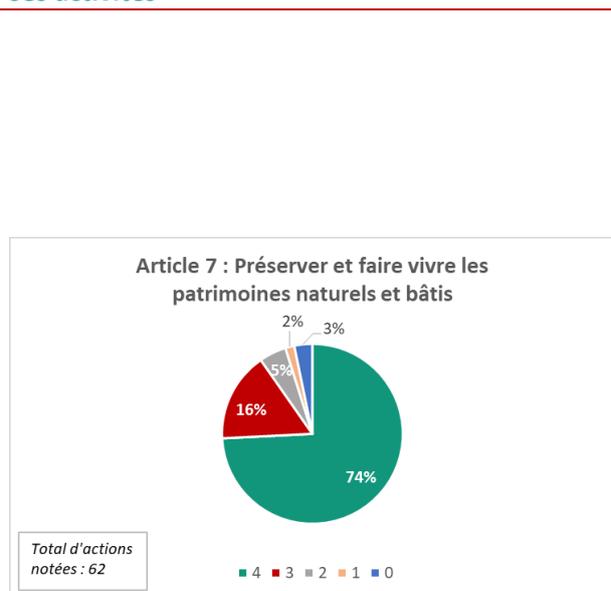
<p style="text-align: center;">Article 4 : Faire de chacun un acteur du développement durable</p>  <p>Total d'actions notées : 27</p> <p>4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu 3 : Réalisé en partie 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours 1 : Non réalisé non programmé 0 : Evincé</p>	<p>Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire au développement durable, le PNR a développé un très large panel d'actions, qu'il s'agisse de la réalisation et de la diffusion de supports d'informations ou de la mise en place d'animations participatives sur le territoire, à destination du grand public ou de publics spécifiques, notamment les jeunes et les communes. Toutes ces actions ont fait l'objet d'un engouement significatif, contribuant à sensibiliser les publics aux enjeux du territoire et aux pratiques écoresponsables et à faire connaître le rôle et l'action du PNR. La volonté de s'impliquer de la part des acteurs ainsi que les partenariats, notamment avec les acteurs associatifs, constituent les principaux leviers de réussite pour la mise en œuvre de ces actions. Les principaux freins identifiés relèvent des moyens financiers, des compétences techniques et de la disponibilité des chargés de mission pour développer les outils de communication. En interne, les outils d'évaluation des actions gagneraient à être repensés pour s'inscrire dans une véritable dynamique d'amélioration continue.</p>
<p style="text-align: center;">Article 6 : Promouvoir l'expérimentation et l'innovation</p>  <p>Total d'actions notées : 4</p> <p>4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu 3 : Réalisé en partie 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours 1 : Non réalisé non programmé 0 : Evincé</p>	<p>L'innovation et l'expérimentation font partie intégrante des modes de travail du PNR, ce qui lui a permis d'être précurseur sur de nombreux sujets (0 pesticides, construction bois local, éclairage public et trame sombre, Trame verte et bleue, TEPCV, réseau de forêts témoins, bouquetins ...). Chaque chargé de mission a bénéficié ou impulsé la mise en place de programmes de recherche (territoire d'expérimentation). Parmi les freins identifiés au sein de cet article, on peut souligner que la coopération avec le monde de la recherche a mis en évidence des difficultés liées aux modes de fonctionnement différents (temporalité et méthodes). En outre, certaines expérimentations n'ont pas fonctionné par manque de suivi ou de prise de relais des acteurs concernés.</p>

**PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES
PAR L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE L'ÉDUCATION ET L'INNOVATION**



Indice d'auto-évaluation sur le niveau de réalisation des engagements pour l'axe 0

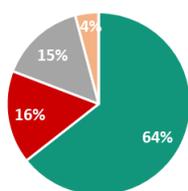
AXE 1 : « Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités »



- 4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
- 3 : Réalisé en partie
- 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
- 1 : Non réalisé non programmé
- 0 : Evincé

L'article 7, avec l'article 8, constituent le cœur de l'action du PNR au niveau du nombre d'actions recensées. Pour l'article 7, la question de la préservation et valorisation de la qualité des paysages et des patrimoines a fait l'objet de très nombreuses actions aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation, principalement à destination des communes et EPCI, qui ont concerné à la fois l'élaboration d'études, d'outils de planification, de guides mais aussi des travaux de terrain et des outils financiers (animation du fonds d'aide à la résorption de points noirs paysagers et du fonds Ardoises). La question des financements et du caractère chronophage du suivi constituent les principaux freins identifiés pour le développement ou la pérennisation des actions. Au-delà de la question des paysages, on retrouve aussi au sein de cet article, de nombreuses actions en faveur de la préservation de la biodiversité, à diverses échelles, permettant de mobiliser un large panel de partenaires et de consolider la dynamique territoriale sur ce sujet. La ressource en eau a également fait l'objet d'actions mais dans une moindre mesure par rapport aux paysages et à la biodiversité. Parmi les actions dont la réalisation n'a pas effective, on peut citer l'intégration paysagère et environnementale des bâtiments agricoles et des zones d'activités, du fait du manque de dialogue avec les chambres consulaires.

Article 8 : Dynamiser et structurer les filières locales pour une gestion durable des Pyrénées Ariégeoises



Total d'actions notées : 73

- 4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
- 3 : Réalisé en partie
- 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
- 1 : Non réalisé non programmé
- 0 : Evincé

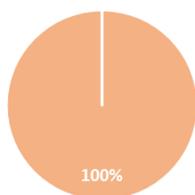
En ce qui concerne les filières agricoles, agroalimentaires et la relance pastorale, au-delà de la problématique foncière (cf. analyse de l'article 11), le PNR a développé des actions d'accompagnement à destinations des agriculteurs qui ont plus ou moins bien fonctionné en fonction de l'intérêt porté aux sujets. Parallèlement, il a mis en place de nombreuses actions de valorisation des produits locaux à l'occasion d'animations ou de manifestations organisées régulièrement sur le territoire.

Par ailleurs, l'accompagnement au développement de la filière forêt-bois a été très largement investi par le PNR qui a développé de nombreuses actions en grande partie réalisées ou en cours de réalisation. Le spectre de ces actions est particulièrement large et concerne à la fois la réalisation d'études et de documents de planification, la sensibilisation et la formation aux techniques d'exploitation douce mais aussi la réalisation de travaux et d'expérimentations sur le terrain. Un large panel d'acteurs est engagé et motivé par le sujet. Les moyens financiers constituent le principal frein pour la réalisation et le suivi de ces actions.

Concernant la filière touristique, l'action du PNR s'est essentiellement tournée vers l'accompagnement des hébergements pour une qualification environnementale ou une labellisation par la marque Valeurs Parc. Bien que ces qualifications se soient développées, plusieurs freins au déploiement des actions ont été rencontrés, notamment : le PNR demeure insuffisamment identifié sur la thématique touristique, la marque Valeur Parc n'est pas encore appropriée par tous les acteurs, la fluidité du partenariat avec les offices de tourisme gagnerait à être améliorée.

Concernant la filière énergie-climat, la candidature TEPCV a permis de bénéficier de financements importants et le Plan Climat de développer diverses actions, à destination des collectivités, du grand public, des entreprises. Impliqué très tôt sur cette thématique, ses actions ont permis d'affirmer le PNR comme acteur phare de la transition énergétique sur le territoire, bien qu'une méfiance voire défiance de certains partenaires vis-à-vis du PNR ait été constatée. Le caractère chronophage pour le suivi des actions est également un frein identifié.

Article 9 : Conduire une politique partagée d'accompagnement de projets



Total d'actions notées : 1

■ 4 ■ 3 ■ 2 ■ 1 ■ 0

- 4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
- 3 : Réalisé en partie
- 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
- 1 : Non réalisé non programmé
- 0 : Evincé

Cet article est constitué de deux sous-articles : « Mobiliser le territoire pour la réussite des projets et favoriser l'installation de nouveaux actifs », et « Capitaliser la ressource humaine ». Certaines actions ont pu concourir à la réalisation de cet article, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de porteurs de projets et la mise en place d'actions expérimentales sur le territoire, mais ont été évaluées par ailleurs. Le manque d'actions identifiées comme relevant directement de cet article questionne sa pertinence au sein de la Charte, au regard des redondances avec d'autres articles mais également parce que l'accueil de populations et le développement de l'emploi en tant que tels renvoient à des compétences qui dépassent celles du PNR.

AXE 1 : MOBILISER LE TERRITOIRE POUR LA PRESERVATION DE SES PATRIMOINES ET LE DEVELOPPEMENT DE SES ACTIVITES

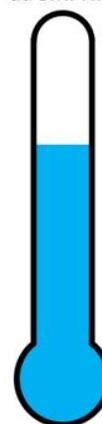


La mobilisation des partenaires et acteurs du territoire
Les capacités de capitalisation du Parc, des expériences et des connaissances
La mobilisation de financements pour le territoire



Le manque de moyens financiers pour mener à bout les projets et assurer leur suivi le temps
Le manque d'appropriation/mobilisation de certains acteurs concernés (publics cibles des actions)
Le manque d'appui de certains partenaires clés

Auto-évaluation par l'équipe du SMPNR

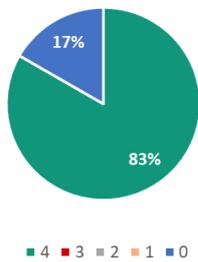


Niveau de réalisation des engagements

Indice d'auto-évaluation sur le niveau de réalisation des engagements pour l'axe 1

AXE 2 : « Renforcer la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée »

Article 10 : Valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, dont l'identité

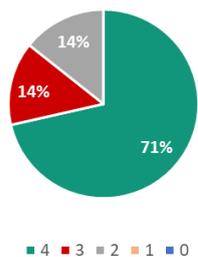


Total d'actions notées : 6

4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
 3 : Réalisé en partie
 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
 1 : Non réalisé non programmé
 0 : Evincé

Plusieurs actions ayant permis de concourir à la réalisation de cet article ont été évaluées par ailleurs, notamment l'organisation de manifestations et animations sur le territoire contribuant effectivement à valoriser les éléments fédérateurs de son identité et à concourir à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises. Pour autant, on retrouve ici des actions complémentaires, comme la valorisation de l'occitan ou la mise en place d'une politique d'accueil d'artistes (résidence Caza d'Oro) qui faisaient partie des engagements de la Charte propres à cet article. L'action non réalisée concerne la mise en place d'études toponymiques qui n'a pas bénéficié d'un portage suffisant au niveau du PNR.

Article 11 : Favoriser la mobilisation foncière et la gestion économe de l'espace

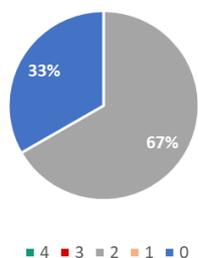


Total d'actions notées : 7

4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
 3 : Réalisé en partie
 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
 1 : Non réalisé non programmé
 0 : Evincé

Le projet « SAGECE » a joué un rôle important pour permettre au PNR de s'investir sur le sujet du foncier agricole, et a permis d'ouvrir la voie à d'autres projets. L'accompagnement à la réalisation de documents d'urbanisme constitue également une action phare de cet article mais concerne plus largement diverses thématiques, au-delà de la seule question foncière. Au global, cet article a ainsi permis d'investir des questions nouvelles et de nouer des contacts différents des réseaux habituels. Parallèlement, le principal frein relevé concerne le manque de légitimité et d'identification du PNR comme structure active sur ce sujet de la gestion de la ressource foncière.

Article 12 : Viser l'équité dans l'accès aux services

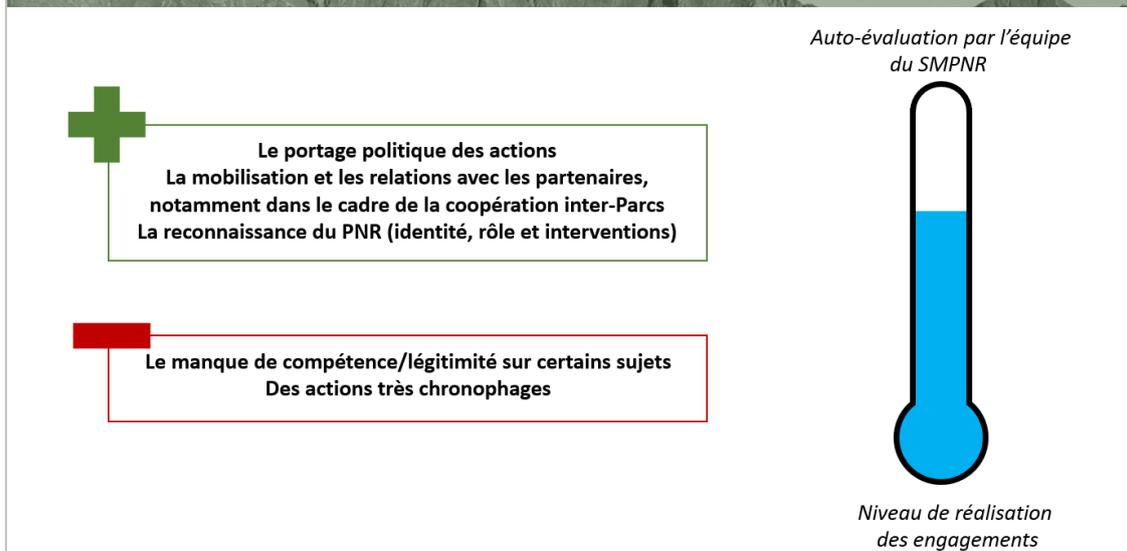


Total d'actions notées : 3

4 : Réalisé et achevé ou Réalisé en continu
 3 : Réalisé en partie
 2 : Non réalisé mais programmé ou études préalables en cours
 1 : Non réalisé non programmé
 0 : Evincé

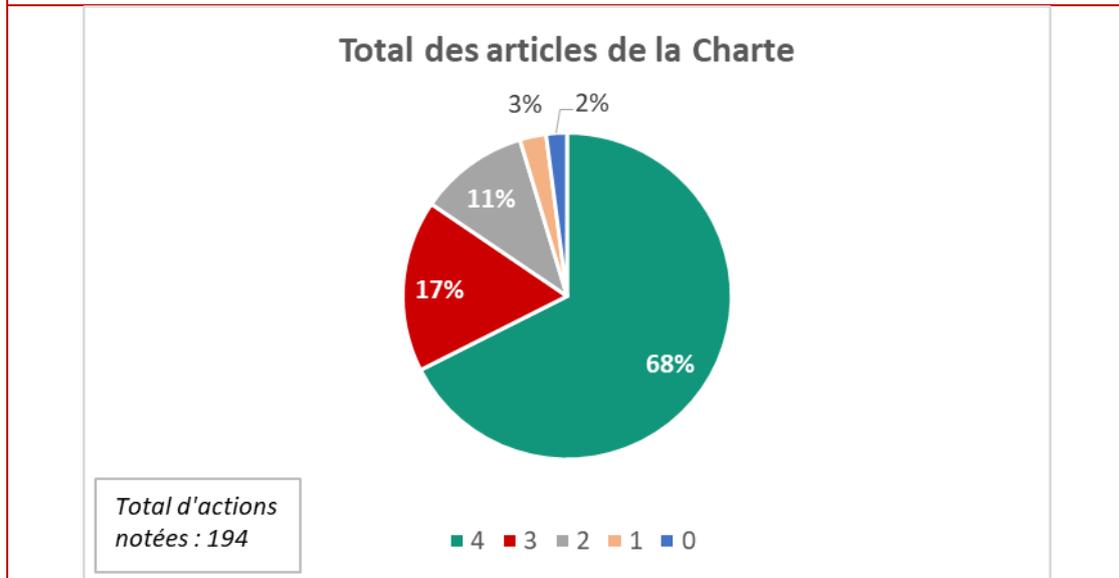
Comme pour l'article 9, le manque d'actions identifiées comme relevant directement de cet article questionne sa pertinence au sein de la Charte, au regard des compétences nécessaires à sa mise en œuvre qui dépassent celles du SMPNR (développement de l'emploi et de l'offre de logements, maillage de commerces, services et équipements, ...)

AXE 2 : RENFORCER LA COHESION DES PYRENEES ARIEGEOISES AUTOUR D'UNE IDENTITE AFFIRMEE



Indice d'auto-évaluation sur le niveau de réalisation des engagements pour l'axe 2

La Charte dans son ensemble



4.2. Restitution du séminaire d'auto-évaluation par le Syndicat mixte

En complément des « revues de projets », le « séminaire d'auto-évaluation « Mind mapping » a pour finalité de prolonger et d'approfondir l'auto-évaluation de la Charte, en interrogeant davantage les rôles du PNRPA, l'appropriation par les acteurs du territoire et les partenaires, l'ancrage sur le territoire, la communication, etc.

Afin de poursuivre une analyse collective et partagée de l'auto-évaluation de la Charte, ce séminaire réunit les élus du Bureau et l'équipe technique du Parc.

Les rôles



Le PNR assure une diversité de fonctions regroupées autour de 2 grands rôles : le rôle de porteur d'actions et le rôle d'accompagnateur à la mise en œuvre d'actions.

Le rôle de **porteur d'actions** : les contributions soulignent que le PNR est bien identifié comme acteur pilote sur certaines actions « emblématiques » (réintroduction du bouquetin, réouvertures paysagères, filière pierre notamment) mais ne revendique globalement pas suffisamment ce rôle de leadership qui permettrait d'accroître sa visibilité. Éloigné d'une vocation d'agence de développement, le PNR n'est pas suffisamment maître d'ouvrage.

Pourtant, de par sa réactivité et sa grande capacité d'initiative et d'adaptation, le PNR a été capable d'**impulser** de nouvelles actions et d'être force de propositions (Plan Climat, projet alimentaire territorial, filière forêt-bois, économie locale durable...) et a joué un rôle majeur « d'éveilleur de consciences » dans la prise en compte du produire, consommer et vivre autrement sur le territoire.

Le PNR joue également le rôle d'**expérimentateur** en proposant des innovations thématiques ou techniques. On souligne ici son rôle d'innovateur essentiel pour tester des actions avant qu'elles ne soient « mainstream ». Les expérimentations dont les résultats sont positifs sont ensuite diffusées auprès d'autres structures qui peuvent en bénéficier à travers des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt. Le PNR en tant que porteur de projets innovants a acquis au fil des années une

véritable légitimité auprès des bénéficiaires. Les compétences des chargés de mission s'en trouvent reconnues.

En plus d'expérimenter lui-même, le PNR accompagne également l'émergence de projets innovants sur le territoire. Il joue ainsi un rôle de **facilitateur** de projets. Ce dernier gagnerait à être plus lisible et reconnu par les habitants du territoire. Il facilite aussi les projets des collectivités, notamment pour des projets complexes ou sensibles, par exemple en matière d'urbanisme (porter à connaissance). La mobilisation de crédits et le portage de certains dispositifs pour la centralisation des demandes de subventions est un levier essentiel de son rôle de facilitateur.

Le PNR s'est ainsi affirmé comme un **accompagnateur** technique et financier pour divers acteurs du territoire.

La **production et diffusion de connaissances** est aussi un rôle fort du PNR, de par ses expertises thématiques, sa force de veille règlementaire, sa capacité à synthétiser et transmettre les enjeux. Le travail en collaboration avec les élus locaux et les associations constitue un axe phare de son rôle d'accompagnateur. Le PNR joue également un rôle important de partenaire transfrontalier, illustré notamment par la création du PP3N (« Parc des 3 Nations »).

Il est aussi un **partenaire** important, de par l'ingénierie de qualité qu'il propose et qui permet une valeur ajoutée pour le développement des actions. Cependant, les difficultés associées au rôle de partenaire sont multiples :

- La concurrence sur le périmètre d'intervention (qui tend à recouper celui du Département)
- La concurrence sur les missions d'intervention (par exemple, Pays ou Fédération pastorale)
- Un partage de visions parfois difficile avec les structures compétences du territoire (par exemple, CD09 et SDE)
- La concurrence de crédits peut générer une collaboration difficile (par exemple, avec les associations)
- La nécessité d'accompagner les élus locaux sur des sujets difficiles (par exemple, exercice du pouvoir de police pour la préservation de l'environnement)
- L'évolution des ressources humaines au sein de certaines instances partenaires du Parc (par exemple, changements récurrents au sein de la direction à l'ONF) ont pu parfois ralentir la mise en place de certaines actions.
- Le travail inter structures est soumis à des affinités politiques

Le PNR porte aussi un rôle **fédérateur**, soutenu par la capacité des équipes à mobiliser et convaincre des acteurs différents, comme l'illustre l'action sur la réintroduction du bouquetin où le PNR a joué un rôle essentiel de liant et de catalyseur autour d'un projet donné.

Le PNR s'affirme ainsi en tant que **coordinateur** et d'**animateur** de stratégies ou actions territoriales et joue un rôle d'assemblier.

L'appropriation par les acteurs

La thématique de l'appropriation par les acteurs a été analysée selon plusieurs dimensions : au-delà de la mobilisation des signataires, partenaires et acteurs locaux dans la mise en œuvre concertée des actions de la Charte du PNR, l'analyse de cette thématique par les élus et l'équipe technique du PNR a

également mis en exergue l'importance de l'appropriation des outils élaborés par le PNR, la capitalisation des données et études produites, mais aussi le développement d'une identité propre au territoire du PNR, aussi bien du point de vue du sentiment d'appartenance aux Pyrénées Ariégeoises et du rayonnement du PNR à des échelles plus vastes mais également du point de vue de l'identification du PNR en tant qu'entité et acteur légitime de l'action publique sur le territoire.

En ce qui concerne la mobilisation des signataires, partenaires et autres acteurs locaux, l'analyse a permis d'identifier plusieurs tendances et enjeux :

- La **mobilisation des acteurs locaux** dépend de nombreux paramètres qui déterminent l'opportunité et la capacité à agir (compétences, moyens humains/techniques/financiers disponibles, enjeux locaux, intérêt pour la thématique, identification du PNR et habitude de travail avec les équipes, etc.) ; cette mobilisation varie ainsi fortement selon les acteurs. On note une forte implication de certaines communes qui constituent des moteurs dans la mise en œuvre d'actions du PNR, tandis que d'autres sont moins dynamiques (cf. partie spatialisation / équilibre territorial). La motivation et l'intérêt des acteurs pour certaines actions qui répondent à des enjeux locaux représentent le levier primordial de leur mobilisation. Certaines actions peuvent ne pas susciter l'intérêt et la participation attendus, notamment lorsqu'il s'agit de sujets complexes ou innovants (temps de maturation nécessaire pour s'impliquer sur certains sujets, comme la Trame verte et bleue ou la qualité environnementale des zones d'activités). Les conventions de partenariat peuvent parfois représenter un levier de mobilisation des acteurs locaux. Elles peuvent aussi être utilisées pour « pacifier » certaines relations aux partenaires, par un cadrage des rôles et missions de chacun.
- La **capitalisation**. Elle se définit ici comme la capacité à identifier, utiliser et prendre appui sur les études et données existantes, dans une logique d'optimisation, d'amélioration continue et de développement des actions à diverses échelles. La capacité à capitaliser concerne aussi bien le PNR que les acteurs locaux.
Il s'agit pour le PNR d'être en mesure de conserver, valoriser et diffuser son socle de connaissances ou de prendre appui sur des études menées par d'autres territoires. Globalement, les équipes du PNR s'accordent sur un degré de capitalisation interne à ce jour jugé comme trop faible. Le manque de capitalisation peut être en partie lié à des difficultés de suivi des dossiers du fait de la non pérennité de certains contrats de travail (manque de tuilage) ou d'une communication insuffisante. Les inventaires naturalistes, qui demeurent à ce jour sous valorisés, en sont un exemple. A contrario, certaines actions impulsées par le PNR se développent aujourd'hui à une plus grande échelle (ex : réouvertures paysagères).
Quant aux acteurs locaux, ils doivent pouvoir prendre appui et utiliser les éléments de connaissance produits par le PNR. La capitalisation fait ainsi écho au rôle de producteur de connaissances du PNR, qui met à disposition des acteurs du territoire de nombreux outils et études sur lesquels s'appuyer pour développer des actions. La bonne appropriation des **outils et leviers** produits par le PNR dépend notamment d'une animation à moyen/long terme et d'une communication régulière de la part du PNR. Les fiches techniques élaborées par le PNR constituent un bon exemple d'outil plébiscité par les acteurs du territoire (rééditions régulières), tout comme les appels à projets qui suscitent un fort engouement de la part des collectivités locales.

En ce qui concerne l'affirmation de **l'identité** du PNR, en tant que territoire et en tant qu'entité publique reconnue :

- Les contributions des élus et équipes du PNR montrent que le PNR n'est globalement pas suffisamment identifié en tant qu'**entité publique active sur le territoire**, notamment par les habitants et élus locaux qui peuvent éprouver une difficulté à comprendre les rôles, les objectifs et les modalités d'action du PNR. Ce manque d'identification du PNR et de compréhension de ses missions peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la diversité de ses rôles (porteur d'actions, accompagnateur, partenaire etc.) peut brouiller la visibilité et la compréhension de son action. Si les compétences du PNR sont reconnues, c'est davantage la diversité des métiers représentés au sein de l'équipe qui n'est pas suffisamment identifiée.
- La **légitimité** du PNR peut être parfois remise en cause, soit par des acteurs « spécialisés » soit du fait de sujets « sensibles » et de concurrence sur les domaines d'intervention (ex : politique de l'Ours / DREAL). Par ailleurs, plusieurs contributions soulignent le rôle d'accompagnement du PNR vis-à-vis des acteurs locaux pour l'affirmation de leur propre légitimité à agir : il s'agit notamment d'aider les élus et techniciens locaux dans le renforcement et l'affirmation de leur pouvoir de police.
- **L'identité « Pyrénées Ariégeoises »** : selon les points de vue, elle est plus ou moins développée sur le territoire. Si certains estiment que l'identité « montagne » est assez forte, plusieurs contributions évoquent une identité territoriale insuffisamment définie et concurrencée par d'autres territoires sur le concept « Pyrénées ariégeoises ». De plus, il est souligné que certains acteurs locaux se définissent en premier lieu au travers des identités locales (ex : Couserans) plutôt qu'en se référant aux Pyrénées ariégeoises. Plusieurs contributions soulignent le rôle majeur du PNR dans le rayonnement du territoire à l'extérieur de son périmètre, voire à l'international.

La spatialisation

- **L'équilibre territorial** : globalement, les contributions soulignent une présence renforcée et récurrente de l'action du Parc sur certaines communes (ex : Vicdessos) tandis que certaines « zones blanches » subsistent (ex : secteurs du Volvestre, de Barguillère). L'une des raisons évoquées, concerne le périmètre du PNR qui, de par son étendue, rend difficile l'action sur l'ensemble des communes. Les entités internes au PNR jouent également un rôle important : notamment, l'appropriation par la vallée de l'Arize a été plus tardive que par le Couserans mais plus pragmatique.
- Du point de vue de la **demande locale**, le PNR est sollicité dans le cadre d'avis officiels et par les territoires qui l'identifient comme accompagnateur, d'un point de vue technique ou financier. Au-delà des avis officiels, les sollicitations du PNR par les acteurs locaux pour un soutien financier sans stratégie partenariale et sans demande de valeur ajoutée environnementale constituent un écueil identifié par plusieurs participants. On note également que la position du PNR est parfois considérée, de par sa position d'acteur fédérateur, comme trop mitigée par les acteurs et groupes militants.

- L'action du Parc s'inscrit en cohérence avec les **enjeux locaux** et dispose des outils nécessaires pour intervenir. Du fait de la diversité des enjeux présents sur le territoire, un travail en dentelle et une capacité à faire du sur-mesure est nécessaire. Les modalités d'action du PNR se caractérisent également par une capacité d'adaptation aux différentes échelles d'intervention, et une action « à la carte » sur la base de territoires « moteurs ». Par exemple, sur la thématique forêt, le PNR dispose d'une connaissance fine des enjeux et acteurs locaux ainsi que d'une ingénierie et de ressources, ce qui lui a permis de développer de nombreuses actions permettant d'agir concrètement sur les enjeux locaux.
- Les **relais locaux** sont identifiés comme leviers indispensables pour la mise en œuvre des actions, mais les contributions s'accordent sur le manque de relais terrain opérants sur le territoire, bien que certains acteurs relais jouent un rôle important, notamment dans la diffusion de l'information (presse, Conseil Scientifique, Amis du Parc...).
- Les **interactions avec le PNR** se caractérisent par une confiance bien établie avec certaines communes, permettant le développement d'actions concrètes dans la durée (ouvertures paysagères, bois local...). Pour autant, les participants ont également souligné certaines difficultés dans les relations partenariales, notamment un antagonisme avec certaines Communautés de communes sur des actions qui devraient être transversales ou avec d'autres acteurs qui n'associent pas forcément le PNR sur des stratégies multi-échelles.

L'adéquation

L'analyse de **l'adéquation des moyens par rapport aux ambitions** du PNR permet de mettre en évidence 4 principaux constats :

- **L'équipe du PNR** bénéficie de compétences techniques complémentaires lui permettant de répondre à ses objectifs, en lien avec sa capacité à réaliser des recrutements adéquats au regard de l'évolution des missions. Sa capacité à aller chercher les financements nécessaires à la réalisation de ses missions est également soulignée. Pour autant, on note également que cet « opportunisme budgétaire » pour les recrutements met en évidence que les moyens humains sont de court terme par rapport à la portée de plus long terme des ambitions de la Charte (pérennité des contrats de travail). Au global, les moyens humains demeurent insuffisants au regard des objectifs ambitieux de la Charte. En parallèle, a également été souligné l'enjeu de la taille des locaux pour accueillir des moyens humains supplémentaires nécessaires à la réalisation des ambitions.
- Comme évoqué précédemment, **les ressources financières** pour réaliser les ambitions de la Charte sont en grande partie déterminées par la capacité des équipes à obtenir des financements, ce qui génère une charge de travail conséquente (lourdeur des recherches de financement, réponses aux appels à projets) et oriente les choix, les projets et la mise en œuvre des actions. Au global, le montant des cotisations et dotations demeure trop faible pour le renforcement des moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des ambitions.
- **Les domaines d'intervention** montrent des limites quant à la légitimité du PNR à agir sur certains sujets qui relèvent davantage des compétences d'autres acteurs (maintien des populations permanentes, tourisme, filières économiques...)

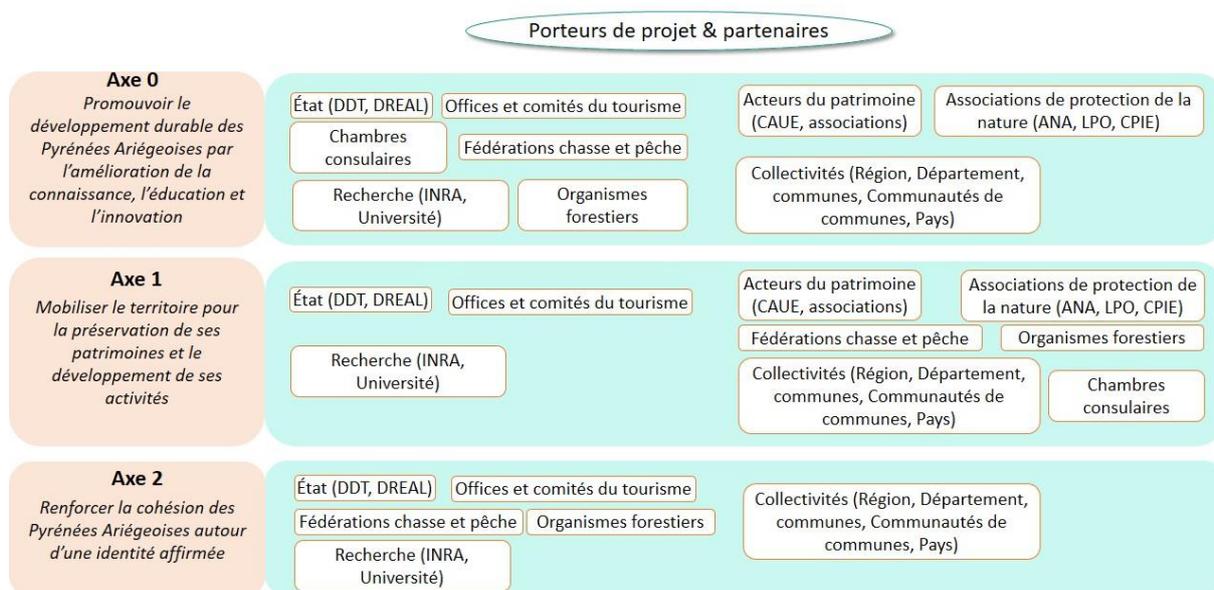
- L'adéquation des objectifs de la Charte au regard des **politiques locales** met en évidence le rôle d'initiateur et d'expérimentateur du PNR, qui permet de « défricher » le travail sur certains sujets (0 phyto, éclairage nocturne, ...) et donc de faire évoluer les politiques locales dans une dynamique d'amélioration continue. Beaucoup reste cependant à faire (ex : chaufferies collectives dans les collèges) et un décalage entre la Charte et les politiques locales est parfois constaté sur certains sujets où des divergences d'approches demeurent (ex : urbanisme et habitat). A noter que les affinités politiques ne permettent pas toujours la convergence des objectifs en pratique.

Les partenariats

La qualité du partenariat apparaît comme un enjeu essentiel dans la mise en œuvre de la Charte. Les revues de projet ont fait état des faiblesses et des effets leviers qui résident dans la fluidité, la confiance, la bonne connaissance du Parc par ses partenaires.

Il en ressort que l'efficacité du partenariat constitue un enjeu majeur pour optimiser la mise en œuvre de la Charte et les impacts sur le territoire. Le détail des actions réalisées en partenariat permet d'anticiper l'évaluation de la conformité du partenariat aux engagements des signataires qui sera effectuée au cours de l'étape d'évaluation à venir.

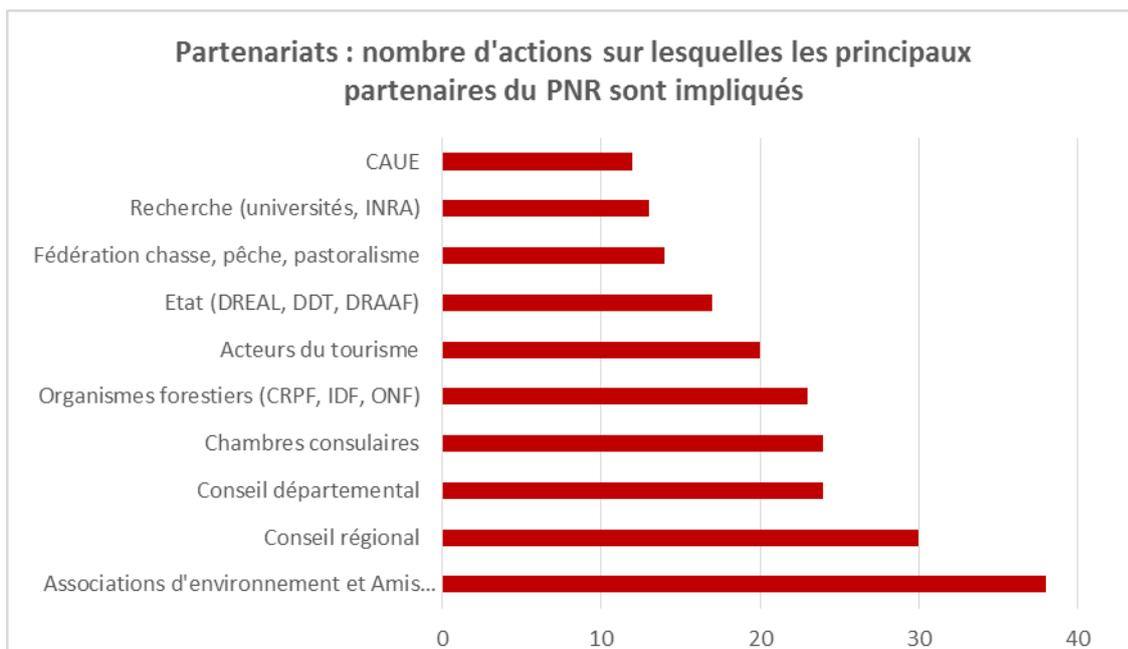
Le schéma ci-dessous présente les principaux partenaires pour chacun des axes de la Charte :



Les données présentées ci-après sont issues d'un traitement de la base de données regroupant l'ensemble des actions qui concourent à la mise en œuvre de la Charte.

Ce traitement permet de comptabiliser les actions où les principaux partenaires du PNR sont impliqués. Il vise à préparer la phase 2 de l'évaluation de la Charte par les signataires et partenaires. Les communes sont des partenaires de nombreuses actions, mais elles ne figurent pas dans les tableaux à ce stade de l'analyse.

Remarque : l'ensemble des partenaires n'est pas représenté ici, les consultants ont effectué une sélection pour retenir les partenariats porteurs du plus grand nombre de projets. En particulier, les communes au sein du périmètre du Parc ne sont pas représentées ici.



- **La Région**

Actions sur lesquelles la Région est partenaire
Action spécifique sur les zones d'activité
Animation "Pyrénées partagées"
Appel à projets "sensibilisation à la transition écologique"
Bouquetin des Pyrénées
Charte forestière
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre
Convention avec la Région
Développement et promotion de l'offre «Découverte Nature» / offre de séjours packagés "Tourisme de nature Occitanie"
Dispositifs agroenvironnementaux
Eco-responsabilité des collectivités
Effluents de fromageries
Fonds « Ardoises »
Inventaire des habitats naturels et synthèse des principaux enjeux de conservation
Le PCET en actions - diagnostic Gaz à effet de serre et bilan carbone
Livrets Refuges gardés de montagne
Mesure agro-environnementales et climatiques
Mise en place de l'évaluation
Opération éco écoles
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
Plan d'actions sur les espaces naturels
Pôle d'excellence Rurale
Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace
Qualification d'hébergements "environnement, patrimoine et développement durable"
Qualification d'hébergements Réseau des « Terre et Nature »

Rencontre avec les indiens Sapara
Résorption des points noirs paysagers
Restauration du patrimoine bâti
Signalisation routière
Trame verte et Bleue
Valorisation du fromage et des produits laitiers

- **Le Département**

Actions sur lesquelles le Département est partenaire
Animation "Pyrénées partagées"
Bouquetin des Pyrénées
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre
Conservatoire de l'abeille noire
Convention avec le Conseil départemental
Espèces nuisibles
Fonds « Ardoises »
Golf départemental
Impacts de l'hydroélectricité
Le PCET en actions - Actions entreprises
Le PCET en actions - Actions particuliers
Les cahiers du patrimoine
Maitriser l'impact des "taillis à courte rotation"
Manifestations autour de la forêt et du bois
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
Plan d'actions sur les espaces naturels
Plan Global de déplacement de l'Ouest (Couserans)
Pôle d'excellence Rurale
Restauration du patrimoine bâti
Signalétique Montagne Propre
Signalisation routière
Un inventaire des activités économiques
Valorisation du fromage et des produits laitiers

- **L'Etat (DREAL, DDT, DRAAF)**

Actions sur lesquelles l'Etat est partenaire
DREAL
Affichage publicitaire
Fiche conseil
Livrets Refuges gardés de montagne
Mise en place de l'évaluation
Organiser les complémentarités entre les différentes structures (conventions)
Trame verte et Bleue
Stimuler l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises
Valorisation de l'observatoire photographique des paysages

DRAAF
Dispositifs agroenvironnementaux
Mesure agro-environnementales et climatiques
DDT
Affichage publicitaire
Construction bois intégrée au patrimoine local
Effluents de fromageries
Embellissement de centre-bourgs
Fiche conseil
Fonds « Ardoises »
Suivi des projets d'infrastructures

- **Les chambres consulaires**

Actions sur lesquelles les chambres consulaires sont partenaires
Chambre d'agriculture
Collectivités et approvisionnement local
Concours agricole national des prairies fleuries
Des paniers en Castillonnais
Diagnostic agricole et paysager
Intervention dans les écoles
La conservation des plantes messicoles
Les marchés de plein vent
Mesures agro-environnementales et climatiques
Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace
Réseau de forêts témoins
Valorisation du fromage et des produits laitiers
Chambre des métiers et de l'artisanat
Charte forestière
Collectivités et approvisionnement local
Construction bois intégrée au patrimoine local
Fonds « Ardoises »
Le PCET en actions - Actions entreprises
Les marchés de plein vent
Sauvegarder la pierre à aiguiser des Pyrénées
Stimuler l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises
Chambre de Commerce et d'Industrie
Affichage publicitaire
Charte forestière
Les marchés de plein vent
Réflexion pour la qualification des hébergements « Accueil Paysan » et « Hôtels au naturel»
Stimuler l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises

- **Les associations de protection de l'environnement**

Associations de protection de la nature
ANA
« Casseur d'os en Biros »
Animation "Pyrénées partagées"
Autres manifestations
Centre de documentation du PNR
Charte forestière
Inventaire des zones humides
La conservation des plantes messicoles
Opération "des rapaces au pays des bergers"
Opération "Les Yeux de la nuit"
Opération éco écoles
Plan d'actions sur les espaces naturels
Sites Natura 2000
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
LPO
« Casseur d'os en Biros »
Animation "Pyrénées partagées"
Intervention dans les écoles
Livrets Refuges gardés de montagne
Opération "des rapaces au pays des bergers"
Opération "Les Yeux de la nuit"
Un parcours éducatif pour les collégiens de Saint-Girons

- **Les acteurs du tourisme**

Actions sur lesquelles les acteurs du tourisme sont partenaires
RDV des cimes - l'Agence Départementale du Tourisme de l'Ariège
Fête de la transhumance - Office du Tourisme du Biros, ONF
Eco-attitude en altitude : office de tourisme du Castillonais
Informations pour les touristes : Livrets pour les refuges de montagne
Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers - offices de tourisme du Couserans
Randonnée
Poursuite de l'animation des sites Natura 2000 + poursuite de la révision du DOCOB du site du Valier
Partenariat avec acteurs de la forêt : Office du Tourisme de Sainte-Croix Volvestre
LPO réseau Pyrénées Vivantes, association des Gardiens de refuges des Pyrénées, comité départemental du tourisme de l'Ariège
Signalétique communale de qualité
Partenariat pour promouvoir l'offre touristique typée ou marquée Parc
offices de tourisme du Haut-Couserans et du Biros : expositions, manifestations
Professionnels de la spéléologie et du tourisme de pleine nature
Formation et qualification des hébergeurs
Qualification environnementale des Offices de Tourisme
Ateliers pour les accompagnateurs en montagne

Eco-golf
Marque Parc
Etude Région sur le positionnement du tourisme de nature
Etude Appel à projet sur tourisme et changement climatique

- **Les organismes forestiers (CRPF, IDF, ONF)**

Actions sur lesquelles les organismes forestiers sont partenaires
IDF, CRPF
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
Charte forestière
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre
Manifestations autour de la forêt et du bois
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
Réseau de forêts témoins
Trame verte et Bleue
ONF
« Casseur d'os en Biros »
Animation "Pyrénées partagées"
Charte forestière
Circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre
Convention avec l'ONF
Inventaire des habitats naturels et synthèse des principaux enjeux de conservation
Livrets Refuges gardés de montagne
Manifestations autour de la forêt et du bois
Opération "des rapaces au pays des bergers"
Plan d'actions sur les espaces naturels
Préservation du patrimoine arboré
Réaliser des bâtiments en bois local
Réseau de forêts témoins
Signalétique Montagne Propre

- **La recherche (universités, INRA)**

Actions sur lesquelles l'université et des organismes de recherche sont partenaires
Universités (Toulouse Jean-Jaurès, AgroParis Tech...)
Etude sociologique sur la filière bois
Formation des étudiants sur les questions foncières
Intervention dans les écoles
Maitriser l'impact des "taillis à courte rotation"
Marque Parc
Un inventaire des activités économiques
INRA
Conservation et valorisation de la sapinière de Sainte-Croix-Volvestre

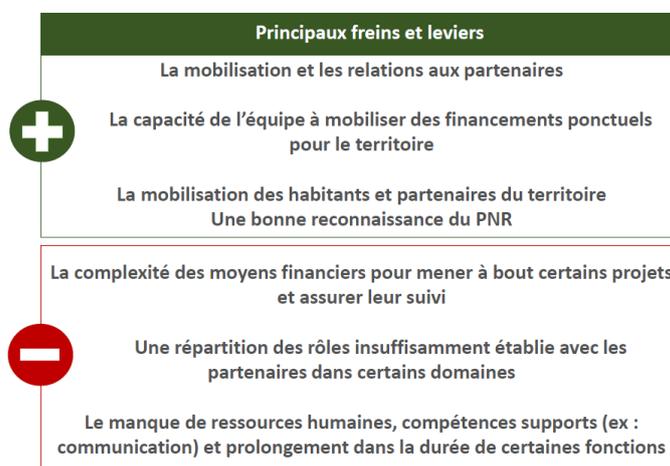
Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace
Conseil scientifique
Animation "Pyrénées partagées"
Geoparc
Rencontres scientifiques
Une grille d'analyse des projets, pour les avis du Parc
Valorisation de l'observatoire photographique des paysages

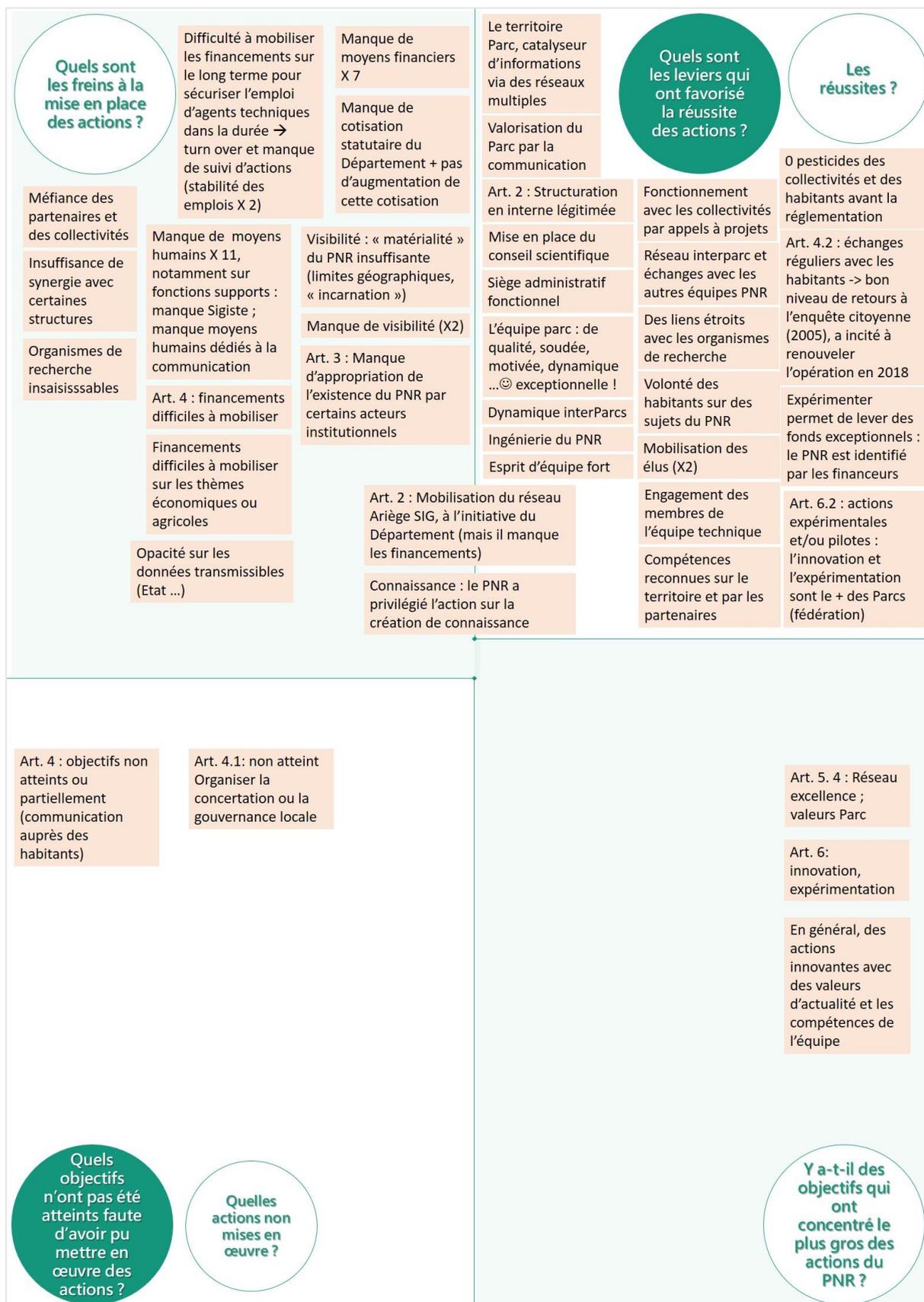
- **Les fédérations de chasse, de pêche et associations de pastoralisme**

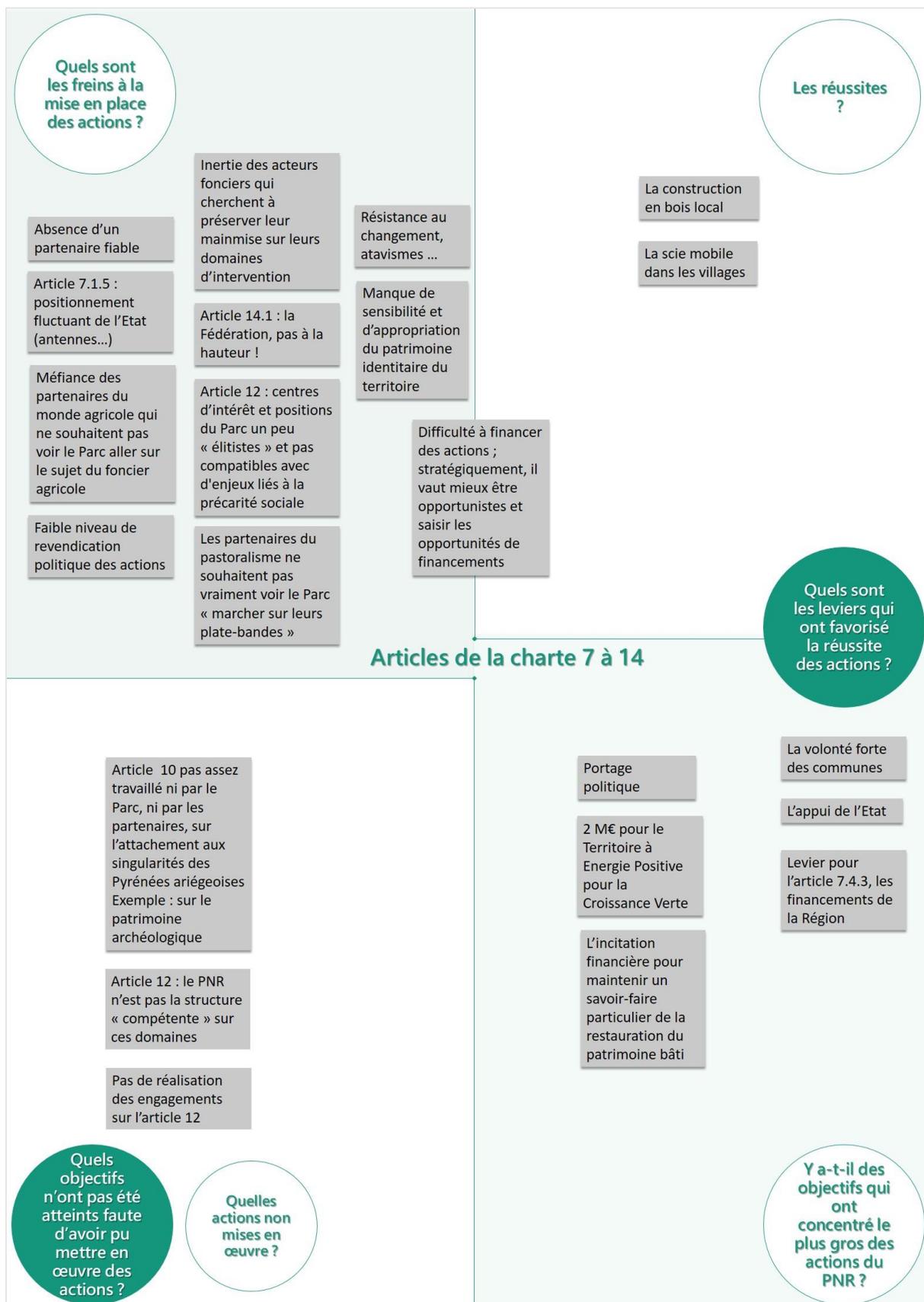
Actions sur lesquelles les associations de chasse et de pêche sont partenaires
Pêche
Animation "Pyrénées partagées"
Impacts de l'hydroélectricité
Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace
Chasse
Animation "Pyrénées partagées"
Bouquetin des Pyrénées
Circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels
Espèces nuisibles
La conservation des plantes messicoles
Organiser les complémentarités entre les différentes structures
Sites Natura 2000
Trame verte et Bleue
Pastorale
Plan d'actions sur les espaces naturels
Projet « SAGECE » sur la gestion de l'espace
Sites Natura 2000

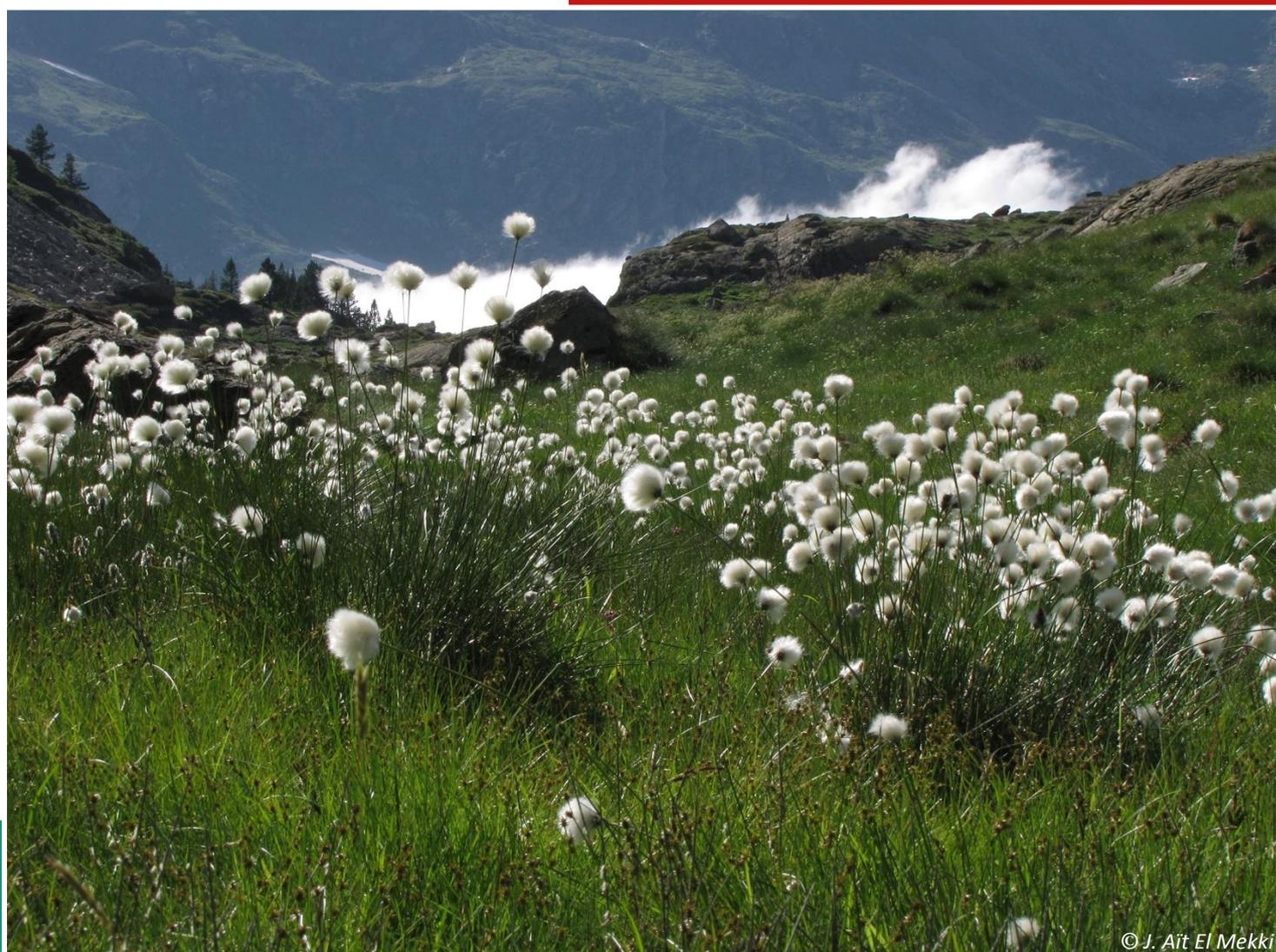
4.3. Synthèse de l'auto-évaluation des freins et leviers facilitant la réalisation des engagements

(voir tableaux complets des revues de projets dans le document en annexe)









© J. Ait El Mekki

5. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE PAR SES PARTENAIRES ET SIGNATAIRES

Les éléments d'analyse présentés dans cette partie sont issus du séminaire participatif « Retracer-moi le chemin » ainsi que des entretiens avec 10 partenaires du PNR (communes, 1 communauté de commune, Département, Région, Préfecture, DREAL). Questionnaire en annexe



5.1. La place de la Charte sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises

L'adéquation entre les objectifs de la Charte et les politiques locales

C'est au travers de cadres institutionnels et de modalités budgétaires complexes (Département, Région, Etat, institutions telles que l'ADEME, l'Agence de l'eau, etc.) que le PNR met en œuvre la Charte.

Globalement, les objectifs de la Charte vont dans le sens des politiques déployées à l'échelle locale. Il peut exister des points de tension sur certains sujets comme le pastoralisme et les grands prédateurs, la zéro artificialisation et l'appui au développement économique local, le développement de l'hydroélectricité et la préservation de la biodiversité. Toutefois, ces tensions existent de manière générale au sein même des politiques nationales.

A titre d'exemple, on peut citer l'article 8.5 qui se traduit principalement par le PCAET le développement des énergies renouvelables et qui rencontre encore des positions antagonistes entre les signataires de la Charte et le PNR.

L'adéquation entre les objectifs de la Charte et les enjeux du territoire

Tous les partenaires et signataires interrogés estiment que le Parc s'approprie de lui-même et progressivement les nouveaux enjeux du territoire. Il est considéré comme réactif, visionnaire et dispose d'une méthode de travail qui favorise l'anticipation. Ainsi, bien que la Charte doive bénéficier d'une nécessaire actualisation aux enjeux actuels, son évolution relève davantage de l'ajustement que d'une refonte globale.

L'extension du périmètre posera néanmoins de nouvelles questions, notamment en termes de moyens financiers et techniques.

L'adéquation entre les objectifs de la Charte et les moyens déployés

Les moyens humains et financiers mobilisés n'ont pas été répartis également sur tous les articles de la Charte. Cependant, les articles moins activés (article 12 relatif à l'accès aux services et 13 relatif au foncier), concernent des sujets plus éloignés de la vocation première d'un PNR).

Des moyens en investissement sont considérés comme parfois faibles sur l'animation pour faire évoluer les pratiques sur les espaces Natura 2000 (ONF, communes), du fait des crédits de l'Etat pour l'animation en baisse.

Globalement, les actions du Parc sont jugées efficaces pour mettre en œuvre les objectifs de la Charte, dans un cadre budgétaire et institutionnel contraint.

5.2. La place du PNR dans le paysage institutionnel Ariégeois

Relations du Parc avec les différents acteurs du territoire

Le Parc s'est affirmé comme l'un des partenaires importants des communes. Les communes ayant participé aux entretiens d'évaluation de la charte ont réalisé plusieurs actions avec l'équipe du Syndicat mixte, dans des domaines divers. Pour autant, la présence du Parc sur le territoire est influencée par un effet de seuil. Ce constat émerge des propos des « petites » communes ; il est confirmé par la corrélation entre le nombre d'habitants et le nombre d'actions menées avec le Parc ces 10 dernières années (voir carte ci-avant). Cette plus faible sollicitation du Parc par les « petites » communes peut s'expliquer de plusieurs manières : par manque de projets communaux, par manque de vision quant aux possibles apports du Parc à leur échelle, ou encore par manque d'ingénierie pour solliciter des partenaires extérieurs (capacité d'action limitée).

Par ailleurs, l'inscription du Parc dans le paysage institutionnel semble moins bien établi à l'échelle intercommunale. Cela peut s'expliquer par la non-concordance des périmètres de 3 des 4 Communautés de communes avec le périmètre du PNRPA (fragmentation des périmètres). En effet, une seule des quatre intercommunalités est intégralement incluse dans le périmètre du Parc. Les autres sont divisées entre communes adhérentes, communes associées et communes hors périmètre. Cette fragmentation induit un manque de lisibilité dans l'action territoriale et engendre une disparité d'intervention entre les communes d'une même intercommunalité. Au regard des entretiens réalisés lors de la phase d'évaluation de l'action du Parc par les signataires et partenaires, il semble que cela fasse émerger des tensions et des questionnements sur l'échelle d'intervention du PNR lorsque des projets concerne des intercommunalités dont les communes ne sont pas toutes incluses au sein du Parc. Cette situation renvoie à la réflexion sur l'intérêt d'une extension du périmètre du Parc. Le risque de « dilution » de son intervention et des moyens nécessaires pour agir sur un périmètre étendu, est soulevé en lien avec ce projet d'extension.

Pour autant, les projets d'échelle intercommunale ne semblent pas être bloqués par cette fragmentation, comme l'illustre l'implication du Parc dans l'élaboration de plusieurs actions intercommunales (Plan Local d'Urbanisme intercommunal par exemple).

Le Parc est aujourd'hui identifié et reconnu en tant qu'acteur du territoire, bien qu'un travail important ait dû être déployé pour que le PNR trouve sa place dans le puzzle institutionnel du territoire. S'il est reconnu que la présence du PNR a permis de créer un nouvel espace d'expression et d'action pour les acteurs locaux, une méfiance voire une défiance peuvent subsister lorsque le Parc intervient dans des domaines que d'autres acteurs considèrent comme leur pré carré. Ces points de crispation relèvent essentiellement de la répartition des missions et des interventions. Certaines structures se sentent « dépossédées » de leurs missions par le Parc qui tend à mener des actions transversales. Ainsi, le développement du Syndicat mixte et de ses moyens humains sont perçus comme injustes ou injustifiées au regard de la régression d'autres structures institutionnelles, qui font face à un déficit de moyens financiers et humains.

Dans de tels cas, au lieu de l'élaboration d'une stratégie commune, il s'agit davantage d'organiser la répartition des actions et du leadership. Cela peut avoir freiné les interventions du PNR dans les domaines du pastoralisme ou encore de la transition énergétique.

Les relations sont considérées comme fluides entre le PNR et la Région d'autant que celle-ci intègre le Parc dans une démarche de concertation en amont de la définition de ses politiques publiques. Cela

permet une adaptation mutuelle et une meilleure articulation entre politiques publiques régionales et action du Parc.

La relation est différente avec l'Etat en tant que signataire : la DREAL est financeur et donneur d'ordre. L'Etat est engagé sur 2 articles complets : l'article 7 (patrimoine naturel, conservation) et l'article 14 (coopérations transfrontalières avec les provinces catalanes) ; plus ponctuellement sur les articles 2 (organiser les coopérations) et 6 (réseaux de compétences et partenariats). L'Etat est donneur d'ordre pour le PNA bouquetin et l'animation des sites Natura 2000.

Apports et plus-value du Parc

Les apports du Parc soulignés par les communes se rapprochent fortement des rôles identifiés par l'équipe du Syndicat mixte elle-même lors de la phase d'auto-évaluation. Ainsi, les communes citent le rôle du PNR comme producteur et diffuseur de connaissances ainsi qu'accompagnateur technique. Bien que moins sollicité par les « petites » communes, il est considéré par celles-ci comme un acteur fondamental à la résolution des difficultés qu'elles peuvent rencontrer. En effet, l'appui du parc en termes de recherche de financements et d'ingénierie leur semble indispensable puisqu'elles n'ont pas toujours les moyens et compétences en interne pour le montage de projets, de dossiers, la recherche de financements. Le Parc est perçu comme un partenaire essentiel pour la mise en place d'actions que les communes seules ne pourraient pas développer. Ainsi, il est reconnu que le Parc intervient en appui au développement du territoire et permet une plus-value pour l'intervention publique. Il apporte une expertise et guide la réflexion, offre un cadre solide au travail des collectivités en permettant une montée en qualité de l'intervention publique. Cela induit un gain d'efficacité et de lisibilité de l'action publique locale. Le Parc est aussi perçu comme un « éveilleur de consciences » permettant la sensibilisation des communes et facilitant l'implication des collectivités sur des sujets émergents ou complexes, notamment en lien avec l'environnement (Trame Verte et Bleue par exemple). La sollicitation des communes par le Parc lorsqu'il estime qu'elles ont une opportunité à saisir semble très appréciée par les élus. Ce point semble partagé par tous les acteurs du territoire qui l'identifient comme un « expert » au service du territoire. Il a su être fédérateur et s'imposer comme acteur phare du territoire, sans toutefois réussir à dépasser les positions antagonistes évoquées plus haut en raison des conflits de compétences.

La présence du Parc apparaît comme un levier pour la préservation et la mise en valeur des atouts du territoire, notamment les ressources environnementales et économiques, il participe à la création d'une « image de marque » pour le territoire. Il contribue à souligner, à mettre en lumière les dynamiques territoriales en leur donnant de l'ampleur et de la visibilité et participe ainsi à l'attractivité du territoire, notamment du point de vue touristique. Pour autant, certains signataires et partenaires considèrent que l'attractivité et la notoriété des Pyrénées ariégeoises préexistent au Parc. En outre, la faible mobilisation des outils du Parc (par ex. la Marque Parc) par les professionnels du tourisme semble indiquer une marge de progression.

Il est majoritairement admis que le PNRPA contribue à l'affirmation d'une identité territoriale à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises, même si on peut souligner que le sentiment d'appartenance des communes est plus fort au cœur du périmètre qu'en périphérie où des influences territoriales extérieures sont fortes (notamment une appartenance à l'entité intercommunale). Les écarts entre les périmètres intercommunaux et le périmètre du Parc ne contribuent pas à l'affirmation d'une identité territoriale unique, même si la mise en place de partenariats avec les « communes partenaires » et les « communes associées » tend à remédier en partie à cela.

Information

La satisfaction vis-à-vis de l'information fournie par le Parc sur ses interventions diverge en fonction de l'implication des délégués communaux. En effet, le degré de satisfaction des communes quant aux informations reçues est d'autant plus élevé que le délégué est mobilisé et joue son rôle de relais. Le rôle du délégué communal est particulièrement important et doit être maintenu pour assurer une information efficace entre le Parc et les communes.

Les acteurs intercommunaux émettent également le souhait de disposer d'un référent parmi les chargés de mission de l'équipe technique du Parc, pour fluidifier et renforcer la communication.

Tous les acteurs interrogés ont souligné un nécessaire renforcement de l'information au grand public, qui, à l'unanimité, ne semblent pas avoir une connaissance suffisante du Parc, de sa présence, de ses rôles, et de ses missions. Ce renforcement pourrait être mis en œuvre, soit directement par le Parc, soit par les communes, à condition que le Parc les accompagne dans ce travail en apportant méthode et ingénierie.

Par ailleurs, une bonne connaissance de l'organisation interne de l'équipe Parc et de bonnes relations avec les chargés de mission sont saluées, ce qui permet des échanges ouverts et libres avec ces derniers, y compris lorsque des compléments d'information sont nécessaires.

Les acteurs institutionnels sont satisfaits de l'information fournie par le Parc, notamment des rapports, chiffres clés et supports visuels des actions qu'ils financent.

Participation aux instances

La participation au fonctionnement du Parc par le biais de ses instances est très variable en fonction de l'implication des délégués communaux. Néanmoins, leur rôle est considéré comme fondamental pour poursuivre leur mobilisation. Les élus communaux ne souhaitent pas les voir supprimés au profit de délégués intercommunaux, qui créeraient un échelon intermédiaire supplémentaire entre le PNR et les communes au risque de perdre de l'information et de rendre les instances moins efficaces.

Par ailleurs, les instances de gouvernance (comité syndical et bureau) sont perçues comme des « chambres d'enregistrement », où la prise de parole n'est pas toujours facile. Ces réunions regroupent de nombreux participants et couvrent rapidement des sujets complexes. Les élus communaux ne semblent pas convaincus par le format et le déroulement de ces dernières et ont l'impression d'avoir un rôle « figuratif » pour une instance de décision où tout est « pré-validé ». Ils estiment toutefois que leur présence est indispensable lors de ces temps forts du Parc.

Les commissions thématiques et comités scientifiques font l'unanimité bien que les élus communaux évoquent le souhait de renforcer leur présence lors de ces ateliers, en permettant d'y associer des conseillers municipaux et pas seulement les délégués qui ne sont pas toujours experts dans la thématique abordée. La participation à ces instances suscite ainsi des attentes fortes (davantage, commissions décentralisées, plus ouvertes...)

Au global, il semble nécessaire de réfléchir à de nouveaux modes de gouvernance afin de mieux fluidifier l'action dans des domaines d'intervention partagés et de rendre lisible la place de chacun.

La mobilisation du Parc

Les entretiens réalisés montrent que la mise en place d'actions avec le Parc est liée soit à la sollicitation du Parc par les communes lorsqu'elles identifient un besoin ou un projet, soit à la sollicitation des communes par le Parc lorsqu'il identifie une opportunité pour le territoire.

En premier lieu, les communes sollicitent le Parc lorsqu'elles identifient un besoin, un projet ou une problématique qui nécessite une expertise technique. Le Parc leur permet alors de compléter leurs démarches, de les solidifier en les intégrant à une réflexion plus globale, et à rechercher des financements pour faciliter la mise en œuvre des projets.

Ainsi, la plupart du temps, les communes sollicitent le Parc lorsqu'elles ont besoin d'aide, de conseil, d'ingénierie, notamment sur des sujets nouveaux et complexes comme le changement climatique. Cela illustre la perception de l'expertise et de l'ingénierie du PNR. En cela, il permet véritablement, comme évoqué précédemment, de mettre en valeur et de structurer les dynamiques de territoire existantes.

En parallèle, deux communes sur cinq interrogées ont salué la proactivité du Parc qui les sollicite lorsqu'il identifie une opportunité pouvant les concerner. L'information et la communication du Parc permet également de faire émerger des projets et d'identifier des opportunités de la part des élus et porteurs de projets. De manière générale, le Parc est identifié comme une structure pouvant accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets.

Toutefois, certains élus ont relevé différents freins à la mobilisation du Parc. En premier lieu, certaines communes n'ayant pas travaillé directement avec le Parc, estiment que la relation risque d'être marquée par des divergences de valeurs. Ce dernier est alors considéré comme trop « militant » ou « partisan » en faveur de l'environnement. Par conséquent, certains élus disent craindre de perdre la maîtrise de leurs actions et un durcissement des procédures et actions dans une logique de protection de l'environnement. C'est particulièrement notable sur certains sujets jugés sensibles comme la chasse, l'utilisation de produits phytosanitaires ou l'urbanisme. Pour autant, les communes ayant effectivement travaillé avec le Parc estiment que ces craintes sont infondées et dues à une méconnaissance du fonctionnement du Parc.

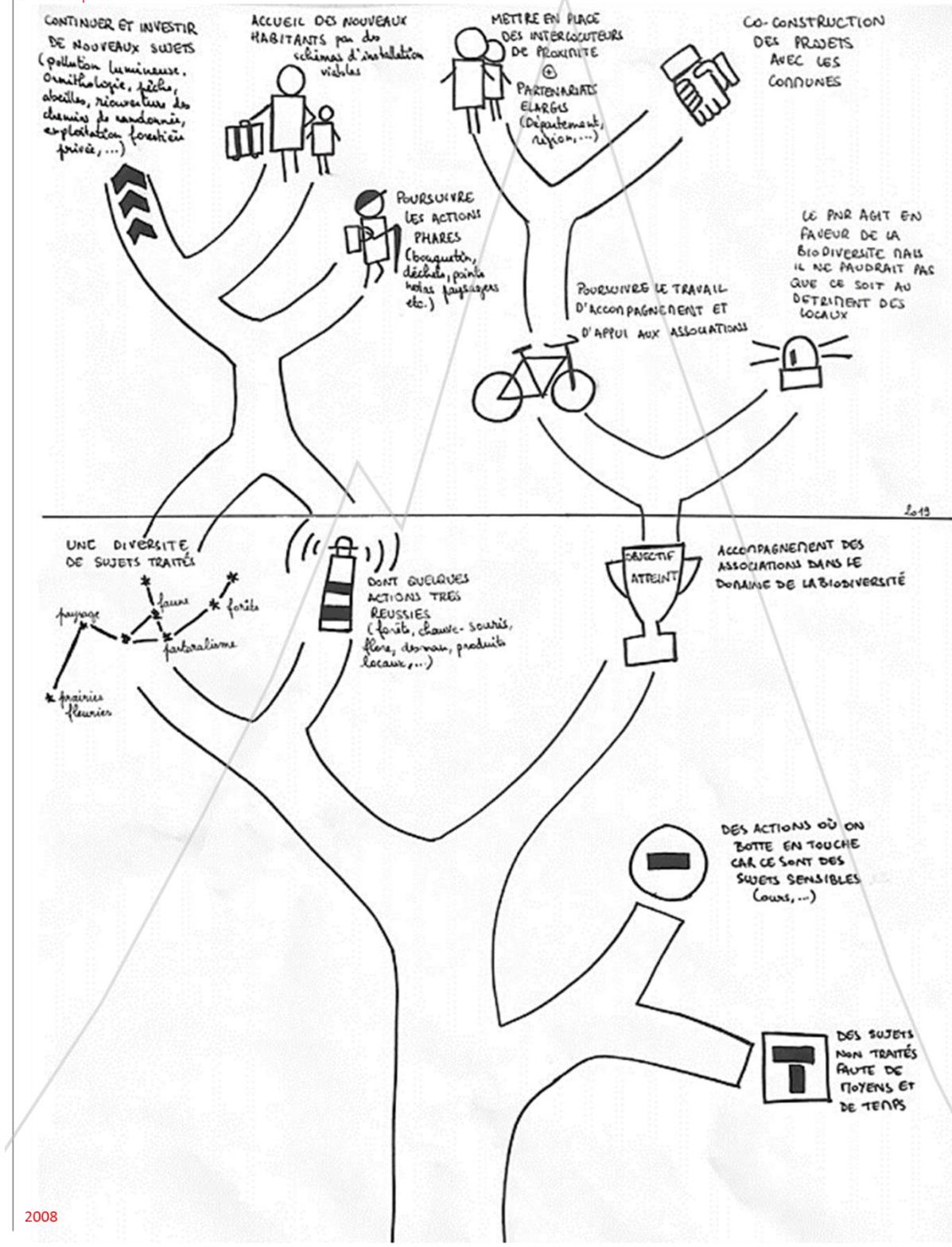
5.3. Restitution du séminaire d'évaluation par les signataires et partenaires

L'objectif de ce séminaire, qui s'est tenu le 23 juillet 2020 est de réaliser une analyse rétrospective de la mise en œuvre des objectifs de la Charte. Le séminaire, intitulé « Retracer moi le chemin » a permis d'échanger avec les signataires et partenaires de la Charte (communes, EPCI, Région Occitanie, Fédération de pêche, Association Naturalistes Ariégeois, Espace Séronais, SCoT Vallée de l'Ariège, Abattoir du Couserans...).

Il était initialement prévu de travailler avec les élus « sortants », ayant participé à la vie du PNRPA au cours de leur mandat. Le contexte sanitaire a conduit au report des élections. Par conséquent, la moitié au moins des participants étaient de nouveaux élus. Des adaptations sont donc survenues : le positionnement des nouveaux élus apporte un point de vue davantage extérieur, de citoyen ; le séminaire a permis une bonne prise de contact dans le cadre des réflexions partagées au sein des sous-groupes, entre anciens et nouveaux ; les mesures de sécurité sanitaire mises en place ont évidemment induit des contraintes (port du masque, distanciation sociale, groupes de travail restreints)



2039 et après



Les groupes de réflexion de 3 à 5 personnes se sont exprimés sur deux supports : un schéma rétrospectif et prospectif ainsi qu'un panneau d'expression libre (schémas complets dans le document d'Annexes)

5.4. Synthèse du séminaire d'évaluation par les signataires et partenaires

ENJEU 1 : PATRIMOINE NATUREL & BIODIVERSITE : La préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité est un enjeu qui fait consensus. Toutefois, plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées par les participants : mieux définir et expliquer les rôles du PNR dans ce domaine par rapport aux autres structures concernées par ce sujet ; profiter des ressources techniques et de l'expertise des partenaires tels que l'ANA-CEN Ariège ; pérenniser la dimension transfrontalière et la coopération avec les territoires voisins (Parc des 3 nations) ; développer davantage d'information sur les enjeux de préservation de la biodiversité (quel intérêt à préserver telle ou telle espèce, informer sur les services éco systémiques...) notamment vis-à-vis des agriculteurs, chasseurs... ; renforcer la concertation avec les habitants et les organisations locales pour la mise en œuvre des actions. En effet, ce sujet fait référence à une forme de contrainte pour certains acteurs et il convient de les associer aux actions afin qu'ils se les approprient réellement.

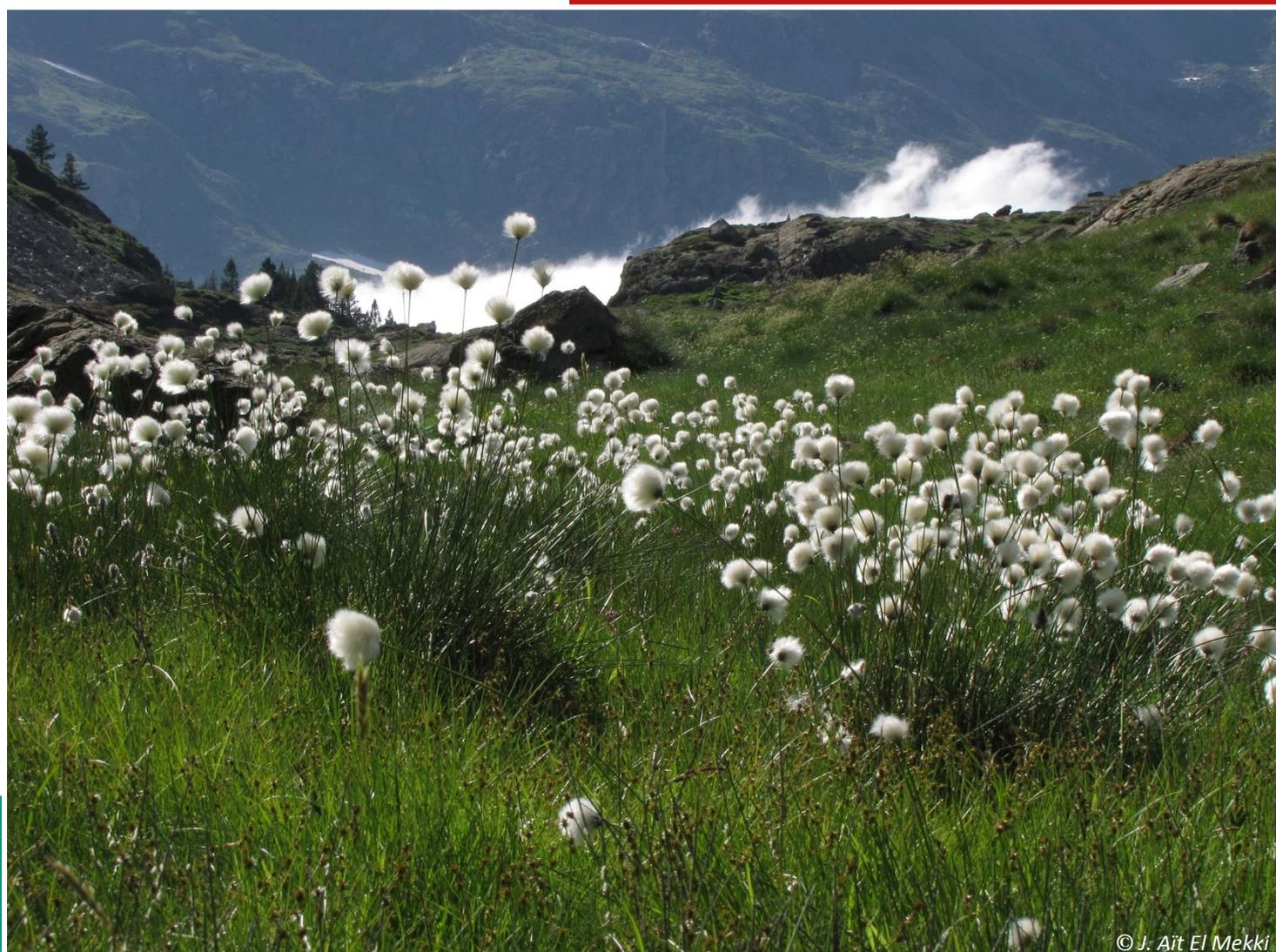
ENJEU 2 : PATRIMOINE CULTUREL : Un consensus existe sur l'enjeu de restauration et d'amélioration de la qualité du patrimoine culturel. L'accompagnement à la rénovation du petit patrimoine (murets, fontaines...) proposé par le PNR a suscité l'engouement des collectivités qui en ont bénéficié. Cet enjeu semble ainsi être un sujet sur lequel le PNR a toute légitimité à intervenir et qui, de plus, s'inscrit dans les priorités et intérêts des collectivités locales. Par contre, l'information est à renforcer afin de permettre à l'ensemble des élus d'identifier précisément le soutien que peut apporter le PNR ainsi que les outils et dispositifs à leur disposition.

ENJEU 3 : TRANSITION CLIMATIQUE : Il s'agit d'un enjeu plus technique et complexe sur lequel les acteurs expriment un besoin d'accompagnement et de coopération de la part du PNR pour pouvoir agir et anticiper. Les contributions font apparaître une demande pour que le PNR s'empare davantage de cette problématique.

ENJEU 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Les contributions sont les plus nombreuses sur ce sujet, mettant en évidence de fortes attentes de la part des élus et partenaires du PNR pour un soutien plus conséquent au développement économique. La dynamique engagée en faveur des circuits courts et du soutien aux producteurs locaux doit être pérennisée, tout comme la coopération avec l'abattoir du Couserans. L'approche par filière pourrait être renforcée dans la future Charte. Toutefois, il est également souligné le sentiment d'incohérence entre les enjeux de protection du territoire et les enjeux de développement, témoignant d'une information et d'une pédagogie à renforcer. Un dialogue plus approfondi avec les agriculteurs gagnerait à être mis en place, tout comme sur le sujet de la protection de la biodiversité.

ENJEU 5 : ACCES AUX SERVICES ET A L'HABITAT : Peu d'acteurs se sont exprimés sur cet enjeu, percevant avec difficulté le rôle joué par le PNR. Ainsi, le manque de présence et d'informations de la part du PNR est mentionné. Pour autant, l'ingénierie de projet proposée par le PNR suscite un intérêt des communes pour agir sur l'accès aux services et l'amélioration de l'habitat qui constituent des axes essentiels pour l'attractivité des territoires.

ENJEU 6 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE : Peu de contributions ont été effectuées sur ce sujet. Une demande de développement des synergies entre les communes est néanmoins mise en avant, avec l'idée de mettre en place des outils mutualisés.



© J. Aït El Mekki

6. ANALYSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SUR LE TERRITOIRE

Préalable méthodologique

Comme pour toute politique publique, les actions de la Charte du PNR ne sont pas mises en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs influencent les résultats des actions et les effets sur le territoire (tendances structurelles d'évolution du territoire, contexte législatif et réglementaire national, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de PNR, dans laquelle le Syndicat Mixte du Parc agit pour une large part afin que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la Charte.

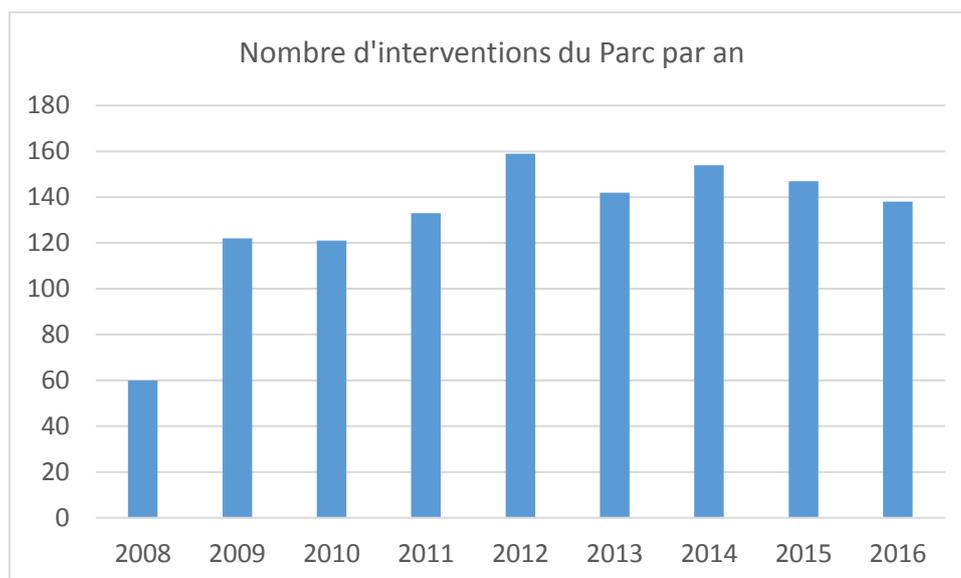
Il convient également de noter que la Charte a permis de développer de très nombreuses actions mais dont pour certaines les effets directs sur le territoire sont difficilement évaluables au regard des traductions opérationnelles peu suivies (études, guide de bonnes pratiques, fiches conseils, audits énergétiques...) Il en est de même pour les effets des nombreuses actions de sensibilisation et de formation à destination des habitants et acteurs du territoire dont on ignore à quel point elles modifient concrètement les comportements des participants.

L'analyse des effets de la charte s'appuie sur le diagnostic territorial réalisé parallèlement à l'évaluation de la charte, en extraie les indicateurs territoriaux disponibles.

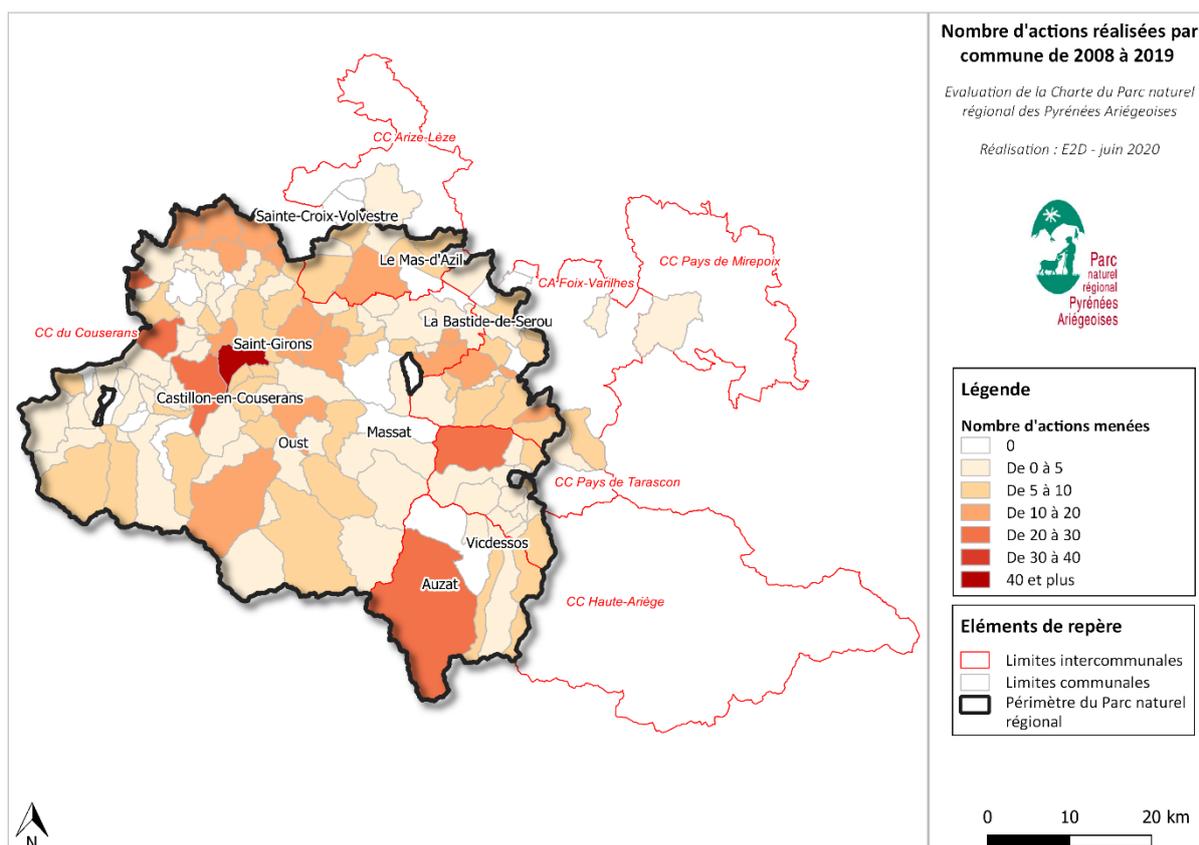
6.1. L'intervention du Parc sur le territoire

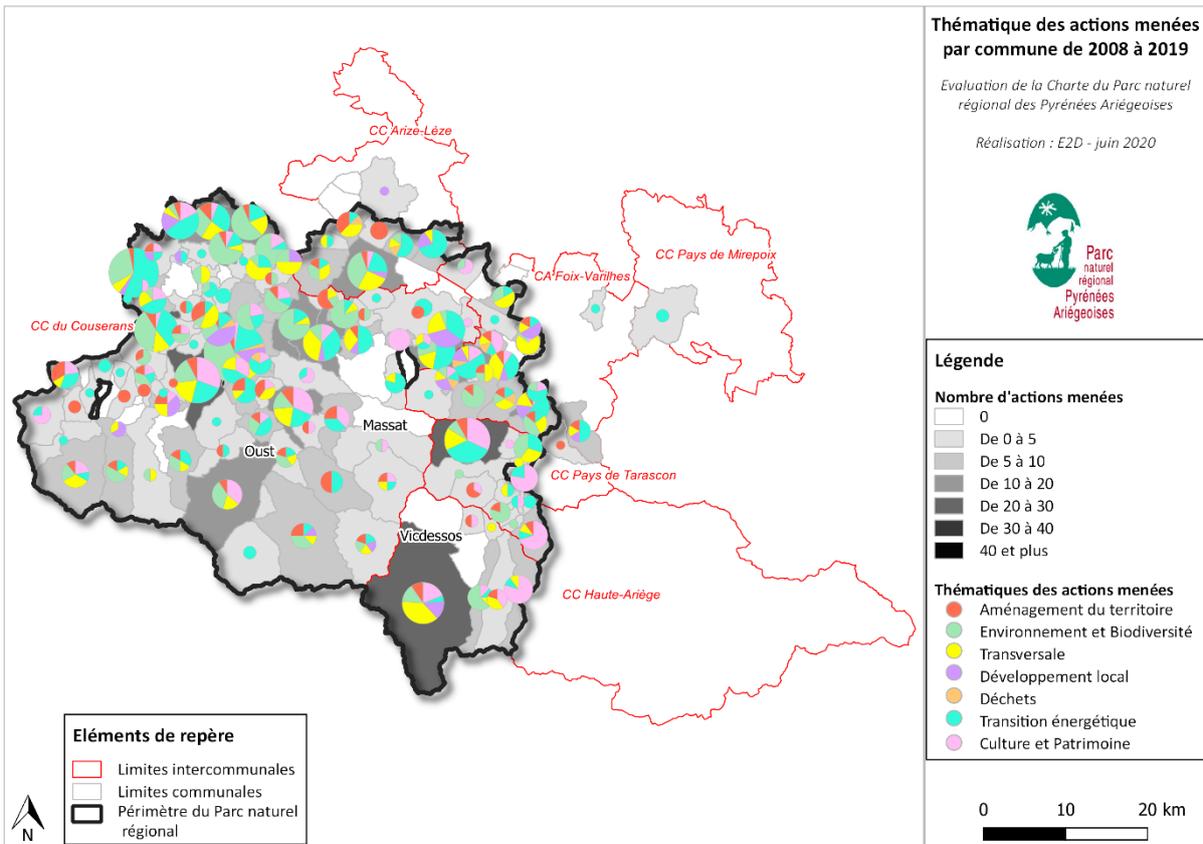
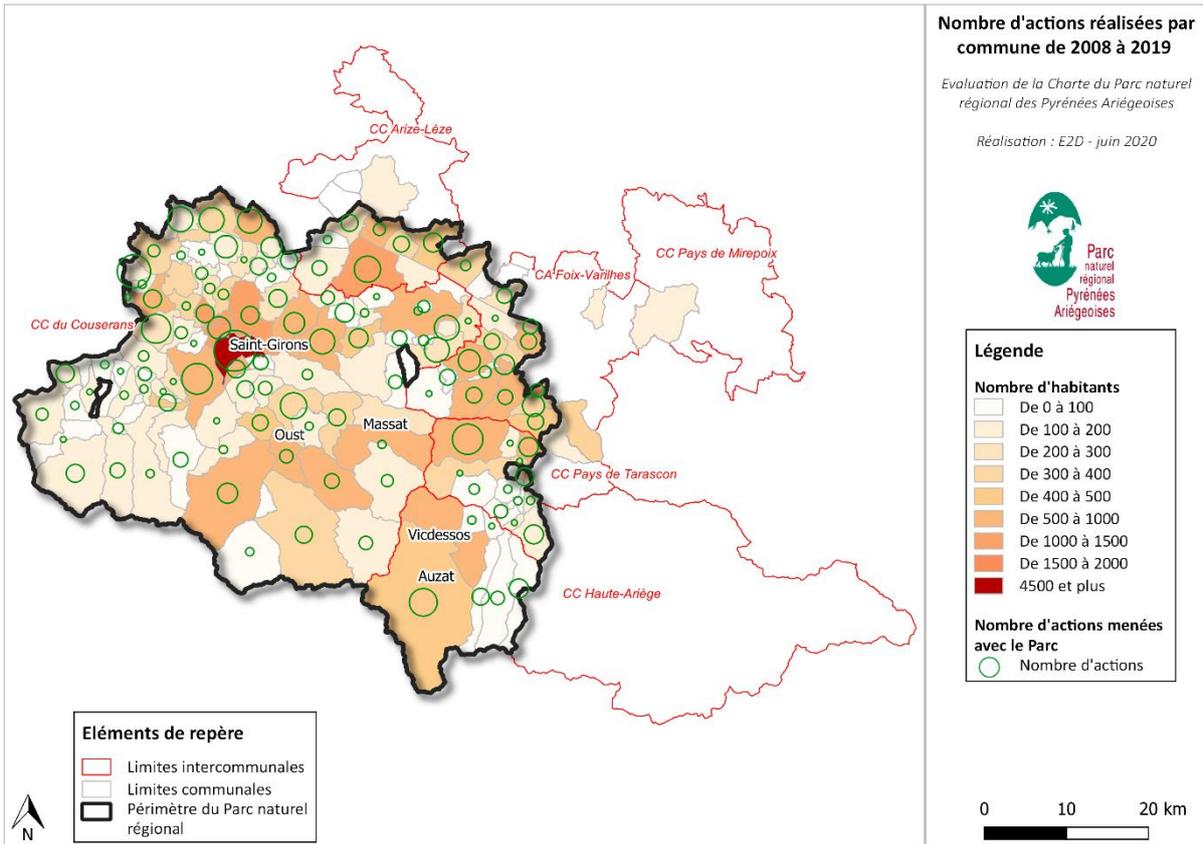
De manière générale, on constate que l'intervention du Parc a été croissante de 2008 à 2011, ces années sont marquées par l'installation du PNR sur son territoire : années importantes où il doit s'affirmer, se faire connaître de chaque collectivité locale, développer son équipe technique et son ingénierie. C'est donc à partir de 2012 que l'on voit s'installer un rythme d'intervention soutenu que permet une équipe de 14 à 20 ETP entre 2012 et 2020.

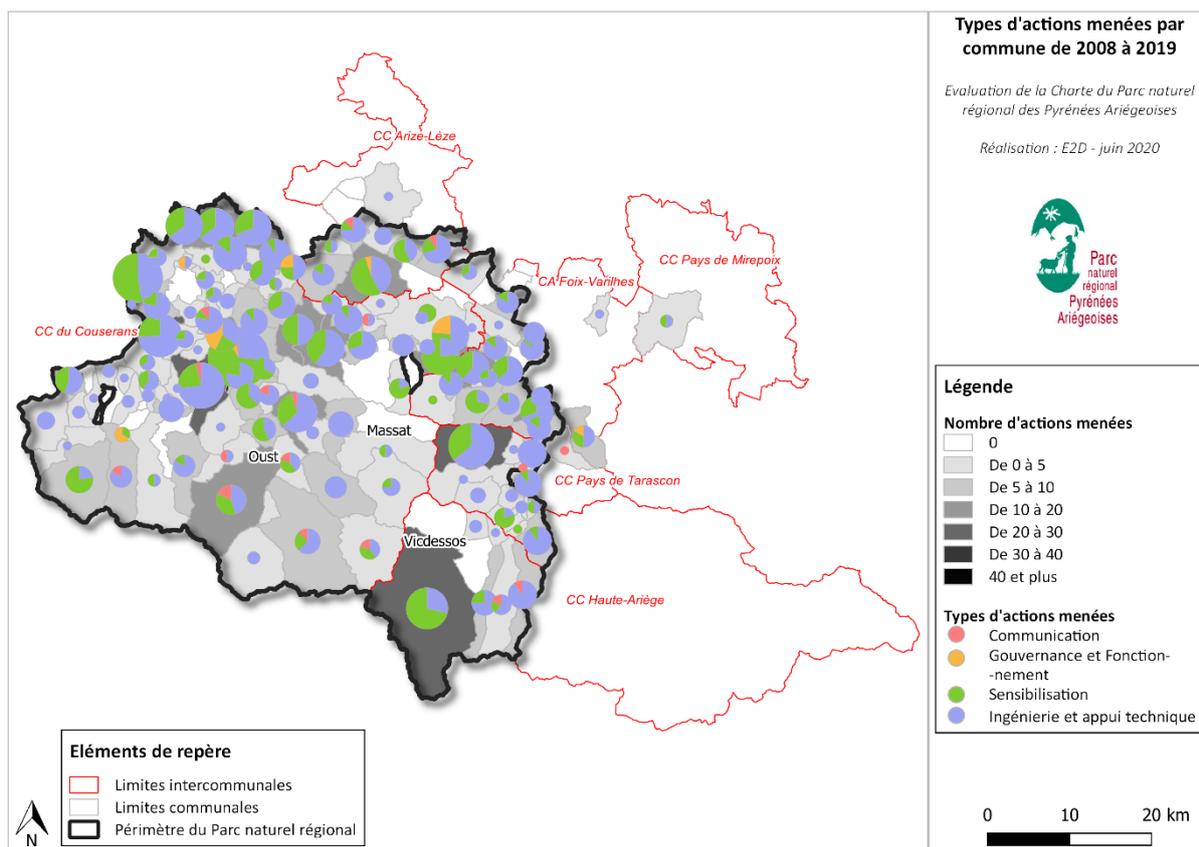
Le pic d'activité est de 159 actions en 2012, pour ensuite se stabiliser en moyenne à 145 actions par an. (Rappelons la base de données des actions constituée dans le cadre de la présente évaluation n'est pas à 100% exhaustive).



Les cartes en pages suivantes montrent que les actions sont réparties sur l'ensemble du territoire au sein du périmètre du PNR Pyrénées Ariégeoises. Elles confirment par ailleurs l'importance de la taille des communes pour solliciter le Parc, au regard de leurs moyens et capacités en termes d'ingénierie et de portage de projets : en effet, la ville de Saint-Girons concentre 5% des actions recensées par ce bilan de la Charte. Les autres communes auprès desquelles le PNR a été le plus présent, sont La Bastide-de-Sérou, Cazavet, Saurat, Auzat, Alzen, Montels, Rimont, Eycheil, Sainte-Croix-Volvestre, Castelnau-Durban, Tourtouse, Prayols, Pailhès, Lescure, Massat, Miglos, Montseron.







6.2. L'intervention du Parc hors territoire

Le PNRPA est devenu un acteur clé des politiques publiques en Ariège et un vecteur de développement au sein de son périmètre. Le présent chapitre s'attache à analyser les effets de l'action du Parc dans son périmètre, mais cette action rayonne aussi en dehors de son périmètre, par le biais notamment des partenariats et de la coopération (article 14 de la charte).

Ainsi, l'un des effets notables de la Charte du PNRPA est de renforcer les territoires de projet et de gestion à l'échelle du Massif Pyrénées :

- la coopération transfrontalière s'est concrétisée en 2018 par la démarche de « Parc Pyrénéen des 3 Nations » avec le Parc Alt Pirineu de Catalogne, le Parc naturel des Vallées de Comapedrosa de la commune de La Massana et le Parc naturel de la Vallée de Sorteny de la commune d'Ordino en Andorre.
- Le projet GREEN constitue un hors projet emblématique dont les effets dépassent le périmètre du PNRPA : ce projet regroupe un réseau d'une vingtaine de gestionnaires d'espaces naturels répartis sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées et rassemblés autour d'un objectif commun : la gestion et la valorisation des milieux et de la biodiversité emblématiques du massif pyrénéen. Depuis le début du programme, le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est chef de file du volet agro-pastoral : il coordonne les actions des partenaires sur la gestion et la valorisation des milieux

agro-pastoraux, et entretient ainsi des relations étroites avec ses homologues espagnols et andorrans, de la Catalogne au Pays Basque.

Le Parc intervient également avec les communes associées, hors du périmètre de la Charte. Il interagit avec l'espace couvert par le SCOT de la Vallée de l'Ariège ainsi qu'à l'échelle de la Communauté de communes Arize-Lèze, par l'extension de la Trame Verte et Bleue à toutes les communes de l'intercommunalité y compris à l'extérieur du PNR.

6.3. Les effets de la Charte par thématique

Les milieux naturels et la biodiversité du territoire

Constats, enjeux et dynamiques identifiés (source : Contrat de restauration de la biodiversité)

Le PNR est un territoire marqué par une grande richesse en biodiversité. Il est de ce fait couvert à plus de 85 % par des ZNIEFF de type 1. Le territoire abrite par ailleurs 11 sites Natura 2000, 7 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et un projet de réserve naturelle souterraine éclatée sur 23 sites. Il est confronté à la déprise agricole et donc à la progression du couvert forestier constante depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Entre 1989 et 2010, l'Inventaire forestier national évaluait la progression du couvert forestier de 12 points en Ariège (de 41 % à 53 % du territoire départemental alors que la forêt n'occupe que 29.8 % de la Région Midi-Pyrénées) entraînant une banalisation de l'espace et le morcellement des habitats ouverts. C'est une des raisons qui a poussé les acteurs locaux à inscrire comme enjeu n°1 de la Charte du Parc : la préservation de patrimoines vivants notamment par le maintien d'éleveurs pour la gestion des paysages et des milieux ouverts.

- **Une grande richesse écologique sur le territoire du Parc**
- **Un contexte généralisé d'érosion de la biodiversité** à l'échelle nationale / mondiale / et sur le territoire, comme l'illustre la disparition du bouquetin des Pyrénées, espèce emblématique du territoire
- **Des tendances territoriales à prendre en compte** : progression du couvert forestier et disparition des milieux ouverts dont les espaces herbagers et pastoraux en particulier

Perception des évolutions du territoire : ce que disent les habitants (source : enquête citoyenne 2017-2018)

Des préoccupations liées à l'impact de l'urbanisation et d'autres activités humaines

De nombreux habitants expriment leurs préoccupations liés à l'impact de l'urbanisation et d'autres activités sur la qualité de la flore, des habitats naturels et les couloirs écologiques pour la faune (Trame verte et bleue). Quelques observations positives sur l'état de la faune et la flore sont fortement nuancées par des commentaires plus alarmants concernant la diminution et le morcellement de milieux naturels, la baisse d'espèces locales, la prolifération d'espèces envahissantes notamment. Les répondants se soucient également de la préservation des ressources eau, de la qualité des sols et de l'environnement sonore. Les quatre principales sources de pollutions menaçant la biodiversité et la qualité de l'eau et de l'air sont l'agriculture, les transports, les mines et les déchets.

Des conflits homme-grande faune

Les répondants soulignent les relations conflictuelles entre l'homme et la faune sauvage. Ce sont de grandes espèces emblématiques qui sont visées : l'ours, le loup, le lynx, les rapaces et les cervidés.

D'autres habitants encouragent à poursuivre les politiques de réintroduction. Le discours est particulièrement passionné autour de la relation ours-berger. Certains commentaires sont très virulents à l'encontre de l'ours mais aussi du berger. Une recherche de dialogue et de solutions, davantage d'informations et une réadaptation des pratiques pastorales permettant d'assurer une cohabitation est fortement réclamée.

Les espèces emblématiques, quelle image pour les Pyrénées ariégeoises ?

Certains voient dans les espèces emblématiques un atout et une opportunité, notamment pour développer le tourisme. Les rapports conflictuels entacheraient l'image du pastoralisme local voire de l'ensemble des Pyrénées Ariégeoises. D'autre part, la focalisation sur des espèces emblématiques est critiquée. D'autres espèces moins « médiatiques » seraient occultées.

Effets de la Charte du PNR

- **Elaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB)** : le PNRPA, en lien avec les quatre PNR de l'ex Région Midi-Pyrénées, a identifié une TVB sur son territoire, à l'échelle 1/25 000e et en cohérence avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les réservoirs de biodiversité et les connexions entre ces territoires ont été identifiés. Cette TVB est intégrée dans les documents d'urbanisme qui génèrent ensuite des effets concrets sur le territoire à travers des règles permettant de protéger la vocation naturelle de ces milieux (pour autant, on note que l'élaboration des documents d'urbanisme relève davantage du contexte législatif national).
- Plusieurs actions concrètes ont ensuite été développées pour assurer la préservation et la restauration de la TVB :
 - **Etude et information** : Le PNRPA a mis en place, aux côtés du Parc national des Pyrénées, le projet Adap'Ter (Adaptation des Territoires par la prise en compte des continuités écologiques). Ce projet permet d'identifier les « points de rupture » et les points de restauration potentiels sur la base d'échantillonnages génétiques. Par ailleurs, l'outil fauneroute-ariege.fr a été développé en lien avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et permet d'améliorer la connaissance sur les déplacements et l'évaluation de la fonctionnalité de la TVB.
 - **Conseil et accompagnement** : Le PNR accompagne les collectivités dans la prise en compte de la TVB dans leurs documents d'urbanisme
 - **Formation** : Le PNR met en place diverses actions de formations et sorties terrain auprès des élus, de professionnels (ex : forestiers) et du public
 - **Conduite de chantiers** : Le PNR a lancé depuis plusieurs années diverses opérations contribuant à la restauration de la trame des milieux ouverts ainsi qu'à sa gestion. Ainsi, une vingtaine de communes du Parc s'est lancée dans des projets d'ouverture paysagère qui, en plus d'assurer une mise en valeur des paysages permettent la restauration de la fonctionnalité de la trame des milieux ouverts et, par une gestion agricole, de retrouver des pelouses et des prairies là où elles avaient disparu.
 - **Mobilisation de financements** : Afin d'accompagner les éleveurs garants de la fonctionnalité des pelouses et prairies, deux campagnes de MAEc (mesures agroenvironnementales et climatiques) ont été déployées : dans un premier temps sur les secteurs à enjeux « corridor » et, dans un second temps, sur les sites ayant fait l'objet d'un chantier de restauration de la sous-trame des milieux ouverts. Ce sont ainsi 32 109 hectares qui ont pu être contractualisés et 2 250 000 € perçus par les agriculteurs grâce aux programmes montés par le Parc.
 - **le Contrat de restauration de la biodiversité (CRB)** : le SMPNR anime un Contrat de restauration de la biodiversité (CRB), financé par la Région Occitanie et l'Europe (FEDER).

Ce programme vise à l'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité de la Trame verte et bleue. Il permet de mettre en œuvre des travaux ou des actions de restauration de milieux naturels, de soutien à une agriculture support de biodiversité, d'amélioration de la prise en compte des continuités écologiques.

Quelques indicateurs chiffrés

- Sites Natura 2000 : 7 sites animés par le PNR couvrant 23 684 ha / 1 050 000 € reversés sur le territoire depuis 2012 : associations et experts locaux, graphistes, entreprises de travaux forestiers, photographe...
- Suivi de la population de bouquetins : après un siècle d'absence, aujourd'hui ce sont plus de 170 animaux qui parcourent les Pyrénées Ariégeoises.
- Réouvertures paysagères : cf. partie Paysages et Patrimoines
- Mesures agro-environnementales et climatiques : cf. partie Economie

Les paysages et patrimoines du territoire

Constats, enjeux et dynamiques identifiés (source : Diagnostic actualisé dans le cadre de la révision de la Charte)

Le territoire se caractérise par des **paysages préservés et variés**. La diversité des paysages des Pyrénées Ariégeoises est étroitement dépendante de la géomorphologie. La montagne structure et unifie le territoire. Le territoire regroupe différents types de paysages : du massif pré-pyrénéen, d'avant-monts ou zone nord-pyrénéenne, de fond de vallée, de paysages forestiers, de zones intermédiaires et de parcours, ainsi que des paysages d'estives et d'altitude. Il est souvent difficile de délimiter précisément où s'arrête et où commence chaque zone.

Plusieurs enjeux et dynamiques d'évolution des paysages ont été identifiés :

- **Fermeture des paysages et dynamique d'enfrichement** : la progression du couvert forestier est importante sur le territoire en raison de la déprise pastorale. La surface forestière a quasiment doublé en un siècle au niveau du périmètre du Parc (140 800 ha). La fermeture des milieux modifie en profondeur les paysages. A titre d'exemple dans le Haut-Vicdessos, en 2006, la forêt occupait une surface relativement limitée (32%), aujourd'hui, le couvert forestier s'étend sur 80% des versants (Plan Paysage de la transition énergétique et climatique). Les villages de versant peinent à trouver un nouvel équilibre avec la forêt souvent perçue comme « étouffante ».
- **Dynamiques de mitage et de banalisation des paysages par l'urbanisation** : les expansions urbaines récentes ont conduit à banaliser les entrées des bourgs et des villages. Ces derniers ont progressivement perdu les limites qui permettaient de les reconnaître. Des extensions pavillonnaires diffuses se sont développées autour des bourgs et des villages, notamment le long des axes routiers. En outre, souvent, les nouvelles constructions présentent des caractères disparates et sans lien avec l'architecture locale et ses traits identitaires. L'expansion urbaine diffuse autour des bourgs et des villages conduit progressivement à l'effacement des limites d'urbanisation et au mitage des espaces agricoles.
- **Dégradation du paysage par les panneaux publicitaires illicites** : sur le territoire du Parc, les points de concentration de panneaux publicitaires illicites étaient très localisés en 2010, concentrés à proximité des grands axes de communication et/ou des centres commerciaux (320 dispositifs publicitaires illicites dont 150 pré-enseignes avaient été recensés lors de l'été 2010). La

Charte avait identifié cet enjeu à travers l'article 7.1.5 « Prévenir les risques d'atteinte paysagère et réparer les dégradations ; Mieux gérer la publicité ». Ce phénomène a été traité au sein du périmètre du Parc : par le retrait de nombreuses enseignes et pré-enseignes et le PNR a accompagné plus de 40 communes pour la mise en place d'une signalétique de qualité, alternative aux pré-enseignes. Le sujet concerne donc actuellement surtout le périmètre d'extension.

- **Des points noirs paysagers à résorber** : les points noirs paysagers identifiés sur le territoire : dépôts sauvages, épaves de véhicules légers, bâtiments désaffectés... Le fond d'aide mobilisé pour la résorption des points noirs paysager a eu un effet perceptible sur le territoire, mais il reste à traiter la qualité paysagère des espaces d'activités économiques.
- **Dégradation du petit patrimoine local** : le territoire du PNR est riche de nombreux éléments de patrimoine vernaculaire (fontaines, abreuvoirs, lavoirs, etc.) qui contribue au caractère des villages et à l'identité du territoire. Sur ce sujet également, les fonds d'aide à la restauration du patrimoine bâti ont un impact perceptible, mais les moyens nécessaires pour entretenir ou restaurer sont importants et dépendent essentiellement de financements d'Etat (DRAC) ou régionaux.

Perception des évolutions du territoire : ce que disent les habitants (source : enquête citoyenne 2017-2018)

Les paysages et les points de vue sont les **premiers atouts du territoire** et sont appréciés pour leur beauté. Les répondants regrettent une **absence d'harmonie architecturale** et de cohérence entre développement urbanistique et préservation du bâti. Les répondants ont mis en avant le lien entre les paysages et la forêt, l'urbanisation et la biodiversité. Trois enjeux y sont associés, celui de la forêt ainsi que l'urbanisation, les constructions nouvelles et le patrimoine bâti. La préservation de la qualité environnementale, en particulier l'eau et l'air, constitue un autre enjeu majeur.

Les répondants listent des « **points noirs paysagers** » : maisons bleues, lignes électriques, panneaux publicitaires. La réduction des panneaux publicitaires est notée positivement par certains. D'autres les regrettent, en évoquant un impact sur la vie économique et sociale locale.

Effets de la Charte du PNR

- Face aux enjeux et dynamiques préalablement présentés, la Charte du PNR a permis de décliner plusieurs actions en faveur de la préservation et de la restauration des paysages et des patrimoines du territoire, générant des effets significatifs sur le territoire, parmi lesquelles on peut citer :
 - **Projets de réouvertures paysagères** : le SMPNR accompagne les communes pour réduire l'emprise de la forêt autour des villages, réouvrir les vues et améliorer la qualité de vie des habitants. Les surfaces ainsi dégagées sont, pour la quasi-totalité d'entre elles, mises en pâturage pour assurer leur entretien. Dans certaines communes, des projets d'installation de nouveaux éleveurs voient le jour en parallèle des actions de réouverture.
 - **Mise en conformité des enseignes publicitaires** : le SMPNR a édité plusieurs fiches pratiques sur ce sujet. De plus, le Parc accompagne les collectivités qui le souhaitent dans la mise en œuvre d'une signalétique de qualité, alternative aux pré-enseignes. D'autre part, le PNR, en collaboration avec les services de l'État (sous-préfecture de Saint-Girons, DREAL, DDT et gendarmerie) fait procéder à la poursuite de la mise en conformité de la publicité. Les panneaux qui ne sont pas autorisés par le code de l'environnement sont retirés.
 - **Résorption de points noirs paysagers** : le SMPNR a mis en place, sur financement de la Région, un fond d'aide à la résorption de points noirs paysagers pour les communes du

PNR via un « appel à projets ». Celui-ci s'appuie sur un dispositif intégrant : une aide financière directe aux travaux de résorption, destinée aux porteurs de projets publics et privés ; un conseil personnalisé en direction du maître d'ouvrage du chantier, assuré par le SMPNR et ses partenaires associés en fonction du point noir paysager à traiter. Des actions complémentaires ont également été développées (opération « Carcasses à la casse », opération « Eco-attitude en altitude » permettant de collecter chaque année plusieurs tonnes de déchets etc.)

- **Construction et restauration de toitures valorisant les savoir-faire locaux** : le SMPNR anime le dispositif «Ardoises et lauzes traditionnelles », qui permet de financer l'usage et la pose d'ardoises et de lauzes à pureau dégressif. Au-delà des toitures, la mise en œuvre de la Charte du PNR a permis le développement de diverses actions permettant de valoriser le patrimoine du territoire mais dont les effets directs sur le territoire sont difficilement évaluables au regard des traductions opérationnelles peu suivies (guide de bonnes pratiques, diagnostics, Chartes architecturales et paysagère...)
- **Restauration du petit patrimoine bâti** : le SMPNR aide les communes à préserver ou à restaurer ce patrimoine : il coordonne, en partenariat avec le CAUE, la mise en œuvre du fonds d'aide à la réhabilitation du petit patrimoine bâti, grâce au concours financier de la Région Occitanie et du Conseil départemental de l'Ariège. Il assure notamment le lien entre les porteurs de projets de restauration et les financeurs : conseil, aide au montage du dossier, suivi et réception des travaux, etc.

Quelques indicateurs chiffrés

- Réouvertures paysagères : 20 chantiers réalisés / 28,5 hectares réouverts (donnée de 2019) / environ 40 ha de surfaces nouvellement mises en pâturage
- Mise en conformité des enseignes publicitaires : au total, plus de 160 panneaux publicitaires et 183 préenseignes illicites ont été retirés
- Fond d'aide à la résorption de points noirs paysagers : 252 projets déposés au SMPNR, 154 projets déposés à la Région, 120 projets réceptionnés, 11 en cours de réalisation en 2020 / Plus de 180 000 € de subventions versées par la Région
- Restauration du patrimoine : Indicateur Dispositif « Ardoises » : 78 projets validés en comité technique / 268 359 € de subventions versées / 28 entreprises mobilisées pour un chiffre d'affaire de 1 600 000 €
- Restauration du petit patrimoine bâti : 276 000 € de subventions versées / 635 000 € de chiffre d'affaire généré sur le territoire / 132 chantiers dans 43 communes

La ressource en eau

Constats, enjeux et dynamiques identifiés (source : diagnostic du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, 2017)

Source de vie mais aussi ressource pour l'économie locale, agricole, industrielle ou touristique, la ressource en eau tient une place importante dans l'identité ariégeoise.

Les bassins versants des Pyrénées Ariégeoises ont une fonction de château d'eau naturel et stratégique en amont des bassins de grande consommation. Cette ressource est exploitée depuis longtemps par de grandes infrastructures hydrauliques mises en place tout au long du XX^{ème} siècle.

Pour les masses d'eau superficielles, les têtes de bassin versant sont en bon ou très bon état écologique (80% des masses d'eau en bon état en 2015). Un bon état chimique en général est également relevé

sur les cours d'eau du périmètre du SAGE. En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, leur état est globalement bon mis à part pour 3 masses d'eau souterraines en état chimique mauvais (nitrates et produits phytosanitaires).

L'analyse des usages sur le territoire montre que sur l'année, l'irrigation représente en moyenne environ 50 % des volumes prélevés, tandis qu'un tiers est utilisé pour l'alimentation en eau potable et environ 15 % par l'industrie. Aucune grande tendance dans l'évolution des prélèvements sur le territoire ne se dégage. Quant au type de prélèvement, la ressource superficielle est globalement plus sollicitée que la souterraine, et la tendance se maintient.

Outre les enjeux de préservation de la biodiversité ordinaire, les Pyrénées ariégeoises bénéficient de milieux aquatiques d'une grande richesse faunistique et floristique, notamment d'intérêt communautaire (cours d'eau, zones humides).

Perception des évolutions du territoire : ce que disent les habitants (source : enquête citoyenne 2017-2018)

Préservation de la qualité de l'eau

L'eau est jugée de très bonne qualité par certains répondants. La préservation de sa qualité et sa dégradation éventuelle est objet de fortes inquiétudes pour d'autres. Les répondants s'inquiètent de pollutions liées à l'agriculture, aux installations minières et industrielles, à la présence de déchets en bords de rivières et au rejet de polluants divers dans les cours d'eau. L'impact des microcentrales et la baisse du niveau des rivières et ruisseaux sont également objets de préoccupations.

Economie d'eau

Certains encouragent le développement de stations d'épurations et d'alternatives, telles que les toilettes sèches et les bassins naturels d'épuration individuels ou collectifs. Plusieurs leviers sont évoqués (réglementation et sanction, aide financière, soutien technique, éducation). Les répondants évoquent plusieurs solutions pour économiser l'eau : récupérateur d'eau, paillage, toilettes sèches.

Demande d'information et de sensibilisation

Une demande de plus d'information et sensibilisation concernant le développement de stations d'épurations et d'alternatives (communication d'analyses, sensibilisation à la pollution...) et les solutions d'économie d'eau est formulée.

Effets de la Charte du PNR

La Charte avait fixé comme objectif d'« introduire une gestion responsable et partagée de l'eau à l'échelle des bassins versants » appelé à se concrétiser à travers la réalisation de divers engagements (stimuler et participer au suivi de l'évolution des ressources en eau, encourager les collectivités à la mise en œuvre de techniques innovantes en matière de gestion des eaux et de l'assainissement, accompagner les organismes (chambres consulaires notamment) sur l'amélioration des pratiques visant à diminuer les impacts liés aux activités humaines, etc.).

Globalement, les **effets directement liés la Charte semblent relativement limités au regard de ces engagements**, notamment parce que d'une part les actions menées par le Parc relèvent essentiellement d'études et non d'actions opérationnelles (ex : étude sur l'impact de l'hydroélectricité, étude sur l'utilisation rationnelle de l'eau) et d'autre part parce que cette ressource dispose d'un panel d'acteurs dédiés et d'un cadre réglementaire spécifique qui génèrent en eux-mêmes des effets concrets sur la ressource et ses usages. Pour autant, la Charte a pu générer quelques effets positifs sur

la ressource du territoire, en ce que la thématique de l'eau a été intégrée à des actions transversales pré-existantes, notamment en matière :

- **d'écoresponsabilité** des collectivités (0 pesticides),
- **connaissance de la biodiversité** (inventaire des zones humides)
- d'accompagnement aux **pratiques agro-écologiques** (animation de l'expérimentation de l'Agence de l'Eau des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le bassin versant de l'Arize).
- **d'éducation à l'environnement**

Quelques indicateurs chiffrés

- Environ 4000 zones humides inventoriées sur près de 4000 ha. 650 données d'espèces floristiques rares y ont été inventoriés et 13 espèces protégées.
- 59 Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont été attribués pour un total de 318 k€ sur une SAU de 3 932 ha, dont 3 531 ha de prairies.

L'économie du territoire

Constats, enjeux et dynamiques identifiés

Les Pyrénées Ariégeoises sont riches de **nombreux produits, services et savoir-faire, tirés des activités agricoles, artisanales, agro-alimentaires, forestières, ...** Autour de ces richesses, des hommes et des femmes, vivant et travaillant sur le territoire, développent des activités économiques et des emplois. Le tissu économique du territoire est principalement constitué de **TPE artisanales ou commerciales**.

Le SMPNR accompagne les entreprises et porteurs de projets, notamment en communiquant sur la qualité de leur travail, en renforçant leur activité et en valorisant les pratiques visant à l'excellence environnementale et sociale. L'objectif est valoriser et pérenniser les savoir-faire locaux et de concilier le développement économique avec la préservation de l'environnement du territoire.

La filière agricole et agro-alimentaire constitue un pilier fondamental de l'économie locale. Comme à l'échelle nationale, cette filière est marquée par différentes évolutions : dynamiques de déprise, d'agrandissement et de simplification du parcellaire agricole (1200 exploitations pour une moyenne de 52ha SAU en 2005, contre 1500 pour 36ha de SAU en 2000 – *Chiffres du Recensement Général Agricole*) pouvant générer des incidences environnementales négatives. Une autre évolution notable qui affecte l'agriculture, c'est le renforcement des attentes des consommateurs en termes de productions locales et respectueuses de l'environnement. En Ariège, la dynamique est bien engagée : 16.5% d'exploitations pratiquent l'agriculture biologique, 12% adhèrent à un signe de qualité, 33% commercialisent en circuits courts (*chiffres de la Chambre d'Agriculture 09*). Le Parc joue un rôle important pour conforter cette dynamique sur son territoire et limiter les incidences environnementales de la filière notamment à travers un accompagnement des agriculteurs.

La filière touristique constitue un autre pilier de l'économie locale. Aussi, au-delà des actions menées pour l'amélioration du cadre de vie dans les Pyrénées Ariégeoises (paysages, urbanisme, agroenvironnement, etc.) qui permettent de répondre aux attentes des touristes en matière de qualité du lieu d'accueil, le Parc soutient les territoires, les entreprises et prestataires touristiques volontaires pour la progression vers l'excellence environnementale.

La filière forêt-bois constitue une autre richesse économique du territoire avec des potentiels de développement importants notamment en termes de bois-énergie et de construction bois. L'annuaire des professionnels de la forêt et du bois local réalisé par le PNR a permis de recenser 120

entreprises locales. Pourtant, la forêt est encore peu gérée à l'échelle du territoire, du fait des difficultés foncières et d'accessibilité. A titre d'exemple, 61% de la propriété forestière du Couserans est privée, avec une surface moyenne inférieure à 2ha, et 71% avec une pente supérieure à 30%. C'est pourtant un secteur porteur d'emplois et de revenus (850 emplois dans le Couserans en 2007). *Chiffres de la charte forestière.*

Concernant l'occupation de l'espace par le développement économique, on peut noter que la plupart des zones d'activités se sont développées sans cohérence d'ensemble et créent une image disparate, sans espaces publics de qualité.

Perception des évolutions du territoire : ce que disent les habitants (source : enquête citoyenne 2017-2018)

Le tourisme « vert », l'agriculture raisonnée/bio, la filière bois, laine, l'accès aux produits locaux, les énergies renouvelables et le recyclage sont plébiscités comme secteurs d'activité à favoriser dans une logique de développement durable. Ils font part aussi de propositions de développements culturels (musée, centres culturels). Les avis au sujet des projets de mines et carrières sont partagés. Les répondants observent une économie liée à des activités traditionnelles en perte de vitesse. Le pastoralisme est présenté comme menacé, alors qu'essentiel à l'économie, à l'identité, la culture et aux paysages locaux. La disparité d'industries est regrettée par certains alors que d'autres y voient l'opportunité de se tourner vers des alternatives. Ils souhaitent **sauvegarder les activités traditionnelles** tout en faisant évoluer voire en réinventant l'économie locale. Le modèle économique souhaité se rapproche de la notion de **développement durable** avec une volonté d'intégrer la notion d'innovation au projet économique territorial.

Les répondants appellent la sphère politique à définir un **nouveau projet économique** pour les Pyrénées Ariégeoises, appuyé fortement sur une stratégie de communication territoriale. Ils y voient l'opportunité de repositionner l'image du territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises, innovantes et en accord avec les principes de développement durable. La demande de création de formations locales adaptées à une nouvelle économie est avancée.

Certains signalent la nécessité de **diversifier l'économie**, tout en préservant les ressources naturelles et la qualité environnementale. Le tourisme est perçu comme un secteur en plein essor et en progrès sur le territoire. Les répondants demandent d'engager plus d'effort pour son développement (source d'emploi, créateur de service et d'une dynamique). Les besoins de qualité, de mise en réseau, d'une meilleure communication, visibilité et diffusion sont avancés pour toutes ces filières.

Effets de la Charte du PNR

- **La marque « Valeurs Parc »** : cet outil vise à promouvoir et valoriser les produits et services qui respectent un cahier des charges spécifique basé sur une logique de développement durable. Les adhérents profitent notamment d'un dispositif promotionnel régional et national (éditions, sites Internet, réseaux sociaux, éditions, relations presse...) pour leurs produits et services. Les principaux effets évaluables à ce stade relèvent de l'augmentation du nombre d'adhérents et de l'élargissement du nombre de gammes intégrées au dispositif. Les indicateurs chiffrés associés à la marque traduisent un effet notable sur le territoire mais dont l'ampleur reste à consolider (120 adhérents). Une enquête auprès des adhérents serait nécessaire pour évaluer finement la plus-value en termes de chiffre d'affaire et de fréquentation directement liée à la marque Valeurs Parc.
- **La préservation du foncier agricole** : il s'agit d'un enjeu majeur pour les Pyrénées Ariégeoises. Avec ses partenaires, le Parc sensibilise ses élus à la préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme, et il a travaillé sur les problématiques foncières des communes,

notamment dans le cadre du projet SAGECE (Système d'Anticipation et de Gestion des Conflits liés à l'Espace). Pour autant, il convient de souligner que les effets sur le territoire demeurent modérés car peu de communes ont participé au projet SAGECE et il est globalement difficile d'évaluer la traduction concrète en termes d'effets sur le territoire. Ce projet représente toutefois un premier pas sur la question du foncier agricole, qui a notamment permis d'ouvrir la voie à d'autres projets concrets (ex : réouvertures paysagères). En effet, le Parc a favorisé l'installation agricole dans le cadre des projets de réouverture paysagère avec des effets plus conséquents sur le territoire (cf. partie Paysages et patrimoines). Finalement, les effets les plus importants en matière d'agriculture relèvent davantage de la valorisation des productions du territoire, à travers les très nombreux événements organisés ou relayés par le Parc, permettant des retombées économiques directes pour les producteurs, tout comme l'appui à la création de nouveaux marchés de plein vent. On relève également l'importance des effets issus des actions en lien avec l'agro-écologie : le PNR gère un Plan agro-environnemental et climatique (PAEC) afin de permettre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur l'ensemble des sites Natura 2000 inclus tout ou partie dans le PNR (hors estives), des zones humides et des secteurs prioritaires pour la Trame verte et bleue. Les indicateurs chiffrés de cette action indiquent des effets significatifs sur le territoire.

- **Concernant la filière touristique**, la présence et l'action du Parc produisent indirectement des effets positifs en termes d'image, cependant il est difficile d'évaluer les effets imputables à la Charte sur la fréquentation du territoire, d'autres acteurs et éléments rentrant en ligne de compte. Il en est de même sur le développement de l'offre de tourisme « nature » qui s'inscrit dans un contexte sociétal plus large, bien que le Parc ait contribué à son échelle au renforcement de cette dynamique en soutenant certains porteurs de projets et à travers des actions de communication. Par contre, on peut souligner des effets directs importants sur l'inscription des hébergements dans des démarches de développement durable, qui sans l'appui technique et financier du Parc, n'aurait peut-être pas aboutie. Cependant, comme pour la marque « Valeurs Parc », il convient de souligner qu'une enquête auprès des hébergeurs serait nécessaire pour évaluer finement la plus-value en termes de chiffre d'affaire et de fréquentation directement liée à la labellisation.
- **Concernant la filière forêt-bois**, les effets directement imputables à la Charte semblent particulièrement significatifs (cf. indicateurs chiffrés) et le rôle du Parc déterminant. La filière commence à se structurer pour assurer la transformation du bois d'œuvre local, ainsi qu'en matière de bois énergie. Bien que cela ne relève pas uniquement de la Charte du PNR (contexte réglementaire favorable), la couverture de l'ensemble du territoire par des Chartes forestières (animées par le Parc) a permis de mettre en place des actions génératrices d'effets concrets sur le territoire. Ces actions couvrent l'ensemble de la filière : mise en place d'une filière d'approvisionnement local pour le bois-énergie dans les communes, constructions en bois local, formations à la sylviculture durable pour les propriétaires privés, développement du débardage en traction animale, tournée de la scie mobile dans les villages, travaux pour la résorption de points de blocage sur les routes destinées au transport du bois...
- **Concernant l'intégration environnementale et paysagère des zones d'activités**, les effets semblent très limités (2 entreprises seulement ayant demandé une subvention pour la plantation de haies).

Quelques indicateurs chiffrés

- Marque Valeurs Parc
 - 150 ETP soutenus, pérennisés et confortés par l'action de la marque Valeurs Parc / Près de 2,5 millions de produits commercialisés / 12,5 millions d'euros de chiffre d'affaire cumulé estimé / 120 professionnels adhérents répartis sur 14 gammes
- Agriculture et productions locales
 - Mesures agro-environnementales et climatiques : 32 109 hectares contractualisés / 2 250 000 € perçus par les agriculteurs grâce aux programmes montés par le Parc
 - Manifestations valorisant les produits locaux : 100 manifestations ; 10 foires « Fabriqué près de chez vous »
 - Fête du Fromage : 4 éditions / 10 000 visiteurs / 135 000 € de retombées directes
 - Marchés de plein vent : 7 communes accompagnées pour créer des marchés de plein vent
- Filière Forêt-Bois
 - Constructions bois local : 900 m³ de bois local utilisés dans des projets accompagnés par le PNR / + d'1 million d'€ de chiffre d'affaire pour les entreprises locales / 4 projets réalisés en bois local : Rénovation et extension de l'Estanquet de Pailhès, Rénovation lourde du village vacances de la Bastide de Sérou, Pavillon Delta à la ferme d'Icart à Montels, Pavillon gridshell + 4 projets bois local en cours : Maison de santé de Prat-Bonrepaux (travaux), Cabane pastorale secondaire (prototype), Maison de la jeunesse de Foix (sélection des entreprises)
 - Travaux pour améliorer l'accessibilité à la ressource :
 - Sourroque : travaux réalisés pour un total de 337 000 € HT / 1 pont repris et consolidé (Eycheil) / 1 contournement de village (Eycheil) / 1 réseau de routes forestières remis en état (Lacourt, Moulis)/ 18 500 m³ de bois récoltés sur 5 ans
 - Arrout : 5 000 m³ de bois récoltés dans la forêt communale d'Arrout
 - Filheit-Mondély : travaux en cours pour création d'un 1er tronçon de desserte (2,5 km, 281 ha desservis, 3 propriétaires concernés, 259 000 € HT)
 - Desserte des forêts de la CC du Pays de Tarascon : travaux réalisés (routes et pistes forestières) par la Commission syndicale de Rabat et le Syndicat intercommunal forestier de Rabat pour 163 000 € HT.
 - 1 million d'€ de chiffre d'affaire généré pour l'exploitation forestière

La transition énergétique et les mobilités

Constats, enjeux et dynamiques identifiés (source : Diagnostic Gaz à effet de serre de territoire et Diagnostic Territorial Air Energie Climat Trajectoire TEPOS)

Avec ses partenaires, le Parc aide les communes, les professionnels et les habitants à relever le défi du XXI^{ème} siècle : la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Sur le territoire, on observe **la part importante des transports (40%) qui constitue le poste le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES)** alors qu'il n'est pas le poste qui génère les consommations énergétiques les plus importantes (31% de la consommation d'énergie finale). A l'inverse, **le secteur tertiaire/résidentiel est le poste le plus important en termes de consommations énergétiques (36%)** mais représente environ ¼ des émissions de GES totales. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces secteurs utilisent peu de matériaux fossiles. Quant au secteur agricole, malgré une consommation énergétique relativement faible (7%), il présente des émissions de GES importantes similaires à celles du secteur tertiaire/résidentiel (aux émissions de GES dues à la consommation énergétique s'ajoutent

les émissions liées à l'exploitation agricole en elle-même : animaux, engins agricoles, produits chimiques etc.)

Au-delà de l'aspect climatique, les mobilités représentent également un enjeu social pour les habitants et visiteurs du territoire qui font face à un certain nombre de **problématiques de déplacements** au sein de ce territoire rural. Les distances de déplacement sont importantes, les transports en commun encore rares ou méconnus. La voiture individuelle reste donc indispensable à une bonne mobilité dans le Parc.

Concernant les énergies renouvelables, 3 sources principales sont présentes sur le Parc : **l'hydroélectricité (85% de la production), le photovoltaïque/le solaire thermique, et le bois énergie**. La production d'électricité d'origine renouvelable permet de couvrir la totalité des consommations électriques du territoire. Ceci est dû à la production des centrales hydrauliques qui est envoyée sur le réseau et qui dessert également d'autres territoires. Le territoire du PNR est ainsi exportateur d'électricité renouvelable. Au global, la production d'énergies renouvelables couvre 62% de la consommation énergétique totale (électricité et autres) du territoire du PNR.

Perception des évolutions du territoire : ce que disent les habitants (source : enquête citoyenne 2017-2018)

Energie renouvelable et économie d'énergie et d'eau

Les répondants demandent plus d'installation d'énergies renouvelables dans le domaine public et une facilitation pour les privés voire une collaboration public-privé. Les économies d'énergie se positionnent au second plan, avec une demande principalement axée sur la réduction des éclairages nocturnes. Quant aux économies d'eau, elles apparaissent dans un troisième temps.

Pour un territoire exemplaire en matière d'énergie

De nombreux répondants souhaitent que les Pyrénées ariégeoises se positionnent sur les énergies renouvelables comme un territoire « pilote » ou « exemplaire ». Ils estiment le développement de ce secteur insuffisant et trop lent, comme partout en France. L'information et la sensibilisation semblent elles aussi insuffisantes.

Les répondants énumèrent différentes énergies à développer : filière bois, hydroélectricité, méthanisation, biogaz, solaire thermique, photovoltaïque, éolien, géothermie, hydrogène. Certains types d'énergie sont soumis à des critiques et des doutes : bois et pollution, hydraulique et qualité de l'eau, photovoltaïque ou éolien et impact paysager...

Des commentaires soulignent alors la nécessité de combiner différentes énergies ou encore de bien choisir l'emplacement de panneaux photovoltaïques (toitures de bâtiments publics, plutôt que surface agricole...). On observe une volonté de développer des projets individuels et collectifs (exemple de l'éolien individuel et de réseau de chaleur collectif) et une demande de s'appuyer sur la réglementation et la volonté politique. Les principaux freins énumérés sont le fait d'être locataire, le coût, l'incompatibilité avec la réglementation architecturale (« Bâtiments de France ») et les mouvements d'opposition (NIMBY)

Réduire l'éclairage nocturne

La réduction voire l'extinction de l'éclairage public nocturne est le principal point abordé pour les questions d'économies d'énergie. La réduction des éclairages commerciaux et les illuminations de fin

d'année sont également évoquées. Au-delà des bénéfices écologiques et économiques, la réduction de l'éclairage est également sollicitée pour éviter la pollution lumineuse, favoriser l'observation du ciel étoilé et la tranquillité des animaux nocturnes (ce qu'on appelle la « trame noire »). Quelques habitants émettent toutefois des craintes face à cette pratique (cambriolages, vols...).

Des bâtiments à énergie positive

La volonté de développer des bâtiments à énergie positive et d'encourager la rénovation énergétique, notamment dans le cadre des bâtiments publics est évoquée.

Effets de la Charte du PNR

En premier lieu, il convient de noter que les effets de la Charte s'imbriquent dans **un contexte législatif et réglementaire national favorable** à la transition énergétique. De plus, l'évolution des pratiques des différents acteurs du territoire relève quant à elle de choix individuels difficilement évaluables sans enquête dédiée.

Sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises, le Parc a joué un **rôle de précurseur important** dans le développement d'actions en faveur de la transition énergétique. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a été un des premiers territoires de la région à se lancer dans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET), dès 2007 puis en 2016, un nouveau PCAET a été élaboré suivant la volonté d'une trajectoire à énergie positive d'ici 2050 et le Parc met en œuvre un Plan de paysage de la transition énergétique et climatique. Le Plan Climat et l'obtention de financements dans le cadre de la candidature TEPCV qui ont généré des effets concrets sur le territoire.

- **Réduction de la facture énergétique des ménages** impliquées dans les défis « Familles à énergie positive »
- **Réduction des consommations énergétique des communes** grâce au Service de suivi des consommations énergétiques développé par le Parc
- **Un panel d'actions mises en place par les artisans labellisés « Eco-défi » et les entreprises accompagnées** : travaux sur des bâtiments (isolation, chauffage, éclairage), investissements sur des matériels moins consommateurs (tracteurs faible consommation, voitures hybrides...)
- **Développement des énergies renouvelables** grâce à l'accompagnement à la création de la SCIC bois-énergie, à la création d'un cadastre solaire mis en ligne en 2019 en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (projet de création d'une SCIC photovoltaïque en cours)

Le Parc a mené diverses autres actions mais dont les effets directs sur le territoire sont difficilement évaluables au regard des **traductions opérationnelles peu suivies** (études, guide de bonnes pratiques, fiches conseils, audits énergétiques...) Il en est de même pour les effets des **nombreuses actions de sensibilisation et de formation** (nuits de la thermographie, carrefour climat, formations à l'éco-conduite, valorisation du Rézo-Pouce...) dont on ignore à quel point elles modifient concrètement les comportements des participants.

Quelques indicateurs chiffrés

- Le programme TEPCV a permis de mobiliser 2 millions d'euros de financement sur 7,5 millions de travaux réalisés par des entreprises locales pour 54 projets de transition énergétique dans les collectivités du Parc.
- 150 familles à énergie positive, 12% d'économies d'énergie réalisées

- 34 artisans labellisés éco-défi des artisans et commerçants 2018-2019
- 1 SCIC Ariège Energie Bois Forêt réunissant 12 associés / Plus de 200 livraisons sur l'année / 5 000 tonnes de grumes par an valorisés / 220 000 € de chiffre d'affaire annuel
- Cadastre solaire : en 2019, 2 546 personnes ont visité le cadastre solaire et 97 demandes de devis ont été réalisées en ligne

6.4. Les effets financiers pour le territoire

Effets leviers

Outre le financement des actions par le PNRPA (voir chapitre Moyens) qui mobilisent des moyens financiers du budget du Parc pour des actions mises en œuvre sur le territoire, l'animation menée par le Parc génère des apports financiers dans le cadre de programmes européens, nationaux ou régionaux, qui ont des retombées directes sur le territoire. Les subventions régionales sont détaillées en page suivante.

Quelques indicateurs de ces leviers financiers au travers des actions de protection de la nature, de consolidation progressive de la filière forêt-bois, de transition énergétique, de préservation du patrimoine architectural et culturel :

Apports de divers programmes en faveur de la nature

Subventions accordées en 2019 : 142 000 € pour Natura 2000 ; 297 614 € pour le contrat de restauration de la biodiversité, deuxième volet ; 33 454 € pour le plan de paysage pour la transition énergétique et climatique

Depuis 2011, création de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt

5000 tonnes de bois valorisés 3 emplois temps plein 220 000 € de chiffre d'affaire annuel

Depuis 2014, installation d'une scie mobile dans les communes

10 installations 420 m3 de bois scié 60 000 € de chiffre d'affaire

Dossiers sur fonds structurels européens

Dossier 2019 : 285 000 € sur 8 ans pour le programme LIFE ARTISAN

Apports de la labellisation du PNRPA Territoire à Energie Positive (subventions)

500 000 € mobilisés en 2016 + 1,5 M€ complémentaires : 2 millions d'euros en 2 ans, soit un effet multiplicateur par 8,3 des cotisations des communes sur ces 2 ans.

Subventions régionales pour le paysage et le patrimoine de 2010 à 2019 (subventions votées)

Fonds d'aide aux communes	Subventions aux communes	Fonds « Ardoises » :
pour la résorption de points noirs paysagers : 177 010 €	pour la restauration du patrimoine : 702 252 €	subvention pour les bâtiments privés : 30€/m ² avec maximum de 80m ²

Apports des Mesures Agro Environnementales et climatiques pour l'agriculture

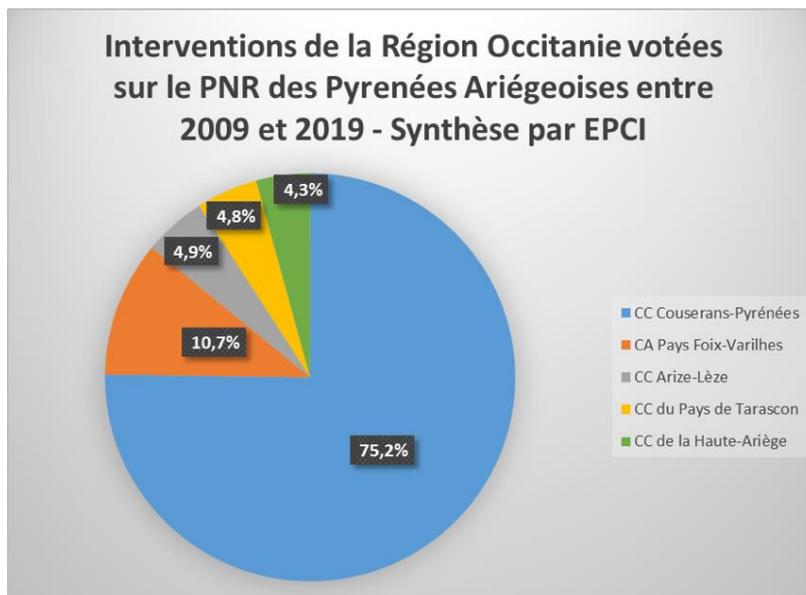
Subventions apportées : 2 millions d'euros et 32 000 ha concernés

Interventions de la Région par EPCI

La Région est le premier financeur des actions du PNRPA. D'autre part, si l'on considère que la présence du Parc est un facteur dynamisant pour le territoire, on peut illustrer cela par les financements apportés au sein de ce périmètre qu'ils soient ou non liés à des actions de la Charte.

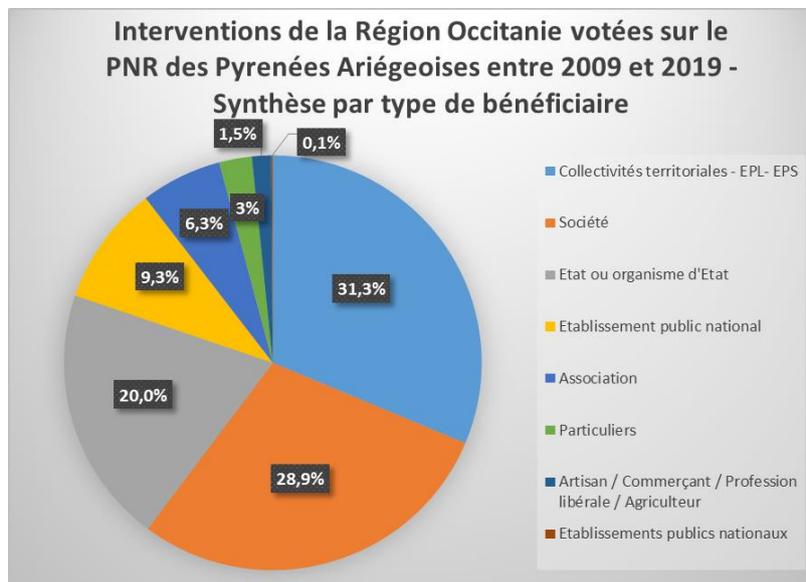
Près de 68,8 millions d'euros ont été votés par la Région entre 2009 et 2019 sur le territoire du PNR, ce qui représente une moyenne de 127 € par habitant ; dont 47 millions d'euros ont été mandatés

Avec près de 52 millions d'euros votés et 3560 dossiers soutenus par la Région, le territoire de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées est le principal destinataire des aides régionales dans le PNR.

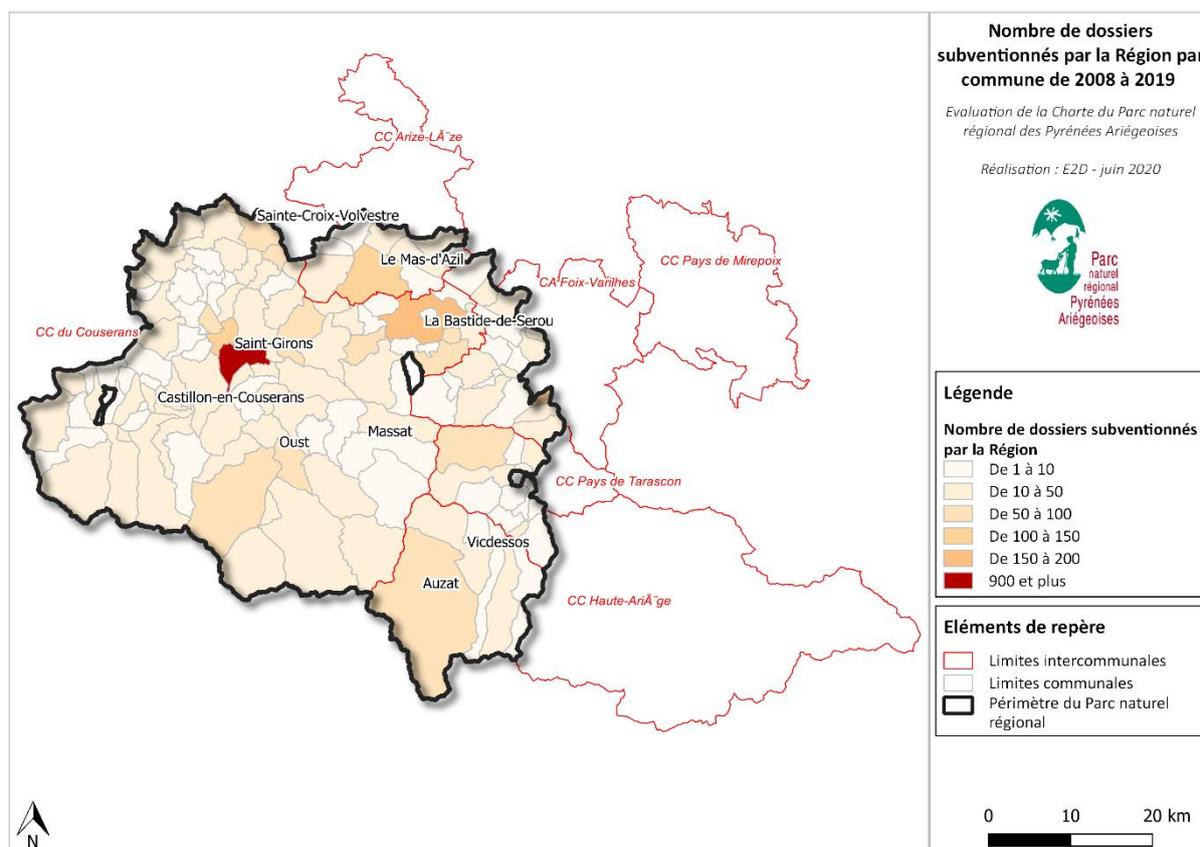


Interventions de la Région par type de bénéficiaires

Plus de la moitié des bénéficiaires des aides régionales sont les collectivités territoriales et les entreprises.

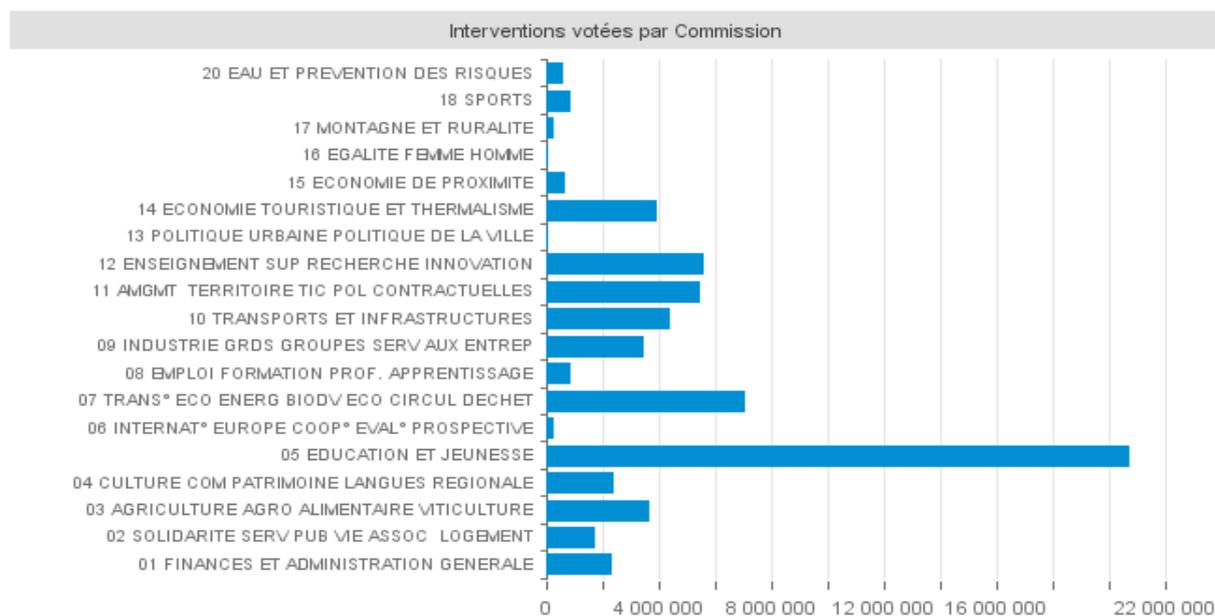


Interventions de la Région par commune



Interventions de la Région par thème

Le thème de l'éducation et de la jeunesse regroupe un tiers des aides régionales.

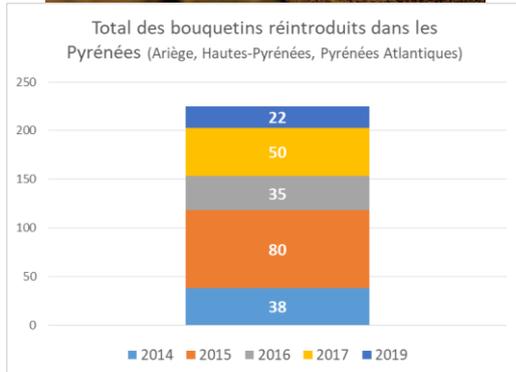


6.5. Synthèse : actions phares, chiffres clés, perception et pratiques des habitants

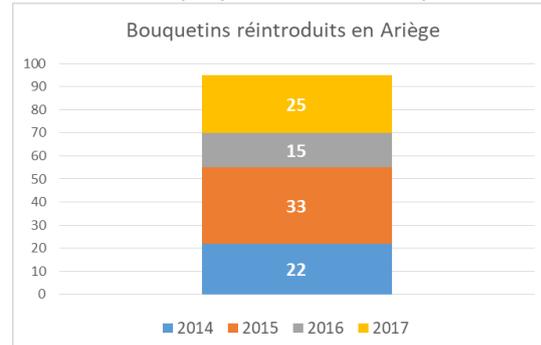
Zoom sur 10 actions phares et chiffres clés

<p style="text-align: center;">COOPERATION TRANSFRONTALIERE</p>  <p style="text-align: center;">Parc Pirinenc de les Tres Nacions Parc Pyrénéen des Trois Nations</p>  <p style="text-align: center;">GREEN Gestion et mise en réseau des espaces naturels des Pyrénées</p>	<p>Le Parc s'est très tôt investi dans l'organisation de rencontres transfrontalières. Il a été initiateur et moteur pour des projets bénéficiant de fonds européens FEDER POCTEFA. Il a également organisé de nombreux échanges transfrontaliers avec ses partenaires du versant Sud, andorrans et espagnols.</p> <p>Le point d'orgue de cette coopération a été la création en août 2018, à La Massana en Andorre, du Parc Pyrénéen des Trois Nations, associant au PNR les parcs naturels andorrans de la Vall de Sorteny et de Les Valls del Comapedrosa et en Catalogne de l'Alt Pirineu. Le Parc des Trois Nations permettra d'étendre plus facilement les coopérations aux différents acteurs frontaliers : collectivités, associations, prestataires touristiques, producteurs, éleveurs... Il porte en germe la mise en place d'une Réserve de Biosphère Transfrontière.</p> <p>GREEN, c'est un réseau d'une vingtaine de gestionnaires d'espaces naturels répartis sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées et rassemblés autour d'un objectif commun : la gestion et la valorisation des milieux et de la biodiversité emblématiques du massif pyrénéen. Le partage de connaissances sur les lacs et tourbières, les forêts et les milieux agro-pastoraux permettent le rapprochement entre les acteurs du massif ainsi qu'une gestion concertée de ces espaces naturels riches en biodiversité.</p> <p>Depuis le début du programme, le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est chef de file du volet agro-pastoral : il coordonne les actions des partenaires sur la gestion et la valorisation des milieux agro-pastoraux, et entretient ainsi des relations étroites avec ses homologues espagnols et andorrans, de la Catalogne au Pays Basque.</p>
---	--

RETOUR DU BOUQUETIN



Le 30 juillet 2014, 11 bouquetins s'élançaient à l'assaut du Cirque de Cagateille sur la commune d'Ustou. Au total, 105 animaux ont été réintroduits en Ariège depuis 2014. Après un siècle d'absence, la population de bouquetins dans les Pyrénées Ariégeoises est estimée à environ 170 individus au 1er août 2020. La reproduction, facteur déterminant, semble se dérouler sans encombre. Le suivi et la coordination du projet est orchestré par le PNRPA.



Source : www.bouquetin-pyrenees.fr – Chronologie des lâchers

PLAN CLIMAT

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

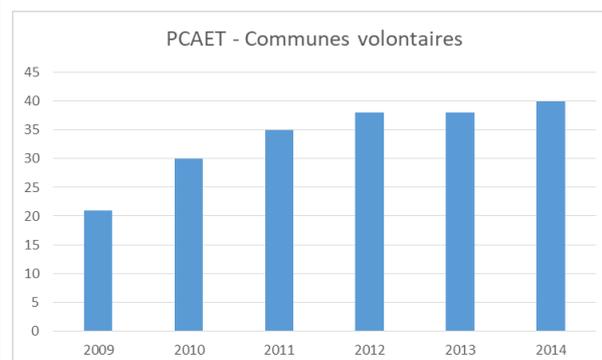


LE SECTEUR DU BÂTIMENT / TERTIAIRE



Précurseur de la transition énergétique dans les Pyrénées Ariégeoises, le Parc a depuis 2006 impulsé auprès des communes des dynamiques de maîtrise de leurs consommations d'énergies, le développement des énergies renouvelables et la diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le programme TEPCV mobilisé 2 millions d'euros de financement sur 7,5 millions de travaux réalisés par des entreprises locales pour 54 projets de transition énergétique dans les collectivités du Parc.



MARQUE VALEURS PARC

10 ANS DE MARQUE VALEURS PARC EN CHIFFRES

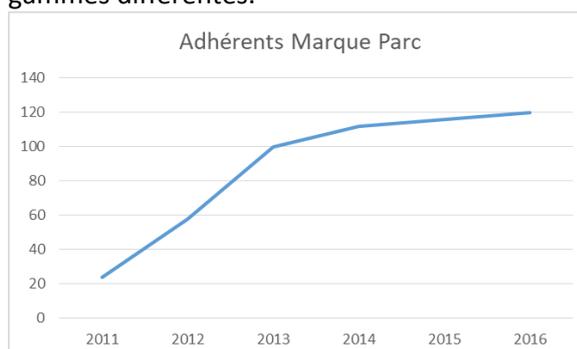
150 ETP
soutenus, pérennisés et confortés par l'action de la marque Valeurs Parc

Près de
2,5 MILLIONS
de produits commercialisés

12,5 MILLIONS
d'euros de chiffre d'affaire cumulé estimé

Plus de
200 points de vente
en France situés en Ariège, dans l'agglomération toulousaine et au-delà

Pour ancrer son action de soutien à l'économie locale, le Parc a mis en place la marque territoriale « Valeurs Parc ». Elle s'adresse aux acteurs agricoles, artisanaux ou touristiques, pour des produits alimentaires et non alimentaires, des hébergements et des activités de pleine nature. Elle permet de distinguer les produits locaux respectueux de l'environnement, qui contribuent ainsi au développement durable des Pyrénées Ariégeoises. Aujourd'hui, le réseau compte près de 120 professionnels adhérents, répartis sur 14 gammes différentes.



RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

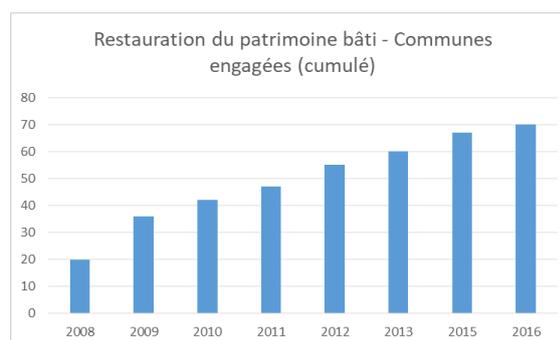
276 000 € de subventions
versées

132 chantiers
dans 43 communes

30 entreprises locales
mobilisées

635 000 € de chiffre d'affaire
généralisé sur le territoire

Le Parc aide les communes à préserver ou à restaurer le petit patrimoine bâti : il coordonne, en partenariat avec le CAUE, la mise en œuvre du fonds d'aide à la réhabilitation du petit patrimoine bâti, grâce au concours financier de la Région Occitanie et du Conseil départemental de l'Ariège. Il assure notamment le lien entre les porteurs de projets de restauration et les financeurs : conseil, aide au montage du dossier, suivi et réception des travaux, etc. Plus de 60 communes se sont engagées dans ce dispositif et plus de 100 édifices ont pu être restaurés dans ce cadre.



& DISPOSITIF « ARDOISES »

78 projets validés
en comité technique

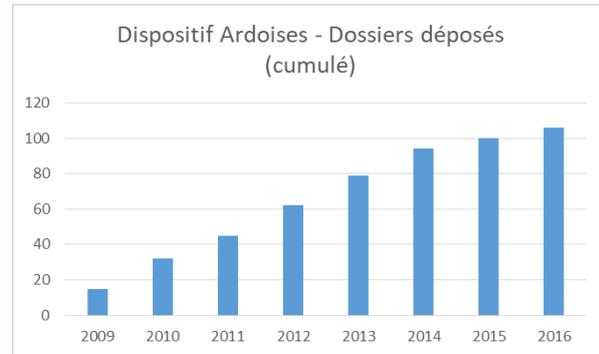
268 359 € de subventions
versées, tous financeurs confondus (soit en moyenne 4 193 € par dossier)

28 entreprises mobilisées (86% des entreprises sont ariégeoises), pour un chiffre d'affaire de
1 600 000 €

23 toitures renouvelées à Galey, village très investi dans la préservation de ses paysages, en 10 ans

Le PNR porte depuis 2010 l'opération « ardoises à pureau dégressif », qui propose une aide financière aux maîtres d'ouvrage, publics ou privés, restaurant leurs toitures en utilisant les techniques et matériaux traditionnels, ardoise et lauze.

Cette opération a connu un grand succès depuis sa mise en place. Son impact visuel et paysager est fort. Elle a également contribué au maintien de l'activité économique, ainsi qu'à la préservation du cadre de vie et la valorisation des savoir-faire locaux.



APPUI AUX DOCUMENTS D'URBANISME

L'APPUI AUX DOCUMENTS D'URBANISME			
39 porters-à-connaissance	Avis sur 49 documents d'urbanisme	75 réunions de travail d'aide à l'élaboration ou la révision leurs documents d'urbanisme	1 PLU intercommunal accompagné dans l'Arize
Appui aux collectivités, notamment pour la rédaction de l'article 11 concernant l'aspect extérieur des constructions, et des rencontres avec les bureaux d'étude prestataires.			

Afin de prendre en compte les aspects architecturaux et relatifs à l'urbanisme, mais aussi les aspects relatifs aux paysages, à la réduction des dépenses énergétiques, à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore, le PNR fournit un avis sur les différents documents d'urbanisme élaborés sur le territoire. Plusieurs chargés de missions sont mobilisés sur les porter à connaissance en début d'étude, puis sur les avis.

RESORPTION DE POINTS NOIRS PAYSAGERS

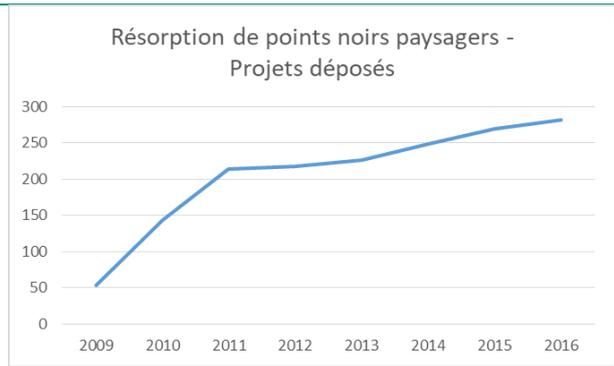


La richesse du paysage des Pyrénées Ariégeoises constitue un enjeu majeur et nécessite des interventions afin de conserver et de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire.

Le SMPNR met en place, avec l'appui financier de la Région, un fonds d'aide à la résorption de points noirs paysagers pour les communes du PNR via un « appel à projets ». Celui-ci s'appuie sur un dispositif intégrant :

- Une aide financière directe aux travaux de résorption de points noirs paysagers, destinée aux porteurs de projets publics et privés ;
- Un conseil personnalisé en direction du maître d'ouvrage du chantier, assuré par le SMPNR et ses partenaires associés en fonction du point noir paysager à traiter.

L'augmentation du nombre de projets déposés témoigne de l'engouement croissant pour ce dispositif.



REOUVERTURES PAYSAGERES



La fermeture des paysages est un enjeu majeur sur le territoire du PNR. Aussi, le SMPNR a mis en place un accompagnement des communes pour réduire l'emprise de la forêt autour des villages, réouvrir les vues sur la vallée et améliorer la qualité de vie des habitants. Les surfaces ainsi dégagées sont, pour la quasi-totalité d'entre elles, mises en pâturage pour assurer leur entretien. Dans certaines communes, des projets d'installation de nouveaux éleveurs voient le jour en parallèle des actions de réouverture.



Réouverture paysagère au Col de la Cruzette sur une bande 7000 m²

CONSTRUCTIONS EN BOIS LOCAL



900 m³ de bois local
utilisés dans des projets accompagnés par le PNR



+ D'1 MILLION D'€ de chiffre d'affaire
pour les entreprises locales



La forêt couvre la moitié de la superficie du PNR et tend encore à progresser. Le Parc travaille avec ses partenaires à la connaissance, à la gestion et à la valorisation de cette ressource importante, à travers un panel diversifié d'actions.

Parmi les actions emblématiques en faveur de la filière forêt-bois, on peut citer l'accompagnement proposé par le PNR aux communes pour réaliser leurs projets de construction, de rénovation, d'ameublement ou d'aménagements en utilisant du bois local. Aujourd'hui, 4 projets ont été réalisés (rénovation et extension de l'Estanquet de Pailhès, rénovation du village vacances de la Bastide de Sérrou, Pavillon Delta à la ferme d'Icart à Montels, Pavillon Gridshell) et 4 projets sont en cours.

ANIMATIONS « PYRENEES PARTAGEES »

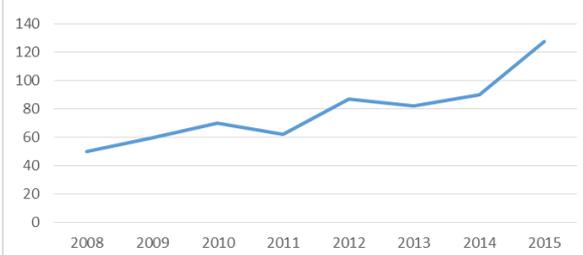
120 animations

25 000
exemplaires

+ de 30 partenaires

Depuis 2008, le Parc édite tous les ans un programme d'animations afin de permettre à tous, habitants et visiteurs, de découvrir les richesses des Pyrénées Ariégeoises. Il sollicite ses partenaires, dont les Amis du Parc, afin de relayer leurs animations en lien avec les objectifs du PNR. Découverte de la faune, de la flore, des paysages, des patrimoines bâtis, des produits locaux, des pratiques vertueuses de développement durable, les thèmes et les formules de découverte se sont diversifiés au fil des années.

Nombre d'animations organisées dans le cadre de Pyrénées Partagées

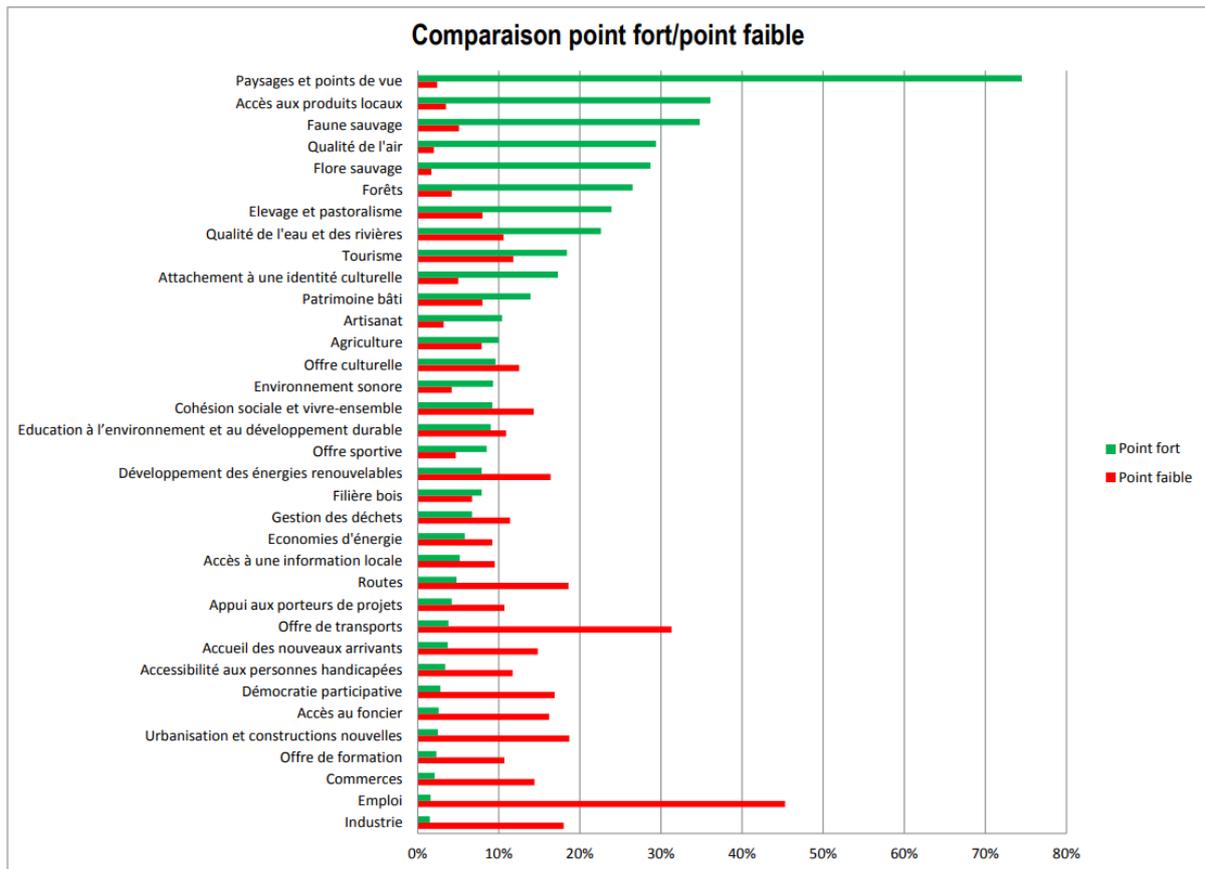


Perception des effets de la Charte sur le territoire par les habitants

Le processus de consultation citoyenne a été mené en quatre grandes étapes par le PNR en amont du présent bilan de la Charte. Une phase d'enquête appuyée sur un questionnaire a été suivie par une phase d'analyse puis des ateliers participatifs visant à échanger sur les résultats des questionnaires. Finalement, la formulation d'engagements réagissant aux retours des habitants conclut cette démarche.

Au total, 1040 réponses (790 retours en ligne et 350 retours postaux) ont été recueillies.

Le point de vue des habitants sur les Pyrénées ariégeoises aujourd'hui et leur évolution



Points forts : Les huit principaux points forts sélectionnés par les habitants sont majoritairement des éléments liés au cadre de vie naturel. On retrouve ainsi les paysages et points de vue (point fort n°1 avec 74,50% des répondants l'ayant sélectionné), la faune sauvage, la qualité de l'air, la flore sauvage, les forêts, la qualité de l'eau et des rivières. L'élevage et le pastoralisme apparaissent en point fort n°9 et sont présentés comme atout majeur pour l'entretien des paysages. L'accès aux produits locaux est noté en point fort n°2.

Points faibles : Le classement des points faibles du territoire s'articule entre des éléments jugés négativement pour leur quantité ou leur qualité. La lecture des commentaires permet de préciser ces orientations. L'emploi, l'offre de transports, l'industrie, la démocratie participative, le développement des énergies renouvelables et l'accès au foncier sont jugés insuffisants. Tandis que l'urbanisation, les constructions nouvelles ainsi que les routes sont plutôt jugées de mauvaise qualité.

Evolution : Ce deuxième volet apporte une information complémentaire. En effet, un point fort peut être perçu en voie de dégradation et un point faible en voie d'amélioration. Le développement des énergies renouvelables est notamment un point faible qui s'améliore d'après les répondants. Tandis qu'ils alertent sur le pastoralisme, perçu comme un point fort se dégradant. Parfois les résultats sont très partagés, comme pour la faune sauvage, le patrimoine bâti ou les transports. Certains résultats sont à prendre avec précaution, lorsque la part de réponse « Je ne sais pas » est importante (> 35%).

Les résultats sont présentés de manière simplifiée, pour permettre une lecture rapide, en reprenant la symbolique « smileys » introduite dans le questionnaire.

	Lecture rapide : Synthèse en smileys	C'est mieux à bien mieux	C'est pareil	C'est moins bien à vraiment moins bien	Je ne sais pas
Accès aux produits locaux	😊	70,70%	21,70%	4,40%	3,20%
Gestion des déchets	😊	53,20%	25,40%	11,40%	9,90%
Education à l'environnement et au développement durable	😊	47,80%	24,60%	10,90%	16,80%
Offre culturelle	😊	44,30%	35,10%	12,30%	8,40%
Tourisme	😊	43,10%	37,50%	10,10%	9,30%
Développement des énergies renouvelables	😊	40,90%	29,20%	16,20%	13,70%
Economies d'énergie	😊	40,40%	32,00%	10,70%	16,80%
Accès à une information locale	😊	37,10%	38,70%	15,60%	8,70%
Paysages et points de vue	😊	36,00%	46,50%	11,80%	5,70%
Offre sportive	😊	32,70%	41,70%	8,70%	16,90%
Accessibilité aux personnes handicapées	😊	31,00%	29,40%	10,80%	28,70%
Filière bois	😊	29,20%	28,80%	15,10%	26,80%
Artisanat	😊	27,80%	38,80%	13,60%	19,80%
Attachement à une identité culturelle	😊	22,70%	48,70%	12,30%	16,30%
Flore sauvage	😊	21,00%	52,30%	15,20%	11,50%
Qualité de l'air	😐	14,00%	56,50%	15,10%	14,30%
Elevage et pastoralisme	😞	14,50%	31,20%	37,50%	16,80%
Agriculture	😞	12,90%	34,00%	36,50%	16,70%
Routes	😞	21,70%	38,80%	32,60%	6,90%
Accès au foncier	😞	4,10%	31,50%	30,90%	33,60%
Qualité de l'eau et des rivières	😞	23,60%	34,10%	28,80%	13,40%
Cohésion sociale et vivre-ensemble	😞	17,60%	40,60%	28,00%	13,80%
Forêts	😞	19,70%	47,60%	25,10%	7,70%
Démocratie participative	😞	14,40%	41,40%	23,60%	20,60%
Environnement sonore	😞	7,40%	57,30%	23,30%	12,00%
Emploi	😡	2,40%	20,60%	62,20%	14,70%

Industrie		4,10%	21,60%	52,90%	21,30%
Commerces		11,90%	30,70%	47,80%	9,60%
Urbanisation et constructions nouvelles		18,20%	25,70%	41,60%	14,50%
Offre de formation		15,30%	24,50%	21,00%	39,20%
Appui aux porteurs de projets		16,50%	26,90%	20,40%	36,40%
Accueil des nouveaux arrivants		13,10%	37,80%	13,70%	35,40%
Patrimoine bâti		30,30%	32,90%	27,80%	9,00%
Faune sauvage		29,70%	31,70%	29,10%	9,50%
Offre de transports		27,20%	26,60%	34,50%	11,70%

Légende	
	C'est bien mieux (lorsque « C'est mieux à bien mieux » > 40%)
	C'est mieux (lorsque « C'est mieux à bien mieux » est compris entre 20% et 40% <u>et</u> la somme de « C'est mieux à bien mieux » + « C'est pareil » > 50%)
	C'est pareil (lorsque « C'est pareil » > 50% <u>et</u> « C'est mieux à bien mieux » < 20% <u>et</u> « C'est moins bien à vraiment moins bien » < 20%)
	C'est moins bien (lorsque « C'est moins bien à vraiment moins bien » est compris entre 20% et 40% <u>et</u> la somme de « C'est moins bien à vraiment moins bien » + « C'est pareil » > 50%)
	C'est vraiment moins bien (lorsque « C'est moins bien à vraiment moins bien » > 40%)
	Je ne sais pas (lorsque « Je ne sais pas » > 35%)
	Résultat clivant (lorsque « C'est mieux à bien mieux », « C'est pareil » <u>et</u> « C'est moins bien à vraiment moins bien » sont tous > 25%)

L'évolution des pratiques des habitants

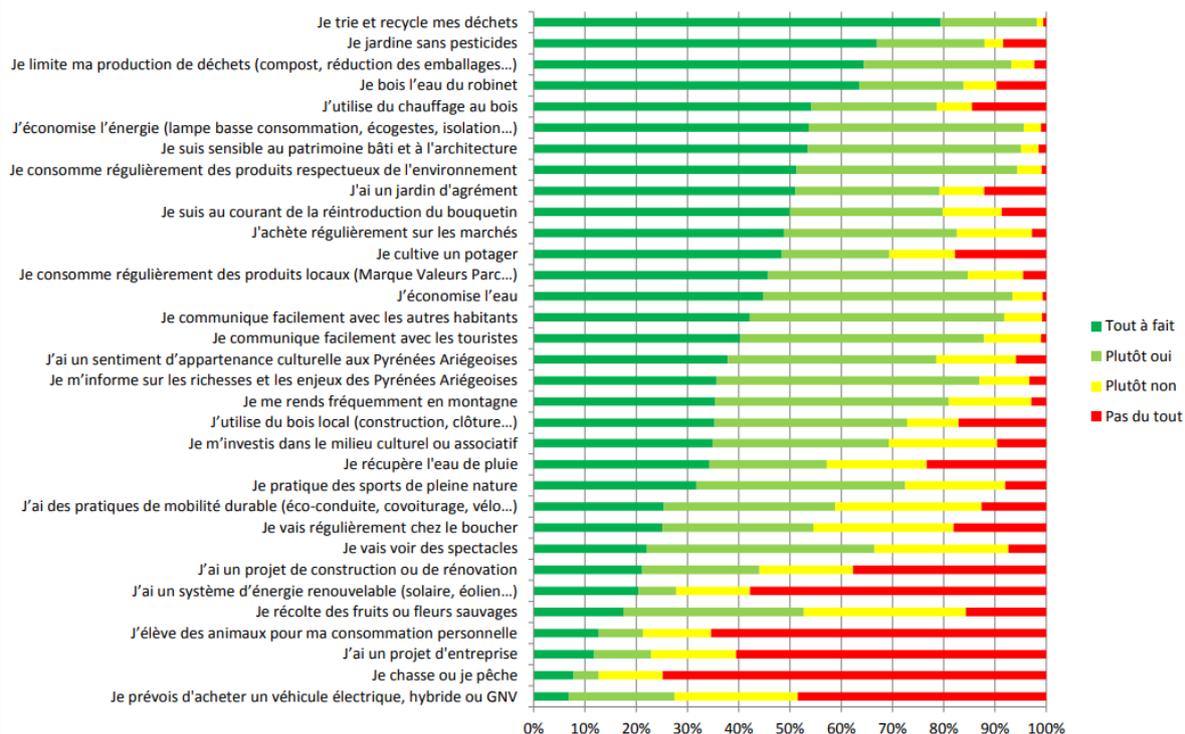
Le PNR des Pyrénées Ariégeoises mène de nombreuses actions de sensibilisation à destination des habitants et usagers du territoire, pour faire évoluer les pratiques vers plus de durabilité. Aussi, l'auto-évaluation des pratiques par les habitants et usagers permet d'appréhender les effets des actions du PNR, même si ces changements de pratiques relèvent également d'un contexte sociétal plus large.

La question du tri et recyclage des déchets apparait en première position, tandis que la question de la limitation de production de déchets se place en troisième position. Cela fait écho aux résultats de la question 1 où la gestion des déchets est jugée comme un point faible mais en bonne voie d'amélioration. Les attentes sur ce point sont donc fortes.

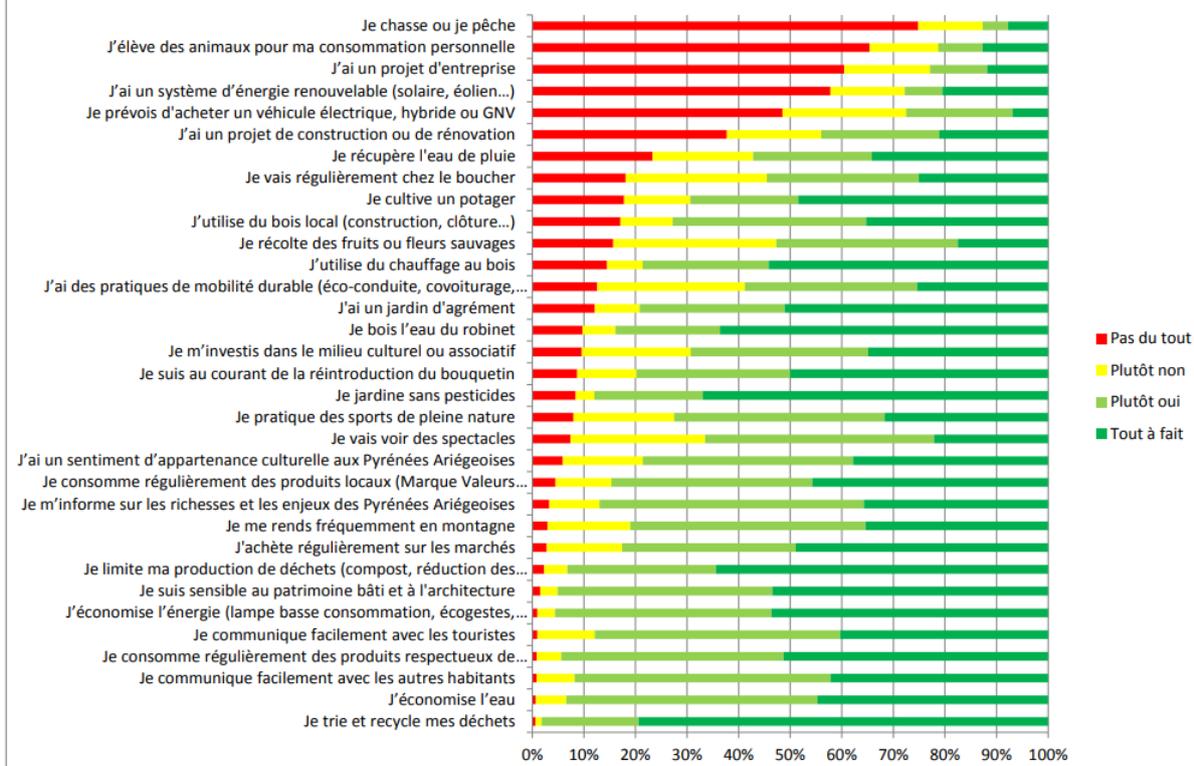
La réduction de pesticides, les économies d'énergie et d'eau et la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement sont d'autres pratiques dites acquises par les répondants.

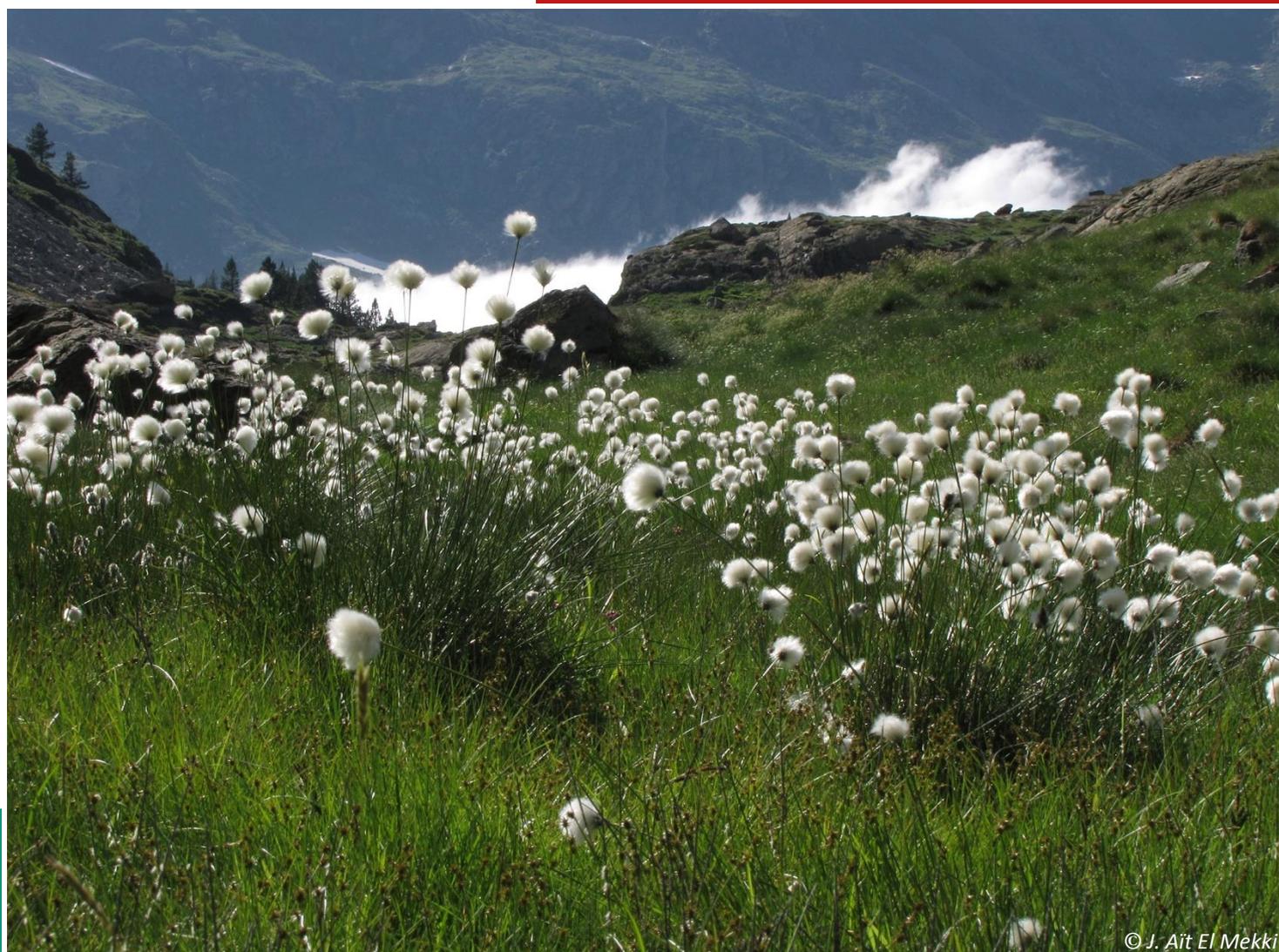
L'acquisition d'un système d'énergie renouvelable ou d'un véhicule hybride font partie des pratiques les moins développées (principalement pour des raisons financières, non par manque de conviction). Les pratiques de mobilité durable sont également assez mal notées. Les répondants soulèvent ici des problématiques organisationnelles.

Auto-évaluation des pratiques : comportements usuels



Auto-évaluation des pratiques : comportements non usuels





© J. Ait El Mekki

7. LES PRECONISATIONS POUR L'EVOLUTION DE LA CHARTE

Les préconisations sont issues de la démarche d'évaluation participative (séminaires d'auto-évaluation, entretiens avec des partenaires, séminaire « De nouveaux horizons ») et résultent de l'analyse croisée globale de l'ensemble des éléments de réponse aux questions évaluatives

7.1. Préconisations pour l'évolution de la Charte du PNRPA

Les actions réalisées mettent en œuvre effectivement les objectifs de la charte : elles sont pour certaines à pérenniser, à améliorer, à développer, et peut-être pour quelques unes, à arrêter.

La charte est riche, complexe, elle répond aux grands enjeux du territoire, mais certains de ces enjeux concernent des politiques publiques excentrées par rapport aux vocations prioritaires du Parc¹. Elle est sans doute à recentrer (voir chapitre Analyse des réalisations par articles).

Le PNR est un acteur incontestable du développement durable des Pyrénées Ariégeoises. L'apport au territoire est notable (voir chapitre Evaluation des effets sur le territoire). Afin de renforcer la force des leviers ainsi activés, il peut être pertinent de recentrer les objectifs sur lesquels il faut concentrer les efforts du Syndicat Mixte et de ses partenaires.

Les préconisations du Syndicat Mixte (Séminaire « Mind-Mapping »)

Pérenniser

- **La mise en œuvre des actions à long terme** : de nombreuses actions portées ou accompagnées par le PNR relèvent du long terme, et doivent donc être pérennisées dans la durée (effets visibles à terme, par exemple : politique forêt, politique foncière, ouvertures paysagères, transition énergétique et climatique,...). Parallèlement, l'animation de certaines actions de court/moyen terme ayant vocation à être démultipliées sur le territoire doit être poursuivie pour amplifier leurs effets (par exemple, rénovation des bâtiments, 0 pesticides...). Enfin, certaines actions « emblématiques » doivent être redynamisées pour valoriser les marqueurs visibles et identitaires des actions positives du PNR (par exemple, la réussite de la réintroduction bouquetin)
- **Les innovations** : les expérimentations et le développement d'actions innovantes doivent être pérennisés comme l'une des vocations essentielles du PNR. Cela implique notamment de maintenir une certaine souplesse et plasticité dans la mise en œuvre des actions.
- **Les inter-relations** : le PNR doit continuer à accompagner et valoriser les initiatives locales de chacun des territoires qui le composent. Cette préconisation s'articule avec celles concernant la communication, notamment par des procédures telles que des appels à projet par exemple ou encore par des événements rassembleurs.
- **Les ressources humaines** : la dynamique d'équipe positive doit être préservée, d'un point de vue qualitatif (complémentarité des compétences, force de proposition, veille sur l'innovation...) et

¹ Article R333-1, Modifié par Décret n°2012-83 du 24 janvier 2012 - art. 2

« Créé à l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un parc naturel régional a pour objet :

1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;

2° De contribuer à l'aménagement du territoire ;

3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;

4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »

quantitatif (préserver les emplois et compétences, notamment pérenniser les CDD et services civiques).

Améliorer

- **La définition des rôles** : le PNR gagnerait à affirmer davantage sa légitimité sur le thème de l'aménagement du territoire car c'est un sujet transversal lié de manière directe ou indirecte à de nombreux objectifs de la Charte du Parc, et à préciser ses rôles vis-à-vis des acteurs locaux par le biais d'une communication renforcée sur ses missions et capacités d'accompagnement. L'amélioration de la coordination de l'action de chaque organisme est une clé de la réussite de l'action dans la durée, par l'affirmation claire des rôles et positionnements de chaque partenaire.
- **L'organisation politique et interne du PNR** : au niveau politique, la représentation des acteurs de terrain (délégués) pourrait être réétudiée au-delà de la représentativité démographique, pour une approche plus ouverte axée sur la volonté de s'impliquer. La gouvernance pourrait aussi se structurer autour de délégations thématiques. Au niveau interne, l'amélioration des pratiques doit être poursuivie et améliorée pour affirmer l'éco-exemplarité du Parc à travers une communication renforcée et régulière sur les éco-gestes auprès de tous les agents (gestion des déchets, compostage...). Au niveau interne également, la lisibilité des missions de chacun, la coordination des équipes et l'accroissement des ressources humaines constituent des leviers d'amélioration pour une visibilité et une lisibilité renforcée de l'action du Parc.
- **La communication** : elle constitue un axe d'amélioration important, en interne et en externe. En interne, il s'agit de développer les compétences nécessaires et de réinterroger les méthodes et outils de communication (charte graphique...). Au niveau externe, la diffusion des informations doit être amplifiée, notamment pour améliorer la communication avec les habitants et les élus. Certaines actions de long terme doivent pouvoir bénéficier d'une communication régulière permettant de présenter et de valoriser les résultats des actions (par exemple, avancée du PCAET)
- **La mobilisation locale** : la lisibilité de la Charte doit contribuer à une meilleure connaissance et appropriation de la Charte par le grand public. Parallèlement, la mobilisation des élus locaux doit être améliorée pour une meilleure répartition spatiale globale des actions et une synergie démultipliée. La future Charte devra prendre appui et s'inscrire en cohérence avec les attentes et politiques locales.
- **Les financements** : l'adéquation entre les objectifs de la Charte et les financements mobilisables pour la mise en œuvre des actions doit être une priorité, tout comme la reconstitution d'une capacité financière d'intervention directe et rapide et la préservation des cotisations de tous les membres dans le respect des statuts.

Développer

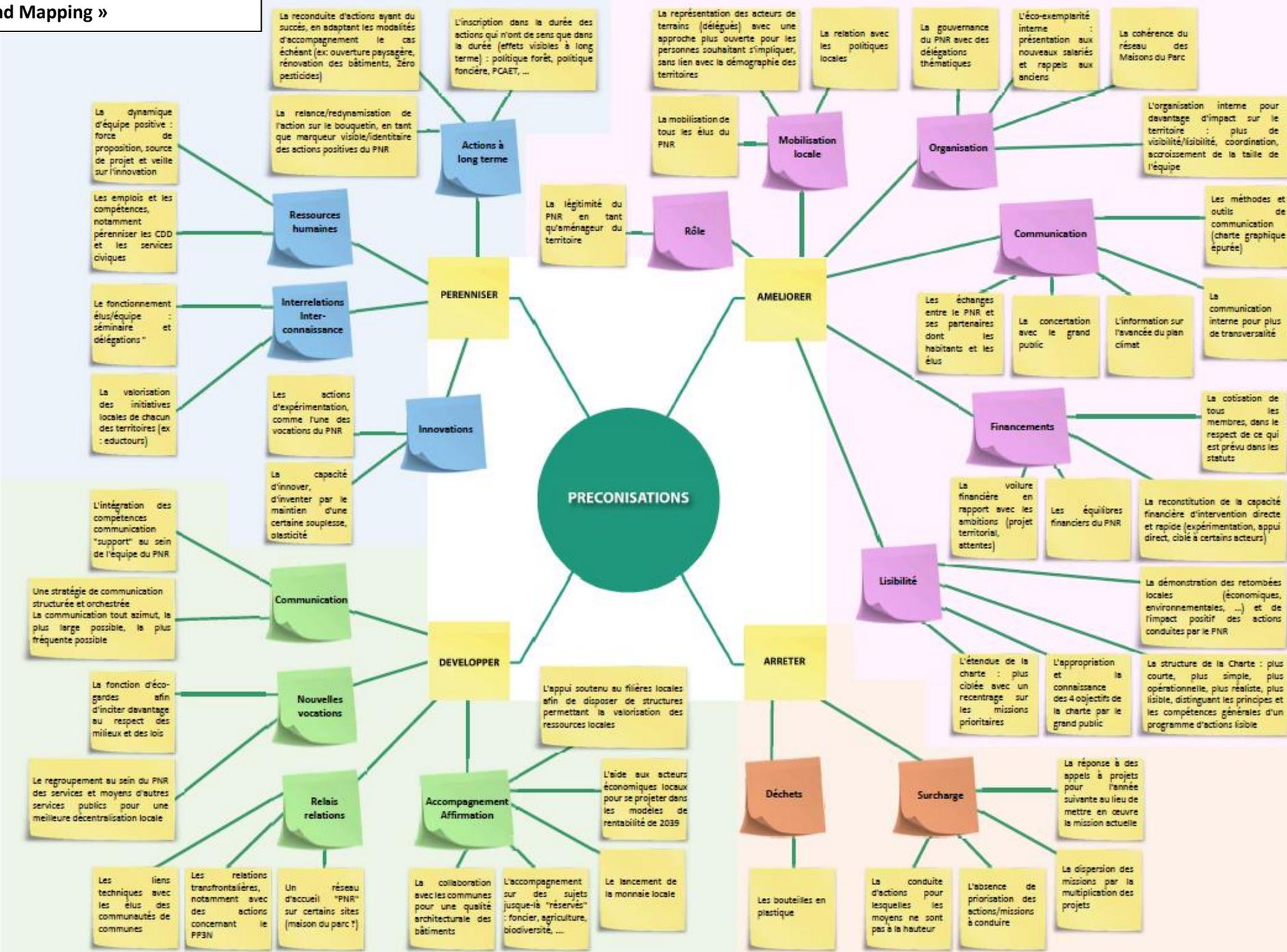
- **De nouvelles vocations** : le PNR pourrait être conforté en tant qu'outil de la décentralisation locale et se renforcer sur certains domaines d'intervention dans une perspective d'amélioration continue (par exemple, poursuivre et développer la politique forêt avec la mise en place d'un système d'éco-gardes afin d'inciter davantage au respect des milieux) ; porter certaines politiques publiques nouvelles, nationales ou régionales.
- **La communication** : comme évoqué précédemment, la communication doit être développée. Pour cela, l'intégration de compétences « support » au sein de l'équipe du PNR pourrait être un levier, tout comme l'élaboration d'une stratégie de communication structurée prenant notamment en compte les publics cibles, les outils et fréquences de communication adaptés.

- **Les relations partenariales** : l'entretien, le développement et l'approfondissement des relations partenariales doit être une priorité, notamment avec les élus des Communautés de communes et avec les partenaires transfrontaliers.
- **L'accompagnement** : l'accompagnement proposé par le PNR aux acteurs locaux doit être poursuivi, développé et affirmé, notamment sur des sujets tels que la qualité architecturale et urbaine, la gestion du foncier agricole, la préservation de la biodiversité, la monnaie locale... Les filières et acteurs économiques locaux doivent faire l'objet d'un accompagnement particulier.

Arrêter

- **La dispersion des actions** : le recentrage des missions, la priorisation des actions et la gestion pluriannuelle des projets doivent être améliorés. Dans cette optique, certaines actions pour lesquelles les moyens mobilisables ne sont pas suffisants pourraient être abandonnées.

Les préconisations du Séminaire
« Mind Mapping »



Comment mieux communiquer ?

LES OUTILS

LE CONTENU DES MESSAGES

Un « chef d'orchestre » de la comm'

Intégrer la Communication dans les fonctions supports au sein de l'équipe Parc

Des outils variés pour le grand public

Rendre plus visible la Maison du Parc depuis la route
Informations sur les éco-gestes via les réseaux sociaux et le site Internet. Fiches pratiques. Lettre annuelle aux habitants (newsletter sur le site Internet) ; relais dans les bulletins / magazines communaux

Des documents jolis et qui font rêver en direction des touristes : posters paysage, etc.

Vidéos. Reportages TV et/ou magazines

Des outils pédagogiques sur le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises

Des messages stimulants pour tous les acteurs du territoire

Les pratiques écoresponsables de tous les acteurs, habitants, professionnels, collectivités

Un territoire générateur de bonne santé à préserver

L'agro écologie qui répond aux enjeux de demain.

L'identité des Pyrénées Ariégeoises

Le PNR est un territoire préservé, une ressource à valoriser qui nous différencie

Une histoire et un patrimoine très riches à valoriser : histoire de la Retirada et les Chemins de la liberté, la Guerre des demoiselles, la géologie, l'histoire de la forêt (verriers, forges,...)

... et des messages à destination de tous les publics

Expliquer le Parc en communiquant sur ses actions exemplaires

Avec la Fédération des Parcs : outil de vulgarisation sur ce qu'est un PNR

Des messages à destination des élus

Le fonctionnement du parc et ses outils

Répondre à des appels à projets du Parc

S'appuyer sur les réussites d'autres territoires

La capacité du Parc à accompagner les projets des élus ; établir une cartographie des projets

Mieux se faire connaître des partenaires

Leur faire connaître le fonctionnement du parc et ses outils

Les compétences du PNR : ce sur quoi il peut intervenir et ce qu'il ne fait pas (ce n'est pas le Parc qui fait les lois)

Des outils appropriés pour les élus

Pour les élus, organiser des Educ' Tour, comme le Rallye Natura 2000 sur le Mas d'Azil fin 2018

Créer une Boîte à outil Parc pour les délégués et les maires et Faire de chaque délégué du Parc, un Ambassadeur du PNRPA

Prévoir des Appels à projet du Parc pour développer l'innovation et faire connaître le Parc comme un acteur positif pour réaliser des projets

Ça n'a pas marché ou pas assez bien

La Lettre aux partenaires : la forme n'est pas en adéquation avec le contenu et la cible

Les Rendez-vous des Cimes : les randonneurs ne venaient pas pour l'objectif porté par l'animation

La charte graphique (bandeau, masque des power points)

Les objets marqués Parc : crayons, post-it...

Les Cafés du futur

Les préconisations des signataires et partenaires (Séminaire « Retracer moi le chemin » ; Webinaire « Nouveaux horizons »)

Le séminaire « Retracer moi le chemin » a associé divers signataires et partenaires de la Charte afin de tirer les enseignements du chemin parcouru et d'identifier des préconisations pour l'avenir. Les préconisations proposées s'organisent principalement autour de 2 axes :

- les préconisations relatives à des thèmes d'intervention ou à des actions concrètes à développer
- Les préconisations relatives aux modalités d'action et de partenariat entre le PNR et les signataires et partenaires de la Charte.

Parmi les préconisations proposées par les participants, on peut citer :

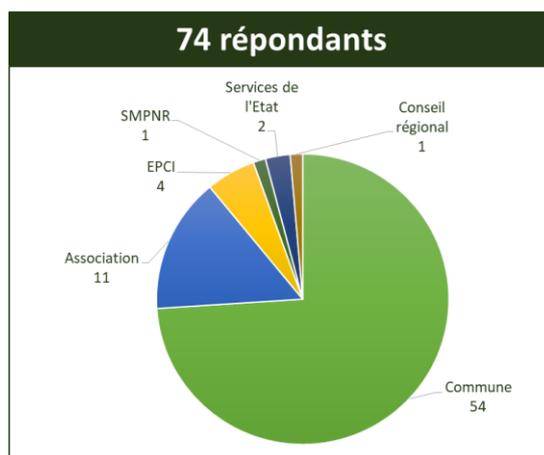
Thèmes et actions

- Continuer à travailler sur la biodiversité et investiguer de nouveaux sujets
- Renforcer la stratégie de réduction des consommations énergétiques (communes, habitants)
- Aller plus loin sur la marque Valeurs Parc, étendre son rayonnement à l'échelle des 3 Nations
- Proposer des actions pour le lien intergénérationnel (ex : lieux de rencontre et activités)
- Accompagner la mise en place de jardins partagés, vergers, ruchers collectifs
- Valoriser l'attractivité économique : accompagner le développement du secteur tourisme, soutenir les filières et relancer la filière pierre
- Agir pour un développement alternatif et durable, développer l'économie circulaire
- Renforcer la mutualisation des moyens pour une offre de services plus performante ; Favoriser des synergies entre les communes (ex : parcours santé)

Modalités d'action et de partenariat

- Co-construire des projets avec les communes ; Expérimenter la co-construction de projets délégué/techniciens/habitants
- Poursuivre l'accompagnement et l'appui des associations
- Renforcer la présence du Parc sur les territoires ; Identifier un référent/interlocuteur privilégié pour les communes ; Créer des permanences PNR sur le territoire
- Jouer un rôle de médiateur dans les discussions avec certains acteurs (ONF, SMDEA, ...)
- Développer les formations pour les habitants, associations, groupes de transition ; Favoriser la mise en réseau des acteurs
- Renforcer la veille juridique et réglementaire pour les communes, améliorer sa diffusion

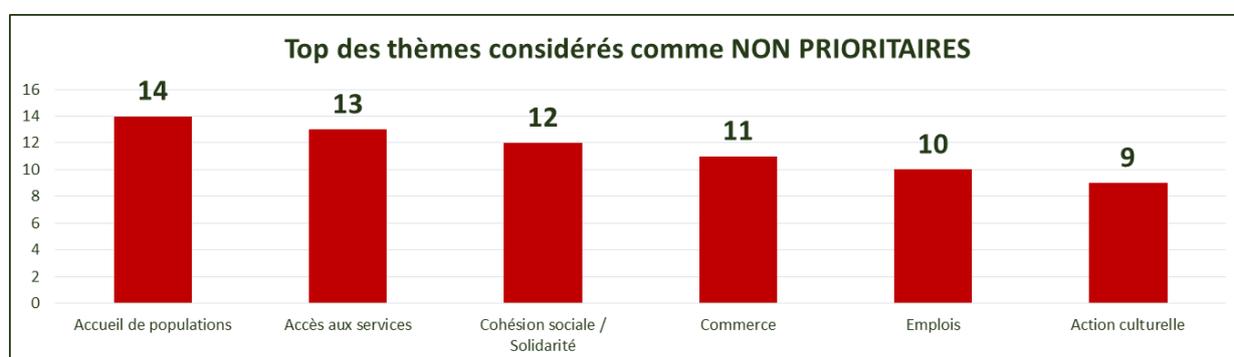
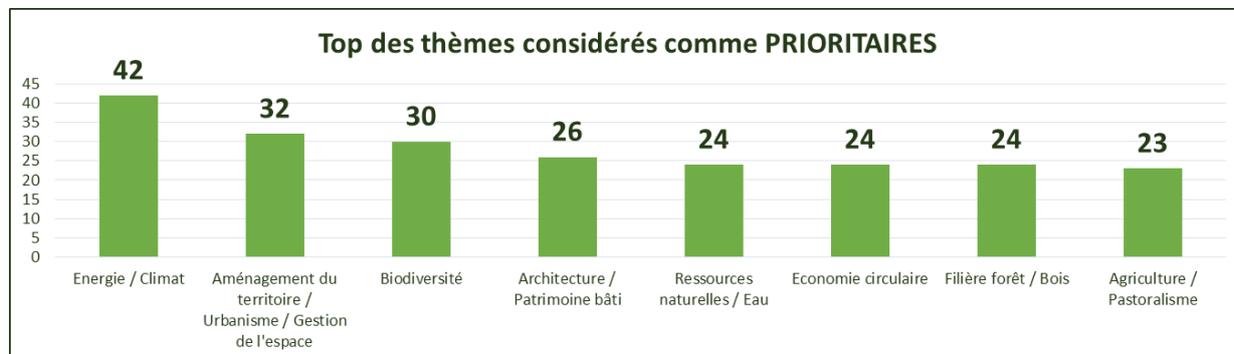
Afin d'approfondir les préconisations pour la révision de la Charte, le webinar « Nouveaux horizons » a permis de lancer un questionnaire en ligne afin de recueillir les attentes des partenaires et signataires quant aux thèmes et modalités d'action à privilégier pour la future Charte. 74 répondants ont validé le questionnaire, dont 54 personnes représentant les communes. Cette participation souligne la volonté de s'impliquer et de participer à l'élaboration de la nouvelle charte de la part des partenaires et signataires.



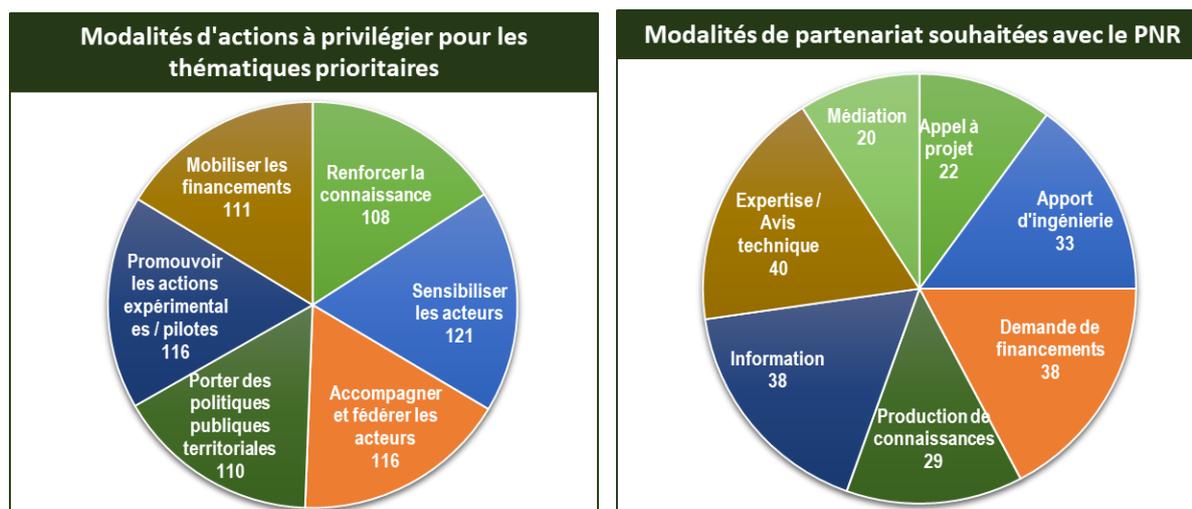
Les thèmes prioritaires pour la future Charte : pérenniser l'action sur l'environnement et le cadre de vie

L'observation des thèmes prioritaires et non prioritaires rejoint totalement les conclusions des phases précédentes de consultation effectuée dans le cadre de l'évaluation de la Charte. L'intervention du PNRPA est considérée comme prioritaire et nécessaire en particulier sur la thématique de l'énergie et du climat et plus largement sur l'environnement et le cadre de vie.

A contrario, le PNRPA n'est pas attendu sur les thématiques telles que l'accueil des populations ou l'accès aux services pour lesquels d'autres acteurs / interlocuteurs sont peut-être considérés comme plus légitimes ou plus compétents.

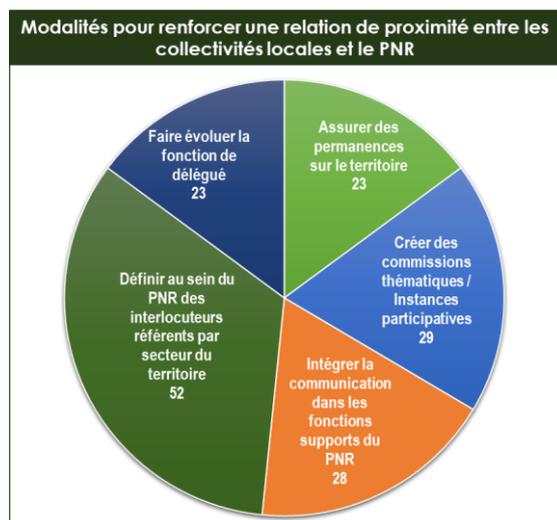


Les modalités d'action et de partenariat : maintenir une diversité de fonctions



Les résultats concernant les modalités d'action et de partenariat mettent en évidence une répartition globalement équilibrée entre toutes les modalités proposées par le questionnaire, soulignant ainsi la nécessité pour le SMPNR de maintenir une souplesse d'action et de pérenniser la diversité des rôles qu'il assure auprès des signataires et partenaires.

Renforcer la relation de proximité entre les collectivités locales et le PNR



Les collectivités locales globalement sont demandeuses d'une relation de proximité renforcée avec le PNR. Cela se traduit par :

- Une demande d'interlocuteurs référents par secteur du territoire au sein de l'équipe du PNR
- La création de commissions thématiques et d'instances participatives : sachant que cela est d'ores et déjà en cours d'instauration
- L'intégration de la communication dans les fonctions supports du PNR.

Améliorer la lisibilité du PNR auprès des habitants

La lisibilité du PNR auprès des habitants a été soulevée comme étant insuffisante tout au long de la démarche d'évaluation. En conséquence, les idées issues du questionnaire sur les préconisations sont nombreuses :

- Malgré la réalisation de nombreux supports de communication de la part du PNR, la première suggestion est de disposer d'outils de communication pédagogiques et appropriés spécifiquement pour les habitants
- La deuxième piste à explorer concerne les rencontres avec les habitants : l'idée d'organiser sur le terrain des réunions publiques, des rencontres thématiques, etc ...

7.3. Conclusion

Le PNR est globalement bien identifié par l'ensemble des partenaires et signataires comme un acteur incontournable sur le territoire. L'entretien, le développement et l'approfondissement des relations partenariales doit être une priorité pour l'avenir, en s'appuyant notamment sur une répartition lisible des rôles de chacun.

Très actif, le PNR s'est engagé sur tous les objectifs de la Charte avec une montée en puissance progressive sur ses différents domaines d'intervention. Cependant, on recense peu d'actions sur les articles 12 (accès aux services) et 13 (cohésion et solidarités entre les populations).

A ce jour, on ne constate pas d'effet « plateau », la dynamique d'actions poursuit sa tendance à la hausse.

Le PNR est reconnu comme chef de file pour les actions sur les patrimoines, naturel et bâti ; bien placé pour intervenir sur des sujets complexes (biodiversité, énergies renouvelables,...) notamment en animation.

Son positionnement semble propice pour définir un fil conducteur commun sur des politiques territoriales réglementaires à des échelles diverses : PCAET, Trames Vertes et Bleues...

Pour la future Charte, certains domaines d'intervention apparaissent comme des leviers majeurs pour renforcer l'efficacité de l'action du PNRPA en faveur des Pyrénées Ariégeoises, en tirant parti au mieux des ressources humaines, techniques et budgétaires disponibles. Parmi ces sujets, on peut citer :

- L'aménagement du territoire, notamment pour les politiques publiques qui exigent une vision à une échelle dépassant le périmètre des Communautés de communes (mobilités, trame verte et bleue ...)
- La protection des milieux et des espèces qui également requièrent une prise en compte de territoires à grande échelle
- Les coopérations transfrontalières

La structure de la Charte du PNR pourrait être plus ciblée sur les missions prioritaires du PNR pour plus de lisibilité. Sa structure gagnerait à être plus simple, plus courte, plus opérationnelle en distinguant les principes généraux d'un programme d'actions lisible.

Renforcer l'identité du Parc et sa présence sur le territoire nécessite d'amplifier la communication et de disposer d'un tableau de bord d'évaluation (objectifs opérationnels, indicateurs d'avancement). Les fonctions support de communication et d'évaluation doivent permettre de mieux mettre en lumière les impacts positifs des actions et les retombées locales (économiques, environnementales, culturelles, ...). Les effets rendus visibles, doivent ainsi contribuer à des dynamiques mobilisatrices pour les partenaires et signataires.

Le Parc est attendu comme lieu de débat permettant de fédérer autour d'objectifs et de dépasser des antagonismes : la définition de la nouvelle charte 2024 - 2039 est une opportunité majeure de débats pour la seconde génération.

8. Annexe

8.1. Liste des réunions et des entretiens

Cadrage		
Réunions	Date	Présents
Réunion DREAL/Conseil Régional/PNR/Bureau d'études	07/02/2020	Philippe Xéridat : DREAL, Chargé du suivi de l'évaluation de la Charte (Espèces menacées et SVPB). Mathieu Cruège : Directeur, SMPNR Camille Jaudin : Directrice adjointe, SMPNR Luca Rameil : Directrice adjointe, SMPNR Amélie Le Ster : Chargée de mission Diagnostic, SMPNR Claire Pagès : Conseil Régional, chargée de mission PNR Mathilde Pinto : Conseil Régional, responsabilité service biodiversité et territoire de la Région Sarah Khouader : Cabinet E2D Laura Willems: Cabinet E2D Marie Françoise Mendez : Cabinet E2D Emilie René : Cabinet STRATER
Autoévaluation par le Syndicat Mixte		
Réunions	Date	Présents
Revue de projets n°1	24/02/2020	Equipe technique SMPNR
Revue de projets n°2/3	02/03/2020	Equipe technique SMPNR
Séminaire Mind Mapping	10/03/2020	Equipe technique SMPNR et élus du Bureau 33 participants dont 8 élus
Comité de pilotage	26/05/2020	Bureau du PNR
Evaluation par les partenaires et signataires		
Entretiens	Date	Présents
CC ARIZE LEZE	03/06/2020	Hervé BARTHE (Directeur général des services)
Commune de SIGUER	03/06/2020	Marie Line CAUJOLLE (Maire)
Commune de SAURAT	04/06/2020	Jean-Luc ROUAN (Maire)
Commune de PAIHES	05/06/2020	Yvon LASALLE (Maire)
Commune de LA BASTIDE DE SEROU	22/06/2020	Alain METGE (ancien Maire), Christophe PILLON (Maire), Juliane BOISTEL (élue déléguée PNR)
Commune de DURBAN SUR ARIZE	03/06/2020	Hervé CLAUSTRE (Maire)
Commune de BARJAC	11/06/2020	Daniel ARTAUD (Maire)
Conseil Régional Occitanie	12/06/2020	Claire PAGES et Mathilde PINTO (Direction de la transition écologique et énergétique)
Conseil départemental	23/09/2020	Jean-François RUMMENS (Directeur de l'aménagement et de l'environnement)
DREAL	29/05/2020	Philippe XERIDAT (Direction de l'écologie)
Préfecture et DDT	28/10/2020	Chantal MAUCHET (Préfète), Franck DORGE (Sous-préfet de Saint-Girons), Malik AÏT-AÏSSA (Directeur adjoint DDT), Romain TAURINES (DDT) - En audio : Philippe XERIDAT (DREAL) et Delphine MERCADIER-MOURE (commissaire massif des Pyrénées)
Séminaire		
"Retrace moi le chemin"	23/07/2020	37 participants
Webinaire		
"Nouveaux horizons"	24/11/2020	35 participants
Finalisation de l'évaluation		
Comité syndical	09/12/2020	Comité syndical du PNR